



MONTRÉAL



SAGUENAY



SEPT-ÎLES

RAPPORT
DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE L'APPLICATION
DE LA LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT DE NIVEAU
UNIVERSITAIRE

ÉDITION **2022-2023**

Saguenay
Octobre 2023

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Lettre de présentation

SECTION 1

États financiers 2022-2023

- Rapport de l'auditeur indépendant
- Système d'information financière des universités (SIFU)

SECTION 2

État du traitement des membres du personnel de direction

- Rapport de l'auditeur indépendant sur l'état du traitement
- État du traitement des membres du personnel de direction 2022-2023
- Protocole relatif aux conditions de travail des cadres supérieurs de l'Université du Québec et de ses établissements

SECTION 3

Rapport sur la performance

- Indicateurs institutionnels
 - Effectifs étudiants et enseignants
 - Effectifs étudiants par cycle
 - Réussite académique
 - Effectif du personnel
 - Durée des études
 - Intensité de la recherche
 - Définitions et informations relatives aux indicateurs institutionnels
- Mesures prises pour l'encadrement des étudiants
- Programmes d'activités de recherche
 - Plan stratégique de la recherche et de la création
 - Réalisations marquantes sur le plan de la recherche

SECTION 4

Rapport sur les perspectives de développement

- Priorités de développement
- Orientation en lien avec la politique de financement du MES
- Planification stratégique 2019-2023 de l'UQAC
- Priorités institutionnelles 2022-2023

Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

LETTRE DE PRÉSENTATION

Le 24 octobre 2023

Madame Paméla Garcia Cournoyer
Directrice des politiques, de la planification et de la veille
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière, 11^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Objet : Rapport 2022-2023 de l'Université du Québec à Chicoutimi déposé dans le cadre de l'application de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*

Madame,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (Loi 95)*, l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) vous transmet, par la présente, son rapport annuel 2022-2023 divisé en quatre sections intitulées : *États financiers, État du traitement des membres du personnel de direction, Rapport sur la performance et Rapport sur les perspectives de développement*.

Plus précisément, les sections 1 et 2 présentent les rapports financiers requis par la Loi 95 comportant diverses données importantes qui sauront vous être utiles dans vos analyses. La section 3 met en relief un résumé des divers moyens mis en œuvre pour soutenir la réussite et la persévérance de nos étudiants. L'UQAC a choisi, par ailleurs, de placer au cœur de sa mission fondamentale la réussite de ses étudiants. Vous retrouverez également dans cette section, les indicateurs institutionnels propres à l'UQAC. De façon sommaire, ces indicateurs recoupent des données concernant les effectifs étudiants et enseignants, la réussite académique et la recherche. Nous portons à votre attention que pour l'année 2022-2023, l'effectif étudiant total de l'UQAC s'établissait à 7 769 étudiants. De ce nombre, 5 352 étudiants au 1^{er} cycle et 2 417 étudiants aux cycles supérieurs. De plus, les données préliminaires du financement total de la recherche pour cette même période indiquent un montant 19 939 000 \$.

À notre avis, notre performance scientifique témoigne du succès de nos chercheurs auprès des divers organismes subventionnaires prenant appui sur les collaborations soutenues que l'Université entretient depuis plusieurs années auprès de divers partenaires privés, publics et parapublics, tant du milieu régional que national et international. Une présentation de la Planification stratégique de la recherche et de la création 2019-2023 à la section 3 fait état de l'effervescence scientifique présente en nos murs. Par ailleurs, les « Réalisations marquantes sur le plan de la recherche », viennent compléter le tableau du développement de la recherche et création à l'UQAC.

.../2

La section 4 s'articule autour des perspectives de développement à partir de la Planification stratégique 2019-2023, officiellement entrée en vigueur par résolution du Conseil d'administration lors de la séance du 11 décembre 2018. Vous retrouverez copie de cette planification à la section 4 qui précise les perspectives de développement institutionnel. La mise en œuvre de la planification étant réalisée par l'établissement de priorités institutionnelles, nous avons joint l'état d'avancement en date du 31 août 2023.

Souhaitant que ce rapport puisse répondre aux attentes du Ministère, nous demeurons disponibles pour vous fournir toute autre information supplémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Le recteur,

A handwritten signature in blue ink that reads "Ghislain Samson".

Ghislain Samson, Ph. D.

GS/ag

Pièces jointes : - Quatre exemplaires du Rapport 2022-2023 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (Loi 95) de l'UQAC
- Clé USB de la version numérique du Rapport 2022-2023 de la Loi 95
- Clé USB des tableaux de l'état du traitement du personnel de direction (Annexe 3) ainsi que les grilles des indicateurs (Annexe 4) en format Excel

SECTION 1

États financiers 2022-2023

- Rapport de l'auditeur indépendant
- Système d'information financière des universités (SIFU)



Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
l'Université du Québec à Chicoutimi,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés de **l'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI** (Université), qui comprennent le bilan au 30 avril 2023, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Université au 30 avril 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux méthodes comptables décrites à la note 2 des états financiers non consolidés.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers non consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation - Référentiel comptable et restriction à la diffusion et à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers non consolidés ont été préparés pour permettre à l'Université de se conformer aux dispositions en matière d'information financière stipulées par le ministère de l'Enseignement supérieur à la sous-section 1.1 du Cahier des définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités. En conséquence, il est possible que les états financiers non consolidés ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration et au ministère de l'Enseignement supérieur et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties ou utilisé par d'autres parties. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation des états financiers non consolidés conformément aux méthodes comptables décrites à la note 2 des états financiers, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Université à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Université ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Université.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Université à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Université à cesser ses activités.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L. ¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Saguenay, Canada
19 septembre 2023

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A131362

ÉTATS FINANCIERS

Systeme d'information financière des
universités (SIFU) 2022-2023

Université du Québec à Chicoutimi

**Systeme d'information financière des universités
2022-2023**

Denise Berlo cpm

Responsable des ressources financières

19 septembre 2023

Date

Enseignement
supérieur
Québec 

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
ÉTATS FINANCIERS	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	1
ÉTAT DES PRODUITS	2
ÉTAT DES CHARGES	3
ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS	4
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	ANNEXE
ANNEXE 1 : PRODUITS PAR FONCTION (FONDS DE FONCTIONNEMENT)	1
ANNEXE 2 : CHARGES PAR FONCTION (FONDS DE FONCTIONNEMENT)	2
ANNEXE 3 : PRODUITS PAR FONCTION (FONDS AVEC RESTRICTIONS)	3
ANNEXE 4 : CHARGES PAR FONCTION (FONDS AVEC RESTRICTIONS)	4
ANNEXE 5 : CONCILIATION SUBVENTION MELS	5
ANNEXE 6 : AJUSTEMENTS APPORTÉS À LA SUBVENTION MELS	6
ANNEXE 7 : PRODUITS REPORTÉS	7
ANNEXE 8 : AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE	8
ANNEXE 9 : DÉTAIL AUTRES ACTIFS-PASSIFS	9
ANNEXE 10 : DÉTAIL AUTRES PRODUITS-CHARGES	10
ANNEXE 11: REDRESSEMENTS	11
ANNEXE 12 : AVANCES ET INTERFONDS	12
ANNEXE 12A : INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES VIREMENTS INTERFONDS	12A
ANNEXE 13 : ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES	13
ANNEXE 14 : AVANTAGES SOCIAUX	14
ANNEXE 15 : DÉPENSES TERRAINS-BÂTIMENTS	15
ANNEXE 16 : DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS	16
ANNEXE 17 : SALAIRE MOYEN PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL	17
ANNEXE 18 : FRAIS INSTITUTIONNELS OBLIGATOIRES (FIO) ET AUTRES FRAIS CHARGÉS AUX ÉTUDIANTS	18
ANNEXE 19 : INFORMATION POUR L'ANALYSE DE LA CONDITIONNELLE	19
ANNEXE 20 : NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET AUX ANNEXES	20

Université du Québec à Chicoutimi
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
 au 30 avril 2023
 en \$

ACTIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
Actif à court terme										
1	Encaisse (001)	s/o	29 356 839	-	-	-	682 354		30 039 193	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	-	-	-	-	-		-	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	-	-	-	-	7 365		7 365	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	-	-	-	-	-		-	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note#2 (annexe 20)	5 824 983	---	---	---	---		5 824 983	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	1 482 055	---	---	---	---		1 482 055	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	9 218 166	5 154 181	5 079 773	-	-		19 452 120	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	-	-	-	-	-		-	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	s/o	343 464	27 644 248	4 557 061	3 098 180	-	(35 642 953)	-	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	1 458 917	29 798	-	-	-		1 488 715	10
11	Stocks (075)	s/o	-	-	---	-	-		-	11
Total de l'actif court terme			47 684 424	32 828 227	9 636 834	3 098 180	689 719	(35 642 953)	58 294 431	
Actif à long terme										
12	Frais reportés (080)	s/o	-	-	-	-	-		-	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	1 307 015	-	-	-	-		1 307 015	13
14	Placements à long terme (125, 130)	s/o	134 743	-	-	-	10 188 409		10 323 152	14
15	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	-	-	-	-	-		-	15
16	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	-	-	-	-	-		-	16
17	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	123 898 305	---	---		123 898 305	17
18	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	---	---	-	---	---		-	18
19	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	-	-	1 334 552	-	-		1 334 552	19
20	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	-	-	-	-	-		-	20
21	TOTAL DE L'ACTIF		49 126 182	32 828 227	134 869 691	3 098 180	10 878 128	(35 642 953)	195 157 455	21

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
PASSIF									
Passif à court terme									
22	Découvert de banque (201)	s/o	-	-	-	-	-	-	22
23	Emprunts à court terme (205, 206)	Note#4 (annexe 20)	-	-	-	-	-	-	23
24	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	-	-	688 473	-	-	688 473	24
25	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note#2 (annexe 20)	1 358 403	-	-	-	-	1 358 403	25
26	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	14 455 477	515 259	-	-	2 004	14 972 740	26
27	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	-	-	-	-	-	-	27
28	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	6 656 217	648 462	2 065 155	-	-	9 369 834	28
29	Produits reportés (260)	Annexe 7	4 491 190	-	-	-	-	4 491 190	29
30	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	-	29 271 554	2 120 099	-	-	31 391 653	30
31	Portion de la dette exigible à court terme (313, 314)	s/o	-	-	150 000	-	-	150 000	31
32	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	32 201 309	-	-	-	3 441 644	(35 642 953)	32
	Total du passif à court terme		59 162 596	30 435 275	5 023 727	-	3 443 648	(35 642 953)	62 422 293
Passif à long terme									
33	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	31 255 000	-	-	-	-	31 255 000	33
34	Dettes à long terme (315, 320, 321, 325, 330)	s/o	-	-	-	-	-	-	34
35	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335; 336)	s/o	-	-	-	-	-	-	35
36	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	-	-	112 693 530	-	-	112 693 530	36
37	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	-	-	-	-	-	-	37
38	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	-	-	-	-	-	-	38
39	TOTAL DU PASSIF		90 417 596	30 435 275	117 717 257	-	3 443 648	(35 642 953)	206 370 823
SOLDES DE FONDS ¹									
40	Grevé d'affectations d'origine interne	Annexe 8	1 162 168	2 392 952	4 842 744	-	2 386 716	-	10 784 580
41	Grevé d'affectations d'origine externe (FD et AF)	s/o	-	-	-	3 098 180	5 047 764	-	8 145 944
42	Non grevé d'affectation (FF)	s/o	(42 453 582)	-	-	-	-	-	(42 453 582)
43	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (FD)	s/o	-	-	-	-	-	-	-
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (FD)	s/o	-	-	-	-	-	-	-
45	Investi en immobilisations (FI)	s/o	-	-	12 309 690	-	-	-	12 309 690
46	TOTAL DES SOLDES DE FONDS		(41 291 414)	2 392 952	17 152 434	3 098 180	7 434 480	-	(11 213 368)
47	TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS		49 126 182	32 828 227	134 869 691	3 098 180	10 878 128	(35 642 953)	195 157 455

Note 1: Les montants de ce tableau correspondent au solde de fonds du début de l'exercice plus les variations de l'exercice.

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	s/o	11 599 476	---	---	---	---		11 599 476	1
2	Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	s/o	143 641	---	---	---	---		143 641	2
3	Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	s/o	309 640	---	---	---	---		309 640	3
4	Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du forfaitaire international) (404)	s/o	14 362	---	---	---	---		14 362	4
5	Droits de scolarité des étudiants déréglementés (406)	s/o	9 489 808	---	---	---	---		9 489 808	5
6	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	s/o	-	---	---	---	---		-	6
7	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	s/o	-	---	---	---	---		-	7
8	Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	s/o	4 193 332	---	---	---	---		4 193 332	8
9	Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)	s/o	94 900	-	---	-	-		94 900	9
10	TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS		25 845 159	-	-	-	-	-	25 845 159	10
11	Subventions du Ministère (515)	Annexe 5	95 372 733	4 602 819	-	---	---		99 975 552	11
12	Autres subventions provinciales (405, 410, 411, 427, 495, 496, 497)	s/o	499 576	6 136 314	-	-	-		6 635 890	12
13	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423)	s/o	1 853 455	8 203 168	3 731	-	-		10 060 354	13
14	Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429, 431)	s/o	450 800	488 214	-	-	-		939 014	14
15	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	---	---	195 870	---	---		195 870	15
16	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:									
16	Ministère (530)	s/o	---	---	6 394 799	---	---		6 394 799	16
17	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	537 717	---	---		537 717	17
18	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	832 483	---	---		832 483	18
19	Autres (533)	s/o	---	---	558 485	---	---		558 485	19
20	TOTAL DES SUBVENTIONS		98 176 564	19 430 515	8 523 085	-	-	-	126 130 164	20
21	Intérêts et dividendes (435)	s/o	832 548	-	-	-	184 512		1 017 060	21
22	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	-	-	-	-	-		-	22
23	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	-	-	-	---	-		-	23
24	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	2 989	486 447	-	-	-		489 436	24
25	Produits non gouvernementaux (430)	Note#1 (annexe 20)	-	7 075 771	-	-	611 911		7 687 682	25
26	Gains sur vente de placements (526)	s/o	-	-	-	-	416 884		416 884	26
27	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	-	---	---		-	27
28	Recouvrement des coûts indirects (465)	s/o	2 222 185	---	---	---	---	(2 222 185)	-	28
29	Ventes externes (460)	s/o	11 560 493	1 406 296	2 311	---	23 081		12 992 181	29
30	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	232	-	-	-	-		232	30
31	TOTAL DES PRODUITS AUTRES		14 618 447	8 968 514	2 311	-	1 236 388	(2 222 185)	22 603 475	31
32	TOTAL DES PRODUITS		138 640 170	28 399 029	8 525 396	-	1 236 388	(2 222 185)	174 578 798	32

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Masse salariale								
2	Direction	s/o	4 189 649	245 347	---	---		4 434 996	1
3	Gérance	s/o	-	-	---	---		-	2
4	Enseignants-chercheurs	s/o	34 741 252	1 729 218	---	---		36 470 470	3
5	Chargés de cours	s/o	12 680 779	7 568	---	---		12 688 347	4
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	2 061 544	3 066 150	---	---		5 127 694	5
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	659 837	1 199 805	---	---		1 859 642	6
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	17 450 193	1 414 044	---	749		18 864 986	7
9	Personnel de soutien technique	s/o	7 482 684	1 342 404	---	18 154		8 843 242	8
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	6 476 204	204 792	---	---		6 680 996	9
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	1 583 499	95 528	---	---		1 679 027	10
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	18 368 026	2 004 907	---	4 695		20 377 628	11
13	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	283 884	-	---	-		283 884	12
14	TOTAL DE LA MASSE SALARIALE ET DES AVANTAGES SOCIAUX		105 977 551	11 309 763	-	23 598	-	117 310 912	13
15	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	1 192 000	---	---	---		1 192 000	14
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	57 649	-	---	-		57 649	15
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	43 399	1 309 735	---	-		1 353 134	16
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	201 150	6 557	---	-		207 707	17
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	2 397 825	1 157 591	---	281		3 555 697	18
20	Bourses (735)	s/o	1 540 868	7 144 362	---	302 730		8 987 960	19
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	2 703 083	1 129 421	-	6 944		3 839 448	20
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	2 652 536	1 136 117	---	2 373		3 791 026	21
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	-	-	---	-		-	22
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795)	s/o	7 741 917	1 901 022	-	51 571		9 694 510	23
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	326 539	20 321	---	-		346 860	24
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	3 901 269	68 094	-	-		3 969 363	25
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	4 951 102	21 930	---	-		4 973 032	26
28	Location-exploitation (830)	s/o	142 639	10 514	---	26 200		179 353	27
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	---	2 222 185	---	---	(2 222 185)	-	28
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	-	-	-	-		-	29
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note#3 (annexe 20)	459 075	64 587	102 173	---		625 835	30
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note#3 (annexe 20)	13 089	530	302 778	---		316 397	31
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853, 856, 857, 858)	s/o	393 190	458	-	9 896		403 544	32
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	-	-	-	-		-	33
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	---	---	---	---		-	34
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	---	---	9 686 837	---		9 686 837	35
37	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	677 030	-	935 299	-		1 612 329	36
38	TOTAL DES AUTRES CHARGES		29 394 360	16 193 424	11 027 087	399 995	(2 222 185)	54 792 681	37
39	Ventes internes (878) ²	s/o	(104 882)	(325 074)	---	-		(429 956)	38
40	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	s/o	104 882	325 074	-	-		429 956	39
41	Gains et pertes latents (879)	s/o	-	-	-	31 671		31 671	40
42	Total des autres charges incluant les gains et pertes latents		29 394 360	16 193 424	11 027 087	431 666	(2 222 185)	54 824 352	41
43	TOTAL DES CHARGES		135 371 911	27 503 187	11 027 087	455 264	(2 222 185)	172 135 264	42
44	EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES		3 268 259	895 842	(2 501 691)	781 124	-	2 443 534	43

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7		
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	(41 040 495)	2 204 920	14 265 764	2 834 713	6 969 992	-	(14 765 106)	1	
2	Redressement des années précédentes (comptes 306, 307 et 308)	Annexe 11	-	-	-	-	-	-	2	
3	Solde de fonds redressé	(41 040 495)	2 204 920	14 265 764	2 834 713	6 969 992	-	(14 765 106)	3	
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3	138 640 170	28 399 029	8 525 396	-	1 236 388	(2 222 185)	174 578 798	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4	135 371 911	27 503 187	11 027 087	-	455 264	(2 222 185)	172 135 264	5
6	Écédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		3 268 259	895 842	(2 501 691)	-	781 124	-	2 443 534	6
7	Rééval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages complé. de retraite (309)	s/o	874 000	---	---	---	---		874 000	7
8	Apports reçus à titre de dotations (compte 311)	s/o	-	-	-	234 204	-		234 204	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables (compte 312)	s/o	-	-	-	-	-		-	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	20 184	288 840	5 388 361	29 263	40 727		5 767 375	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	4 413 362	996 650	-	-	357 363		5 767 375	11
12	Sous-total		(250 919)	188 032	2 886 670	263 467	464 488	-	3 551 738	12
13	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE		(41 291 414)	2 392 952	17 152 434	3 098 180	7 434 480	-	(11 213 368)	13

RÉPARTITION DES SOLDES DE FONDS²

14	Grevé d'affectations d'origine interne	Annexe 8	1 162 168	2 392 952	4 842 744		2 386 716		10 784 580	14
15	Grevé d'affectations d'origine externe (FD et AF)	s/o	---	---	---	3 098 180	5 047 764		8 145 944	15
16	Non grevé d'affectation (FF)	s/o	(42 453 582)	---	---	---	---		(42 453 582)	16
17	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (FD)	s/o	---	---	---		---		-	17
18	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (FD)	s/o	---	---	---		---		-	18
19	Investi en immobilisations (FI)	s/o	---	---	12 309 690	---	---		12 309 690	19
20	TOTAL DES SOLDES DE FONDS		(41 291 414)	2 392 952	17 152 434	3 098 180	7 434 480	-	(11 213 368)	20

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Note 2: Les montants de ce tableau correspondent au solde de fonds du début de l'exercice plus les variations de l'exercice.

Ces montants doivent être saisis manuellement.

Université du Québec à Chicoutimi
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2023
en \$

Annexe 1

		Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1	Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	-	---	11 599 476	---	-	---	---		11 599 476	1
2	Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	---	---	143 641	---	---	---	---		143 641	2
3	Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	---	---	309 640	---	---	---	---		309 640	3
4	Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du forcé)	---	---	14 362	---	---	---	---		14 362	4
5	Droits de scolarité des étudiants déréglés (406)	-	---	9 489 808	---	-	---	---		9 489 808	5
6	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	-	---	-	---	-	---	---		-	6
7	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	-	---	-	---	-	---	---		-	7
8	Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	72 094	-	2 791 558	-	38 284	1 291 396	-		4 193 332	8
9	Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)	-	-	94 900	-	-	-	-		94 900	9
###	Total des produits provenant des étudiants	72 094	-	24 443 385	-	38 284	1 291 396	-	-	25 845 159	###
11	Subventions du Ministère (515)	-	-	95 372 733	---	-	-	---		95 372 733	11
12	Autres subventions provinciales (405, 410, 427)	199 546	1 200	6 505	291 955	370	-	-		499 576	12
13	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422)	-	-	1 668 857	-	184 598	-	-		1 853 455	13
14	Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429)	450 800	-	-	-	-	-	-		450 800	14
###	Total des subventions	650 346	1 200	97 048 095	291 955	184 968	-	-	-	98 176 564	###
16	Intérêts et dividendes (435)	---	---	832 548	---	-	-	-		832 548	16
17	Intérêts sur les avances interfonds (440)	---	---	-	---	---	---	---		-	17
18	Produits provenant du fonds de dotation (445)	-	-	-	---	-	-	-		-	18
19	Produits provenant d'une fondation (446)	2 989	-	-	-	-	-	-		2 989	19
20	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	-	-	-	-	-	-	-		-	20
21	Gains sur vente de placement (526)	---	---	-	---	---	---	---		-	21
22	Recouvrement des coûts indirects (465)	38 129	-	2 184 056	---	-	-	-		2 222 185	22
23	Ventes externes (460)	5 748 580	70 194	421 073	36 906	2 858 529	1 720 038	705 173		11 560 493	23
24	Autres produits (466, 470)	-	-	-	-	-	232	-		232	24
###	Total des produits autres	5 789 698	70 194	3 437 677	36 906	2 858 529	1 720 270	705 173	-	14 618 447	###
###	TOTAL DES PRODUITS	6 512 138	71 394	124 929 157	328 861	3 081 781	3 011 666	705 173	-	138 640 170	###

Université du Québec à Chicoutimi
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2023
en \$

Annexe 2

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1	Masse salariale									1
2	Direction	1 041 736	322 860	2 406 298	288 187	82 896	47 672	-	4 189 649	2
3	Gérance	-	-	-	-	-	-	-	-	3
4	Enseignants-chercheurs	34 722 252	-	19 000	-	-	-	-	34 741 252	4
5	Chargés de cours	12 680 531	-	248	-	-	-	-	12 680 779	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	1 994 335	-	66 979	-	-	-	230	2 061 544	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	642 974	-	1 003	-	1 365	14 495	-	659 837	7
8	Personnel professionnel non enseignant	6 081 566	3 643 832	4 435 050	336 063	1 480 080	1 473 602	-	17 450 193	8
9	Personnel de soutien technique	2 547 877	2 653 558	1 345 785	866 334	-	68 940	190	7 482 684	9
10	Personnel de soutien de bureau	2 766 097	599 898	1 558 840	501 806	191 953	818 083	39 527	6 476 204	10
11	Personnel de métier et ouvrier	34 581	-	352	1 192 077	-	208 442	148 047	1 583 499	11
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	12 654 170	1 658 192	2 426 644	764 785	297 003	531 235	35 997	18 368 026	12
13	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	104 214	20 637	102 458	12 266	12 471	32 421	(583)	283 884	13
###	Total de la masse salariale et des avantages sociaux	75 270 333	8 898 977	12 362 657	3 961 518	2 065 768	3 194 890	-	105 977 551	###
15	Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	1 192 000	1 192 000	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	57 250	-	399	-	-	-	-	57 649	16
17	Stagiaires Postdoctoraux (706)	43 399	-	-	-	-	-	-	43 399	17
18	Formation et perfectionnement (710)	75 348	886	123 514	-	-	1 193	209	201 150	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	1 494 424	22 742	338 034	30 672	401 060	110 693	200	2 397 825	19
20	Bourses (735)	304 583	-	-	-	1 000	1 235 285	-	1 540 868	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	766 171	122 610	714 330	36 699	69 225	924 886	69 162	2 703 083	21
22	Fournitures et matériel (745)	949 536	797 945	292 916	246 561	51 072	223 742	90 764	2 652 536	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	-	-	-	-	-	-	-	-	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795)	1 399 215	1 585 295	751 946	3 342 033	302 527	274 885	86 016	7 741 917	24
25	Volumes et périodiques (750)	41 851	276 865	6 645	367	751	60	-	326 539	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	62 514	231 879	92	3 074 796	-	149 361	382 627	3 901 269	26
27	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	14 592	-	24 708	4 877 232	33 415	-	1 155	4 951 102	27
28	Location-exploitation (830)	70 918	1 918	43 597	2 872	1 889	21 445	-	142 639	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	-	-	-	-	-	-	-	-	29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	89 595	238 943	3 737	93 345	7 635	13 381	12 439	459 075	30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	-	13 089	-	-	-	-	-	13 089	31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853, 856, 857, 858)	3 154	2 651	348 110	-	4 376	34 638	261	393 190	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	-	-	-	-	-	-	-	-	33
34	Autres charges (860, 870)	-	-	761 608	(84 578)	-	-	-	677 030	34
###	Total des charges autres	5 372 550	3 294 823	3 409 636	11 619 999	872 950	2 989 569	1 192 000	29 394 360	###
36	Ventes internes (878)	(3 500)	-	(2 897)	-	(24 199)	(5 768)	(68 518)	(104 882)	36
37	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	47 394	1 413	36 211	1 594	5 652	12 597	21	104 882	37
38	Gains et pertes latents (879)	-	-	-	-	-	-	-	-	38
###	Total des autres charges incluant les gains et pertes latents ainsi que les ventes et les achats internes	5 416 444	3 296 236	3 442 950	11 621 593	854 403	2 996 398	1 192 000	29 394 360	###
###	TOTAL DES CHARGES	80 686 777	12 195 213	15 805 607	15 583 111	2 920 171	6 191 288	1 192 000	135 371 911	###

Université du Québec à Chicoutimi
Produits par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2023
en \$

Annexe 3

	Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
3	-	1 081 616	1 381 123	-	-	-	618 414	1 521 666	-	-	4 602 819	3
4	-	68 798	5 776 971	-	-	-	63 798	226 747	-	-	6 136 314	4
5	-	-	6 728 518	-	50 000	-	33 895	1 390 755	-	-	8 203 168	5
6	-	172 000	286 741	-	-	-	-	29 473	-	-	488 214	6
7	-	1 322 414	14 173 353	-	50 000	-	716 107	3 168 641	-	-	19 430 515	7
8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8
9	---	---	---	---	-	---	---	---	---	-	-	9
10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10
11	-	69 348	417 099	-	-	-	-	-	-	-	486 447	11
12	-	-	6 859 555	-	-	-	103 500	112 716	-	-	7 075 771	12
13	---	---	---	---	-	---	---	---	---	-	-	13
14	-	-	1 190 965	-	-	-	6 735	208 596	-	-	1 406 296	14
15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15
16	-	69 348	8 467 619	-	-	-	110 235	321 312	-	-	8 968 514	###
###	-	1 391 762	22 640 972	-	50 000	-	826 342	3 489 953	-	-	28 399 029	###

Université du Québec à Chicoutimi
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2023
en \$

	Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
1	Masse salariale											1
2	Direction	-	-	245 347	-	-	-	-	-	-	245 347	2
3	Gérance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
4	Enseignants-chercheurs	-	71 500	1 619 964	-	-	28 754	9 000	-	-	1 729 218	4
5	Chargés de cours	-	7 568	-	-	-	-	-	-	-	7 568	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	-	121 028	2 828 129	-	-	116 993	-	-	-	3 066 150	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	-	23 224	1 129 483	-	-	2 175	44 923	-	-	1 199 805	7
8	Personnel professionnel non enseignant	-	318 670	307 436	-	59 285	342 586	386 067	-	-	1 414 044	8
9	Personnel de soutien technique	-	46 970	1 118 877	-	23 916	57 221	95 420	-	-	1 342 404	9
10	Personnel de soutien de bureau	-	19 250	79 098	-	-	7 225	99 219	-	-	204 792	10
11	Personnel de métier et ouvrier	-	-	95 528	-	-	-	-	-	-	95 528	11
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	-	118 226	1 611 702	-	19 698	120 179	135 102	-	-	2 004 907	12
13	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13
14	Total de la masse salariale et des avantages sociaux	-	726 436	9 035 564	-	102 899	675 133	769 731	-	-	11 309 763	###
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	-	-	1 309 735	-	-	-	-	-	-	1 309 735	16
17	Formation et perfectionnement (710)	-	-	6 557	-	-	-	-	-	-	6 557	17
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	-	28 913	1 083 160	-	1 251	36 969	7 298	-	-	1 157 591	18
19	Bourses (735)	-	71 990	4 416 338	-	-	-	2 656 034	-	-	7 144 362	19
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	-	172 824	955 097	-	-	-	1 500	-	-	1 129 421	20
21	Fournitures et matériel (745)	-	31 994	1 083 790	-	894	11 944	7 495	-	-	1 136 117	21
22	Coûts des marchandises vendues (755)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795)	-	78 736	1 693 943	-	24 093	90 300	13 950	-	-	1 901 022	23
24	Volumes et périodiques (750)	-	-	6 473	13 735	-	-	113	-	-	20 321	24
25	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	-	-	68 094	-	-	-	-	-	-	68 094	25
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	-	2 233	18 598	-	-	1 099	-	-	-	21 930	26
27	Location exploitation (830)	-	228	10 286	-	-	-	-	-	-	10 514	27
28	Transfert de coûts indirects (865)	-	-	2 208 078	-	-	10 607	3 500	-	-	2 222 185	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	-	4 760	59 657	-	-	-	170	-	-	64 587	30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	-	-	530	-	-	-	-	-	-	530	31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853, 856, 857, 858)	-	-	458	-	-	-	-	-	-	458	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33
34	Autres charges (860, 870)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34
35	Total des charges autres	-	391 678	12 920 794	13 735	26 238	150 919	2 690 060	-	-	16 193 424	###
36	Ventes internes (878)	-	-	(325 074)	-	-	-	-	-	-	(325 074)	36
37	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	-	15 773	308 713	-	293	-	5	-	-	325 074	37
38	Gains et pertes latents (879)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38
39	Total des autres charges incluant les gains et pertes latents ainsi que les ventes et les achats internes	-	407 451	12 904 433	13 735	26 531	151 209	2 690 065	-	-	16 193 424	###
###	TOTAL DES CHARGES	-	1 133 887	21 939 997	13 735	129 430	826 342	3 459 796	-	-	27 503 187	###

Université du Québec à Chicoutimi
Produits reportés
Exercice 2022-2023
en \$

Annexe 7

		Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation	Autres fonds
		1	2	3	4	5
1	Droits de scolarité institutionnels (trimestre été)	1 204 849		s.o.	s.o.	
2	Forfaitaires des étudiants étrangers (trimestre été)			s.o.	s.o.	
3	Forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents (trimestre été)			s.o.	s.o.	
4	Activité de recherche			s.o.	s.o.	
5	Activités d'été 2023 - Services aux collectivités et projets spéciaux	335 116		s.o.	s.o.	
6	Activités d'été 2023 - Services aux étudiants et sports	465 921		s.o.	s.o.	
7	Facturation pour des programmes de formation à l'étranger	1 813 505		s.o.	s.o.	
8	Subvention reçue d'avance pour la location de locaux pour 2023-24	671 799		s.o.	s.o.	
9				s.o.	s.o.	
10				s.o.	s.o.	
11				s.o.	s.o.	
12				s.o.	s.o.	
13				s.o.	s.o.	
14				s.o.	s.o.	
15				s.o.	s.o.	
16				s.o.	s.o.	
17				s.o.	s.o.	
18				s.o.	s.o.	
19				s.o.	s.o.	
Total		4 491 190	-	s.o.	s.o.	-

Université du Québec à Chicoutimi
Affectations internes des soldes de fonds
Exercice 2022-2023
en \$

	Nature de l'affectation (Seuil de signification de 50 000\$)	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation - Capital 4	Fonds de dotation - Produits nets non distribués 5	Autres fonds 6
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11	Projets d'enseignement	184 693					
12	Activités de recherche	941 128					
13	Services aux collectivités	36 347					
14	Laboratoire international des matériaux anti givres (Lima)		987 517				
15	Activités de recherche financées par l'autre fonds		677 703				
16	Activités de recherche financée par des fonds résiduels de contrats de recherche		727 732				
17	Acquisitions d'immobilisations			4 397 808			
18	Projets d'investissements de la FCI et du MESI pour l'acquisition d'équipements			414 248			
	Développement informatique			-			
20	Projets d'investissement financés par l'autre fonds			30 688			
21	Fonds pour projets structurants						620 515
22	Fonds pour le versement de bourses pour étudiants						1 084 373
23	Fonds pour le développement à l'international						326 179
24	Fonds pour le développement de la recherche						42 899
25	Fonds pour le soutien à l'enseignement et à l'apprentissage						312 750
26							
27							
28	Montant en bas du seuil de 50 000 \$						
29							
30	Total des affectations des soldes de fonds	1 162 168	2 392 952	4 842 744	-	-	2 386 716

Université du Québec à Chicoutimi
 Détail Autres actifs - Autres passifs
 Exercice 2022-2023
 en \$

Seuil de signification de 50 000\$

Informations additionnelles sur les autres actifs						
#	Autres actifs	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5
1	Instruments financiers dérivés					
2	Marque de commerce du Centre NAD			150 000		
3	Logiciels et développement informatique			1 184 552		
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Montants en bas du seuil de 50 000 \$					
14						
15	TOTAL ⁽¹⁾	-	-	1 334 552	-	-

Seuil de signification de 50 000\$

Informations additionnelles sur les autres passifs						
#	Autres passifs	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5
16	Swaps de flux trésorerie					
17	Instruments financiers dérivés					
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29	Montants en bas du seuil de 50 000 \$					
30						
31	TOTAL ⁽²⁾	-	-	-	-	-

Note 1: Ce total doit être égal à la ligne 20 de la page 1 pour chacun des fonds concernés.

Note 2: Ce total doit être égal à la ligne 39 de la page 1 pour chacun des fonds concernés.

Université du Québec à Chicoutimi
 Détail Autres produits - Autres charges
 Exercice 2022-2023
 en \$

	Fonds de Fonctionnement			Fonds avec restrictions		Fonds d'immobilisations		Fonds de dotation		Autres fonds	
	Ventes aux étudiants Fonction enseignement	Autres produits	Autres charges	Autres produits	Autres charges	Autres produits	Autres charges	Autres produits	Autres charges	Autres produits	Autres charges
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Seuil de signification de 50 000\$											
1 Récupérations de salaires ou prêts de service	- - -	232	- - -								
2 Créances douteuses	- - -	- - -	677 030								
3 Amortissement des Autres actifs (voir annexe 9)							935 299				
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											
21											
22											
23											
24											
25											
26											
27											
28											
29 Total	-	232	677 030	-	-	-	935 299	-	-	-	-

Université du Québec à Chicoutimi
Redressements des soldes de fonds
Exercice 2022-2023
en \$

Annexe 11

		Solde de fonds Fonds de fonctionnement 1	Solde de fonds Fonds avec restrictions 2	Solde de fonds Fonds d'immobilisations 3	Solde de fonds Fonds de dotation 4	Solde de fonds Autres fonds 5
1	Provision pour vacances courues des années antérieures (compte 306)	-	-	-	-	-
2	Provision pour avantages sociaux futurs (compte 307)	-	---	---	---	---
3	Autres redressements des années antérieures (compte 308) ¹	-	-	-	-	-
4	Total des redressements des soldes de fonds	-	-	-	-	-
5	Précision "Autres redressements des années antérieures" (compte 308)					
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12	Résiduel "Autres redressements des années antérieures" à précier	-	-	-	-	-

		VERS					
AVANCES INTERFONDS DU		Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Total des avances aux autres fonds 6
1	Fonds de fonctionnement		-	-	-	343 464	343 464
2	Fonds avec restrictions	27 644 248		-	-	-	27 644 248
3	Fonds d'immobilisations	4 557 061	-		-	-	4 557 061
4	Fonds de dotation	-	-	-		3 098 180	3 098 180
5	Autres fonds	-	-	-	-		-
6	Total des avances reçues d'autres fonds	32 201 309	-	-	-	3 441 644	35 642 953

		VERS					
VIREMENTS INTERFONDS ^{Notes 1 et 2} DU		Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Total des virements vers d'autres fonds 6
7	Fonds de fonctionnement			4 362 488	10 147	40 727	4 413 362
8	Fonds avec restrictions			996 650			996 650
9	Fonds d'immobilisations						-
10	Fonds de dotation						-
11	Autres fonds	20 184	288 840	29 223	19 116		357 363
12	Total des virements reçus d'autres fonds	20 184	288 840	5 388 361	29 263	40 727	5 767 375

Note 1: Les montants saisis dans le tableau des virements interfonds doivent être saisis en positif.

Note 2: Il faut compléter l'annexe 12a concernant les informations additionnelles sur les virements interfonds.

Université du Québec à Chicoutimi
 Informations additionnelles sur les virements interfonds
 Exercice 2022-2023
 en \$

Annexe 12 a

Seuil de signification de 100 000\$

1 2 3 4 5 6 7							
Informations additionnelles sur les virements du fonds de fonctionnement							
#	Nature du virement	Vers le fonds avec restrictions	Vers le fonds d'immobilisations	Vers le fonds de dotation	Vers d'autres fonds	Total	Commentaires au besoin ³
1	VI (FF au FI) – Acquisition terrain bâtiments	---	---	---	---	-	
2	VI (FF au FI) – Acquisition autres immobilisations	---	4 212 488	---	---	4 212 488	
3	VI (FF au FI) – Acquisition RI	---	---	---	---	-	
4	VI (FF au FI) – Remboursement emprunt externe (intérêts et capital) terrain bâtiments	---	---	---	---	-	
5	VI (FF au FI) – Remboursement emprunt externe (intérêts et capital) autres immobilisations	---	150 000	---	---	150 000	
6	VI (FF au FI) – Remboursement emprunt externe (intérêts et capital) RI	---	---	---	---	-	
7	VI (FF au FI) – Réserve et Projets futurs terrain bâtiments	---	---	---	---	-	
8	VI (FF au FI) – Réserve et Projets futurs autres immobilisations	---	---	---	---	-	
9	VI (FF au FI) – Réserve et Projets futurs RI	---	---	---	---	-	
10	VI (FF au FI) – Remboursement emprunt interne (capital)	---	---	---	---	-	
11	VI (FF au FI) – Autres virements	---	---	---	---	-	
12	VI (FF au FAR)	---	---	---	---	-	
13	VI (FF au FD)	---	---	---	---	-	
14	VI (FF au AF)	---	---	---	---	-	
15	VI (FF à l'ensemble des autres fonds) – retour de fonds virés des années antérieures	---	---	---	---	-	
16	VI (FF à l'ensemble des autres fonds) – Autres virements	---	---	10 147	40 727	50 874	
17	Total⁽¹⁾	-	4 362 488	10 147	40 727	4 413 362	

Seuil de signification de 100 000\$

1 2 3 4 5 6 7							
Informations additionnelles sur les virements vers le fonds de fonctionnement							
#	Nature du virement	Du fonds avec restrictions	Du fonds d'immobilisations	Du fonds de dotation	D'autres fonds	Total	Commentaires au besoin ³
18	VI (FAR au FF)	---	---	---	---	-	
19	VI (FD au FF)	---	---	---	---	-	
20	VI (AF au FF)	---	---	---	---	-	
21	VI (ensemble des autres fonds au FF) retour de fonds virés des années antérieures	---	---	---	---	-	
22	VI (ensemble des autres fonds au FF) Autres virements	---	---	---	20184	20 184	
23	Total⁽²⁾	-	-	-	20 184	20 184	

Note 1: Le total de la ligne 16 colonne 6 doit correspondre à la ligne 7 colonne 6 de l'annexe 12.
 Note 2: Le total de la ligne 22 colonne 6 doit correspondre à la ligne 12 colonne 1 de l'annexe 12.
 Note 3: Commentaire au besoin, exemple : nom du projet, réserve, etc.

Avantages sociaux

Exercice 2022-2023

en \$

Composition des avantages sociaux		Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Autres fonds 3	Total 4
1	Régime de retraite de l'université	7 481 871	600 162		8 082 033
2	Régie des rentes du Québec	3 499 780	490 830	46	3 990 656
3	Régime québécois d'assurance parentale	483 438	64 963	5	548 406
4	Fonds des services de santé (FSS)	3 789 449	419 487	32	4 208 968
5	Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - CNESST	379 728	51 191	4	430 923
6	Assurance-emploi	822 116	128 796	13	950 925
7	Assurance-vie	74 843	7 439		82 282
8	Assurance santé et salaire	1 683 251	127 041		1 810 292
9	Exonération des droits de scolarité	10 968			10 968
10	Cotisation pour déficit actuariel du régime de retraite				-
11	Autres avantages sociaux	142 582	114 998	4 595	262 175
12	TOTAL	18 368 026	2 004 907	4 695	20 377 628

Université du Québec à Chicoutimi
Détail des charges Soutien institutionnel (terrains et bâtiments)
Fonds de fonctionnement
Exercice 2022-2023
en \$

Annexe 15

		Direction 1	Sécurité 2	Entretien ménager et gestion des produits dangereux 3	Entretien courant et réparations mineures 4	Autres 5	TOTAL 6	
1	Masse salariale							1
2	Direction	288 187	-	-	-	-	288 187	2
3	Gérance	-	-	-	-	-	-	3
4	Enseignants-chercheurs	-	-	-	-	-	-	4
5	Chargés de cours	-	-	-	-	-	-	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	-	-	-	-	-	-	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	-	-	-	-	-	-	7
8	Personnel professionnel non enseignant	336 063	-	-	-	-	336 063	8
9	Personnel de soutien technique	849 066	4 170	-	13 098	-	866 334	9
10	Personnel de soutien bureau	495 289	6 517	-	-	-	501 806	10
11	Personnel de métier et ouvrier	1 192 077	-	-	-	-	1 192 077	11
12	Avantages sociaux (700)	762 091	1 390	-	1 304	-	764 785	12
13	Heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	12 266	-	-	-	-	12 266	13
14	Total de la masse salariale et des avantages sociaux	3 935 039	12 077	-	14 402	-	3 961 518	14
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	-	-	-	-	-	-	15
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	-	-	-	-	-	-	16
17	Formation et perfectionnement (710)	-	-	-	-	-	-	17
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	27 271	1 228	-	2 173	-	30 672	18
19	Bourses (735)	-	-	-	-	-	-	19
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	36 699	-	-	-	-	36 699	20
21	Fournitures et matériel (745)	217 581	26 824	-	2 156	-	246 561	21
22	Coûts des marchandises vendues (755)	-	-	-	-	-	-	22
23	Frais de services (760, 765, 775, 780, 785, 790, 795)	1 316 942	697 466	1 254 883	72 742	-	3 342 033	23
24	Volumes et périodiques (750)	367	-	-	-	-	367	24
25	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	2 515 086	117	-	559 593	-	3 074 796	25
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	4 877 232	-	-	-	-	4 877 232	26
27	Location-exploitation (830)	2 872	-	-	-	-	2 872	27
28	Pertes sur vente de placement (886)	-	-	-	-	-	-	28
29	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	92 302	1 043	-	-	-	93 345	29
30	Biens de nature non capitalisable (893)	-	-	-	-	-	-	30
31	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853, 856, 857, 858)	-	-	-	-	-	-	31
32	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	-	-	-	-	-	-	32
33	Mauvaises créances (860)	(84 578)	-	-	-	-	(84 578)	33
34	Autres charges (870)	-	-	-	-	-	-	34
35	Total des autres charges	9 001 774	726 678	1 254 883	636 664	-	11 619 999	35
36	Ventes internes (878)	-	-	-	-	-	-	36
37	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 881, 894, 895)	1 594	-	-	-	-	1 594	37
38	Gains et pertes latents (879)	-	-	-	-	-	-	38
39	Total des autres charges incluant les gains et pertes latents ainsi que les ventes et les achats internes	9 003 368	726 678	1 254 883	636 664	-	11 621 593	39
40	Total des charges	12 938 407	738 755	1 254 883	651 066	-	15 583 111	40

Université du Québec à Chicoutimi
Charges d'immobilisations
Exercice 2022-2023
en \$

Annexe 16

	Immobilisations brutes au début de l'année	Acquisitions de l'année						Total des acquisitions de l'année	Solde à reporter
		Financé par le gouvernement du Québec	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restriction	Fonds de dotation	Autres fonds, Fondations et dons	Autres sources		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 Projets en cours	1 621 163	1 069 379	294 542				1 049 544	2 413 465	4 034 628
2 Terrains	777 312							-	777 312
3 Aménagement de terrains	2 498 983	160 533	51 116				342 630	554 279	3 053 261
4 Bâtiments	106 585 666							-	106 585 666
5 Bâtiments - construction prestigieuse	-							-	-
6 Améliorations majeures aux bâtiments	62 733 093	6 926 126	194 055	36 192			(5 110)	7 151 263	69 884 357
7 Améliorations locatives	9 797 906							-	9 797 906
8 Équipements informatiques	5 312 472		392 724	287 903			728 359	1 408 986	6 721 458
9 Équipements de communication multimédia	918 138	23 141	165 365	9 663			32 805	230 975	1 149 112
10 Mobilier et équipement de bureau	507 183	79 012	61 061	995			4 389	145 457	652 640
11 Autres équipements	-							-	-
12 Équipements spécialisés liés à l'enseignement et à la recherche	26 392 698	225 307	538 089	622 209			189 097	1 574 703	27 967 402
13 Documents de bibliothèques	16 242							-	16 242
14 Manuels pédagogiques	-							-	-
15 Matériels roulants	93 027			12 830				12 830	105 857
16 Réseaux de télécommunications	-							-	-
17 Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	-							-	-
18 Autres actifs corporels (note A)	-							-	-
19 Actifs non amortissables	59 789							-	59 789
20 Logiciels (note B)	-							-	-
21 Développements informatiques (note B)	-							-	-
22 Autres actifs incorporels	-							-	-
23 TOTAL	217 313 673	8 483 498	1 696 953	969 793	-	-	2 341 715	13 491 958	230 805 631

Annexe 16 (suite)

	Solde reporté	Vente ou radiation d'actifs (crédit)	Virements débit (crédit)	Immobilisations brutes à la fin de l'année	Amortissement accumulé				Immobilisations nettes à la fin de l'année
					Solde au début de l'année	Plus amortissement	Moins annulation	Solde à la fin de l'année	
24 Projets en cours	4 034 628			4 034 628	-			-	4 034 628
25 Terrains	777 312			777 312	-			-	777 312
26 Aménagement de terrains	3 053 261			3 053 261	1 573 113,61	148 516		1 721 630	1 331 631
27 Bâtiments	106 585 666			106 585 666	45 114 857,18	2 266 938		47 381 796	59 203 871
28 Bâtiments - construction prestigieuse	-			-	-			-	-
29 Améliorations majeures aux bâtiments	69 884 357	(1 839 262)		68 045 095	22 468 996,60	2 132 719	1 839 262	22 762 454	45 282 641
30 Améliorations locatives	9 797 906			9 797 906	4 670 080,00	1 974 486		6 644 566	3 153 340
31 Équipements informatiques	6 721 458	(1 260 556)		5 460 902	3 307 813,95	1 341 149	1 260 556	3 388 407	2 072 495
32 Équipements de communication multimédia	1 149 112	(348 223)		800 889	652 998,22	112 081	348 223	416 857	384 032
33 Mobilier et équipement de bureau	652 640	(205 869)		446 771	361 166,27	65 859	205 869	221 156	225 615
34 Autres équipements	-			-	-			-	-
35 Équipements spécialisés liés à l'enseignement et à la recherche	27 967 402	(8 377 473)		19 589 929	19 000 952,00	1 627 840	8 377 473	12 251 319	7 338 610
36 Documents de bibliothèques	16 242			16 242	10 557,13	1 624		12 181	4 061
37 Manuels pédagogiques	-			-	-			-	-
38 Matériels roulants	105 857			105 857	59 951,82	15 625		75 577	30 280
39 Réseaux de télécommunications	-			-	-			-	-
40 Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	-			-	-			-	-
41 Autres actifs corporels (note A)	-			-	-			-	-
42 Actifs non amortissables	59 789			59 789	-			-	59 789
43 Logiciels (note B)	-			-	0,47			0	(0)
44 Développements informatiques (note B)	-			-	(0,18)			(0)	0
45 Autres actifs incorporels	-			-	-			-	-
46 TOTAL	230 805 631	(12 031 383)	-	218 774 248	97 220 487	9 686 839	12 031 383	94 875 943	123 898 305

Note A: Il faut communiquer avec le Ministère pour inscrire un actif dans cette catégorie.

Note B: Il faut consulter la *Politique de capitalisation des immobilisations pour les établissements des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux* (Avril 2012) pour la comptabilisation de ces catégories.

Université du Québec à Chicoutimi
Salaire moyen par catégorie de personnel
Exercice 2022-2023
en \$

Annexe 17

CATÉGORIES DE PERSONNEL		PERSONNEL RÉGULIER	PERSONNEL NON RÉGULIER
1	Direction	155 943	134 093
2	Gérance		
3	Enseignants-chercheurs	129 864	94 373
4	Auxiliaires à l'enseignement et à la recherche	-	11 874
5	Associés à l'enseignement et à la recherche	82 726	59 835
6	Professionnel non enseignant	96 662	102 067
7	Soutien technique	66 401	63 840
8	Soutien de bureau	53 632	30 789
9	Métiers et ouvriers	59 875	45 951
		VALEUR MOYENNE D'UNE CHARGE DE 3 CRÉDITS	
10	Chargés de cours		11 127

Frais institutionnels obligatoires (FIO) et autres frais facturés aux étudiants ^(note1)

Exercice 2022-2023

Ensemble des fonds

en \$

No ligne	Comptes des frais institutionnels obligatoires	1 Revenus FIO
1	Frais d'admission (447)	903 989
2	Frais d'inscription (448)	-
3	Frais technologiques (449)	773 738
4	Frais de droits d'auteur (451)	48 219
5	Frais de rédaction de thèses ou de mémoires et frais de polongation (452)	198 601
6	Frais spécifiques à certains cours ou programmes (453)	24 886
7	Frais de diplomation et relevés de notes (454)	52 980
8	Services aux étudiants (456)	813 956
9	Autres frais institutionnels obligatoires facturés aux étudiants (457)	1 376 963
10	Total pour les frais institutionnels obligatoires ⁽²⁾	4 193 332
11	Explications «Autres frais institutionnels obligatoires facturés aux étudiants (457)» (si 10% ou plus du total) :	33%
12	Accès libre	470 427
13	Frais généraux	814 031
14		

No ligne	Frais institutionnel obligatoire perçu à titre de fiduciaire ou mandataire	FIO perçus
15	Primes relatives à certaines assurances obligatoires	
16	Frais pour le transport en commun (FIO)	470 427
17	Total des FIO perçus à titre de fiduciaire ou mandataire	470 427

No ligne	Comptes des autres frais facturés aux étudiants (Non FIO)	Revenus Non FIO
18	Pénalités, retards et révision de notes (458)	94 900
19	Dons et campagnes de financement (459) ⁽³⁾	-
20	Ventes de notes de cours (462)	-
21	Vente ou locations de matériel ou d'équipements (463)	-
22	Reconnaissance des acquis (464)	-
23	Autres frais facturés aux étudiants (467)	-
24	Total pour les autres frais facturés aux étudiants (Non FIO)⁽⁴⁾	94 900
25	Explications «Autres frais facturés aux étudiants (467)» (si 10% ou plus du total) :	0%
26		
27		
28		

29	Total des nouveaux apports reçus pour les dons et campagnes de financement	
----	--	--

No ligne	Autres frais perçu à titre de fiduciaire ou mandataire	Autres frais perçus
30	Primes relatives aux assurances des étudiants étrangers	977 775
31	Primes relatives aux assurances non obligatoires	657 232
32	Dons et campagnes de financement (exclus du compte 459)	194 325
33	Cotisations aux associations étudiantes	502 976
34	Frais pour le transport en commun (Non FIO)	
35	Total pour les autres frais perçus à titre de fiduciaire ou mandataire	2 332 308

Note 1: Voir la définition des frais institutionnels obligatoires à la règle budgétaire 3.3.1.

Note 2: Le total inscrit à la ligne 10 de la colonne 1 correspond au total inscrit à la ligne 8 de la colonne 7 à la page 2 du SIFU.

Note 3: Ce revenu correspond à la portion de l'apport qui a été comptabilisée dans les produits de la période. Le montant total de l'apport reçu dans la période doit être inscrit à la ligne 29

Note 4: Le total inscrit à la ligne 24 de la colonne 1 correspond au total inscrit à la ligne 9 de la colonne 7 à la page 2 du SIFU.

Informations nécessaires aux fins d'analyse de l'octroi de la subvention conditionnelle ^(note 1)

Exercice 2022-2023

en \$

	Fonds de fonctionnement ^(note 2)	
	2021-2022	2022-2023
Solde de fonds au début aux fins de la subvention conditionnelle (note 3) (1)	(6 074 225)	(7 429 652)
Produits (2) (Report automatique de l'évolution du solde de fonds)	121 158 185	138 640 170
Charges (3) (Report automatique de l'évolution du solde de fonds)	122 818 086	135 371 911
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges (4) = (2) - (3)	(1 659 901)	3 268 259
Virements du fonds de fonctionnement vers d'autres fonds (5) (Report automatique de l'évolution du solde de fonds)	548 487	4 413 362
Virements des autres fonds vers le fonds de fonctionnement (6) (Report automatique de l'évolution du solde de fonds)	4 000	20 184
Annulation des coûts des avantages sociaux futurs (7) (compte 704 du SIFU)	805 000	1 192 000
Annulation des gains (-) et pertes latents (8) (Compte 879 du SIFU)	-	-
Annulation des impacts financiers de la COVID 19 (note 4) (9)	43 961	
Annulation des revenus relatifs au décret du 24 mars 2010 (10) (Établissements de l'Université du Québec seulement)		
Résultats annuels ajustés aux fins de la subvention conditionnelle (11) = (4) - (5) + (6) + (7) + (8) + (9) + (10)	(1 355 427)	67 081

Solde de fonds à la fin aux fins de la subvention conditionnelle avant ajustements du Ministère (12) = (1) + (11)	(7 429 652)	(7 362 571)
Ajustements après révision ^(note 5) (13)		
Solde de fonds à la fin aux fins de la subvention conditionnelle (14) = (12) + (13)	(7 429 652)	(7 362 571)
Conciliation solde de fonds à la fin aux fins de la subvention conditionnelle par rapport au solde de fonds tel qu'établi aux états financiers audités ^(note 3)		
Annulation ajustements cumulés aux fins de la subvention conditionnelle (15) = - (7) - (8) - (9) - (10) cumulés	(6 404 483)	(7 596 483)
Redressements des années antérieurs cumulés (16)	(30 689 655)	(30 689 655)
Réévaluation et autres éléments régimes de retraite cumulé (17)	3 483 295	4 357 295
Solde de fonds tel qu'établi aux états financiers audités (18) = (14) + (15) + (16) + (17)	(41 040 495)	(41 291 414)

Note 1 : Voir la règle budgétaire 5.8 (2021-2022).

Note 2 : Seulement les montant de l'année courante aux lignes 10 et 11 doivent être saisis manuellement.

Note 3 : Solde de fonds aux fins de la subvention conditionnelle à partir du solde du fonds de fonctionnement au 30 avril 2010.

Note 4 : Impacts financiers rapportés par les établissements au ministère dans le formulaire de recensement des coûts liés à la COVID-19 pour l'année courante.

Note 5 : Les ajustements après révision seront inscrits par le Ministère au besoin.

Note # 1: Ventilation du compte n° 430 - Produits non gouvernementaux

	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation	Autres fonds
Dons en espèce					611 911
Dons en nature					
Autres (Il faut préciser. Si le nombre de lignes est insuffisant, il faut aviser le Ministère)	---	---	---	---	---
Autre 1 Subventions diverses pour projets de recherche		7 075 771			
Autre 2					
Autre 3					
Autre 4					
Autre 5					
Autre 6					
Autre 7					
Autre 8					
Autre 9					
Autre 10					
Total	-	7 075 771	-	-	611 911

Note # 2: Ventilation des comptes 015 et 210

	Compte 015	Compte 210
2022-2023 (T)		1 367 793
2021-2022 (T-1)		(9 390)
2020-2021 (T-2)		

Note # 3: Portion des dépenses financées par les subventions du Ministère (enveloppes MAO-TIC¹ et PQI²)

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immobilisations
Biens sous le seuil de capitalisation (892)	388 013	56 643
Biens de nature non capitalisable (893)	13 089	139 228

¹ Matériel, appareils, outillage, technologie de l'information et de la communication.

² Plan quinquennal d'investissement

Note # 4: Limite maximale d'emprunts temporaires non subventionnés utilisés mensuellement au cours de la période du 1er juin 2022 au 31 mai 2023 Exception faite des emprunts temporaires contractés auprès de financements Québec

	Limite maximale utilisée											
	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai
2022-2023												

Note # 5: Utilisation des sommes allouées pour le soutien à l'intégration des personnes en situation de handicap (Règle 2.1.4 des Règles budgétaires des universités)

		solde de début 30 avril 2022	Allocations	Utilisation	Ajustement	solde de fin 30 avril 2023
2023-09-24	2022-2023 Volet 1	252 273	360 229	426 099	(30)	186 373
	Volet 2	(10 103)	30 605	24 665	4 163	-

Université du Québec à Chicoutimi
 Continuité des apports reportés - Gouvernement du Canada
 2022-2023

Annexe 22a

en \$

TABLEAU 1 : FONDS AVEC RESTRICTIONS

No ligne	Organismes subventionnaires	Apports reportés au début (court et long termes)	Redressements des apports reportés au début (court et long termes)	Nouveaux apports reportés de l'exercice	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations	Apports reportés à la fin (court et long termes)
		note 1	note 2	note 3	note 4	note 5	note 6
		1	2	3	4	5	6 = 1 + 2 + 3 - 4 - 5
1	Subvention des ministères du gouvernement du Canada	496 288		1 807 224	1 780 611		522 901
2	Conseil de recherches en sciences humaines	1 317 364		939 615	979 353		1 277 626
3	Santé Canada	1 302			-		1 302
4	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	2 370 470		2 755 377	3 106 742		2 019 105
5	Instituts de recherche en santé du Canada	1 030 039		784 694	842 041		972 692
6	Fondation canadienne pour l'innovation	324 744		217 713	84 868		457 589
7	Chaires de recherche du Canada	902 219		1 019 335	869 478		1 052 076
8	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (autres que ceux de la liste)	244 968		776 153	540 075		481 046
9	Total pour le fonds avec restrictions	6 687 394	-	8 300 110	8 203 168	-	6 784 336

TABLEAU 2 : FONDS DES IMMOBILISATIONS

No ligne	Ensemble des organismes subventionnaires	Apports reportés au début	Redressement des apports reportés au début	Nouveaux apports de l'exercice	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations	Apports reportés afférents aux immobilisations avant amortissement de l'exercice	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	Apports reportés afférents aux immobilisations à la fin
		note 1	note 2	note 3	note 4	note 7	note 8	note 6	
		1	2	3	4	5	6=1+2+3-4+5	7	8=6-7
10	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada	14 325 075		511 390	3 731	-	14 832 734	832 483	14 000 251
11	Total pour le fonds des immobilisations	14 325 075	-	511 390	3 731	-	14 832 734	832 483	14 000 251

Université du Québec à Chicoutimi
Continuité des apports reportés - Gouvernement du Québec
2022-2023

Annexe 22b

en \$

TABLEAU 1 : FONDS AVEC RESTRICTIONS

No ligne	Organismes subventionnaires	Apports reportés au début (court et long termes) note 1 1	Redressements des apports reportés au début (court et long termes) note 2 2	Nouveaux apports reportés de l'exercice note 3 3	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice note 4 4	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations note 5 5	Apports reportés à la fin (court et long termes) note 6 6 = 1 + 2 + 3 - 4 - 5
1	Subventions du Ministère	9 109 593		4 654 658	4 602 819		9 161 432
2	Subventions des autres ministères du gouvernement du Québec	2 656 666		3 615 668	3 891 293		2 381 041
3	Fonds de recherche du Québec - Nature et technologie (FRQNT)	389 919		859 884	767 859		481 944
4	Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQS)	73 008		758 925	600 198		231 735
5	Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC)	607 623		612 605	485 833		734 395
6	Université du Québec et ses constituantes	-			-		-
7	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Québec (autres que ceux de la liste)	409 564		667 708	391 131		686 141
8	Total pour le fonds avec restrictions	13 246 373	-	11 169 448	10 739 133	-	13 676 688

TABLEAU 2 : FONDS DES IMMOBILISATIONS

No ligne	Ensemble des organismes subventionnaires	Apports reportés au début note 1 1	Redressement des apports reportés au début note 2 2	Nouveaux apports de l'exercice note 3 3	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice note 4 4	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations note 7 5	Apports reportés afférents aux immobilisations avant amortissement de l'exercice 6=1+2+3-4+5	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations note 8 7	Apports reportés afférents aux immobilisations à la fin note 6 8=6-7
9	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Québec	82 387 042		10 336 916	195 870	-	92 528 088	6 932 516	85 595 572
10	Total pour le fonds des immobilisations	82 387 042	-	10 336 916	195 870	-	92 528 088	6 932 516	85 595 572

Université du Québec à Chicoutimi
Continuité des apports et des produits reportés - Autres sources
Exercice 2022-2023

Annexe 22c

(en \$)

TABLEAU 1 : FONDS AVEC RESTRICTIONS

No ligne	Organismes subventionnaires	Apports et produits reportés au début (court et long termes) note 1 1	Redressements des apports et produits reportés au début (court et long termes) note 2 2	Nouveaux apports et nouveaux produits reportés de l'exercice note 3 3	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice note 4 4	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations note 5 5	Apports et produits reportés à la fin (court et long termes) note 6 6 = 1 + 2 + 3 - 4 - 5
1	Municipalités	140 983		274 751	219 800		195 934
2	Produits provenant d'autres universités et d'organismes apparentés	205 816		531 824	268 414		469 226
3	Gouvernements autres provinces	-			-		-
4	Gouvernements étrangers	-			-		-
5	Produits non gouvernementaux	6 224 084		8 031 522	7 075 771		7 179 835
6	Produits provenant d'une fondation	1 228 407		223 575	486 447		965 535
7	Total pour le fonds avec restrictions	7 799 290	-	9 061 672	8 050 432	-	8 810 530

TABLEAU 2 : FONDS DES IMMOBILISATIONS

No ligne	Ensemble des organismes subventionnaires	Apports reportés au début note 1 1	Redressement des apports reportés au début note 2 2	Nouveaux apports de l'exercice note 3 3	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice note 4 4	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations note 7 5	Apports reportés afférents aux immobilisations avant amortissement de l'exercice 6=1+2+3-4+5	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations note 8 7	Apports reportés afférents aux immobilisations à la fin note 6 8=6-7
8	Autres sources	15 458 500		317 792	-	-	15 776 292	558 485	15 217 807
9	Total pour le fonds des immobilisations	15 458 500	-	317 792	-	-	15 776 292	558 485	15 217 807

Université du Québec à Chicoutimi

Produits des entités subventionnaires du gouvernement du Canada par fonds

Exercice 2022-2023

Fonds de fonctionnement, fonds avec restrictions et fonds d'immobilisations

en \$

Annexe 23

No ligne	Comptes	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Total 4 = 1+2+3
1	Subvention des ministères du gouvernement du Canada (415)	6 462	1 780 611	-	1 787 073
2	Conseil de recherches en sciences humaines (416)	-	979 353	-	979 353
3	Santé Canada (417)	-	-	-	-
4	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (418)	-	3 106 742	-	3 106 742
5	Instituts de recherche en santé du Canada (419)	-	842 041	-	842 041
6	Fondation canadienne pour l'innovation (421)	-	84 868	-	84 868
7	Chaires de recherche du Canada (422)	-	869 478	-	869 478
8	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (autres que ceux de la liste) (420)	1 846 993	540 075	---	2 387 068
9	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (fonds d'immobilisations) (423)	---	---	3 731	3 731
10	Total	1 853 455	8 203 168	3 731	10 060 354

Subvention reportable	Libellé du volet	Libellé du sous-volet	Apports reportés au début	Redressements des apports reportés au début (court et long termes)	Nouveaux apports de l'exercice	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations	Apports reportés à la fin (court et long termes) note 2	Commentaire de l'Université
			1	2	3	4	5	6 = 1 + 2 + 3 - 4 - 5	7
2.1.3 Soutien à l'intégration des personnes ayant des besoins particuliers ou en situation de handicap	2.1.3.1 : Organisation et offre de services dans les universités		252 273	(30)	360 229	426 099		186 373	
2.1.3 Soutien à l'intégration des personnes ayant des besoins particuliers ou en situation de handicap	2.1.3.2 : Services spécialisés		(10 103)	4 163	30 605	24 665		-	
2.1.3 Soutien à l'intégration des personnes ayant des besoins particuliers ou en situation de handicap			242 170	4 133	390 834	450 764	-	186 373	
2.1.4 Soutien aux membres des communautés autochtones	Volet 1 : Programme régulier;							-	
2.1.4 Soutien aux membres des communautés autochtones	Volet 2 : Démarrage de petites cohortes;							-	
2.1.4 Soutien aux membres des communautés autochtones	Volet 3 : Stage en enseignement en milieu autochtone;							-	
2.1.4 Soutien aux membres des communautés autochtones	Volet 4 : Projets particuliers;		324 402		400 000	564 922		159 480	
2.1.4 Soutien aux membres des communautés autochtones			324 402	-	400 000	564 922	-	159 480	
2.1.5 Soutien aux établissements d'enseignement supérieur dans la lutte contre l'homophobie et la transphobie								-	
2.1.6 Appui au recrutement d'étudiants internationaux ainsi qu'à leur accueil et leur intégration	Volet 2 : Actions de concertation inter établissements				50 000	32 886		17 114	
2.1.8 Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire	2.1.8.3 Favoriser l'offre de services de RAC en formation professionnelle				2 450	1 925		525	
2.1.9 Accès à la profession enseignante	2.1.9.2 Élaboration de projets inédits en sciences de l'éducation		300 025			99 458		200 567	
2.1.10 Soutien financier aux étudiantes et aux étudiants en sciences de l'éducation	2.1.10.1 Bourses d'excellence aux futurs enseignants		17 670		720 964	753 750		(15 116)	
2.1.10 Soutien financier aux étudiantes et aux étudiants en sciences de l'éducation	2.1.10.2 Bourses de persévérance pour les étudiantes et les étudiants inscrits à la maîtrise qualifiante en enseignement							-	
2.1.10 Soutien financier aux étudiantes et aux étudiants en sciences de l'éducation	2.1.10.3 Bourses aux doctorantes et aux doctorants en sciences de l'éducation		20 000		20 000	40 000		-	
2.1.10 Soutien financier aux étudiantes et aux étudiants en sciences de l'éducation			37 670	-	740 964	793 750	-	(15 116)	
2.1.11 Soutien aux études doctorales en psychologie clinique	2.1.11.1 Augmentation des admissions au doctorat clinique en psychologie				140 252	22 492		117 760	
2.1.11 Soutien aux études doctorales en psychologie clinique	2.1.11.2 Bourses pour les internats en psychologie		90 000		120 000	160 000		50 000	
2.1.11 Soutien aux études doctorales en psychologie clinique			90 000	-	260 252	182 492	-	167 760	
2.1.12 Formation et relève professorale en sciences infirmières	2.1.12.1 Augmenter les inscriptions dans les programmes de sciences infirmières				332 089	51 150		280 939	
2.1.12 Formation et relève professorale en sciences infirmières	2.1.12.2 Favoriser le renouvellement et l'augmentation du corps professoral en sciences infirmières par des bourses aux cycles supérieurs	Volet 1 Bourses de maîtrises						-	
2.1.12 Formation et relève professorale en sciences infirmières	2.1.12.2 Favoriser le renouvellement et l'augmentation du corps professoral en sciences infirmières par des bourses aux cycles supérieurs	Volet 2 Bourses doctorales	43 200					43 200	
2.1.12 Formation et relève professorale en sciences infirmières			43 200	-	332 089	51 150	-	324 139	
2.1.13 Soutien aux stages en pratique sage femme								-	
2.1.19 Reconfiguration de l'offre de formation	2.1.19.1 Optimisation et développement de l'offre de formation en réponse à des besoins prioritaires		24 265		372 215			396 480	

Subvention reportable	Libellé du volet	Libellé du sous-volet	Apports reportés au début	Redressements des apports reportés au début (court et long termes)	Nouveaux apports de l'exercice	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations	Apports reportés à la fin (court et long termes) note 2	Commentaire de l'Université
			1	2	3	4	5	6 = 1 + 2 + 3 - 4 - 5	7
2.3 Entente Canada Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes volet enseignement supérieur	Volet 2 : Contribuer à offrir aux apprenants de langue anglaise ou de langue française du Québec la possibilité d'apprendre le français ou l'anglais comme langue seconde et de bénéficier ainsi d'un enrichissement culturel.							-	
2.3 Entente Canada Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes volet enseignement supérieur			-	-	-	-	-	-	
2.4.1 Programme de mobilité internationale et de courts séjours à l'étranger			1 337 193		333 413	231 475		1 439 131	
Sous total subventions spécifiques reportables			5 019 159	4 133	4 754 279	4 239 164	-	5 538 407	

Subvention reportable	Libellé du volet	Libellé du sous-volet	Apports reportés au début	Redressements des apports reportés au début (court et long termes)	Nouveaux apports de l'exercice	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations	Apports reportés à la fin (court et long termes) note 2	Commentaire de l'Université
			1	2	3	4	5	6 = 1 + 2 + 3 - 4 - 5	7
Autres Subventions reportées (note 1)									
Subvention reportable	Libellé du volet	Libellé du sous-volet	Apports reportés au début	Redressements des apports reportés au début (court et long termes)	Nouveaux apports de l'exercice	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations	Apports reportés à la fin (court et long termes) note 2	Commentaire de l'Université
			1	2	3	4	5	6 = 1 + 2 + 3 - 4 - 5	
			1 241 470			40 323		1 201 147	Mis en réserve pour le projet de l'é
			175 000			71 512		103 488	
			497 366					497 366	Utilisation totale prévue en 2023-202
			711 043			62 802		648 241	Utilisation partielle prévue en 2023-2
			170 009			83 717		86 292	Utilisation totale prévue en 2023-202
			556 460					556 460	Utilisation totale prévue en 2023-202
			132 930			79 429		53 501	Utilisation totale prévue en 2023-202
			205 317					205 317	Utilisation totale prévue en 2023-202
			62 433					62 433	Utilisation totale prévue en 2023-202
			338 406	(4 133)	(99 621)	25 872		208 780	
								-	
								-	
								-	
								-	
Sous total autres subventions spécifiques reportables			4 090 434	(4 133)	(99 621)	363 655	-	3 623 025	
Total général des subventions reportables MES			9 109 593	-	4 654 658	4 602 819	-	9 161 432	

Note 1

Autres Subventions reportées ne figurant pas dans la liste plus haut

Note 2

Le total général (colonne 6, ligne 79) doit égalier le montant indiqué à l'annexe 22b (tableau 1, colonne 6, ligne 1).

SECTION 2

État du traitement des membres du personnel de direction 2022-2023

- Rapport de l'auditeur indépendant sur l'état du traitement
- État du traitement des membres du personnel de direction 2022-2023
- Protocole relatif aux conditions de travail des cadres supérieurs de l'Université du Québec et de ses établissements



Rapport de l'auditeur indépendant sur l'état du traitement

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Chicoutimi

Opinion

Nous avons effectué l'audit des tableaux 1 et 2 de l'état de traitement 2022-2023 portant sur les éléments du traitement assujettis à l'impôt selon les dispositions prévues aux articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1) des membres du personnel de direction supérieure et des autres catégories de personnel de direction inclus dans l'état du traitement de l'Université du Québec à Chicoutimi (« Université ») pour l'exercice clos le 30 avril 2023 (appelés ci-après les « tableaux »).

À notre avis, les tableaux ci-joints ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, E-14.1).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des tableaux » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des tableaux au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques m'incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres points – Restriction à la diffusion et à l'utilisation

Les tableaux ont été préparés afin de permettre à l'entité de répondre aux exigences stipulées aux articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. En conséquence, il est possible que les tableaux ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de l'entité et au ministère de l'Enseignement supérieur et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties ou utilisé par d'autres parties.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des tableaux

La direction est responsable de la préparation des tableaux conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des tableaux exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des tableaux, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des tableaux

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les tableaux 1 et 2 sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des tableaux prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les tableaux comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les tableaux au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Mallette S.E.N.C.R.L.

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Saguenay, Canada

Le 19 septembre 2023

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A131362

État du traitement des membres du personnel de direction 2022-2023

Formulaire de déclaration

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

État du traitement 2022-2023 requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

Nom de l'établissement : **Université du Québec à Chicoutimi**

TABLEAU 1 - Traitement imposable du personnel de direction supérieure et valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés

Nom	Prénom	Titre du poste occupé	Fonction	Intérim (oui / non)	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)					Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés (\$)
							Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable	Salaire de base + Autres éléments du traitement imposable	Indemnité de départ accordée	Montants reçus d'une fondation ou d'une personne morale	
Baillargeon	Lisa	Vice-rectrice aux études, à la formation et à la réussite	VR	Non	2.0	17 %	195 622	21 476	217 098	107 928	0	0
Biron	Dominique	Vice-rectrice aux affaires administratives et aux ressources	VR	Non	12.0	100 %	208 801	4 345	213 146	0	0	8 221
Bouazara	Mohamed	Vice-recteur à la recherche, à la création et à l'innovation et aux partenariats	VR	Non	12.0	100 %	208 801	30 225	239 026	0	0	1 947
Cloutier	Alexandre	Vice-recteur aux partenariats, aux affaires internationales et autochtones	VR	Non	7.5	63 %	203 447	37 302	240 749	0	0	13 387
Doucet	Manon	Doyenne des études	DOY	Non	12.0	100 %	177 481	5 919	183 400	0	0	930
Gagnon	Nathalie	Secrétaire générale	SG	Non	12.0	100 %	152 377	5 220	157 597	0	0	63
Hébert	Étienne	Vice-recteur aux études, à la formation et à la réussite	VR	Non	7.5	63 %	208 801	2 823	211 624	0	0	1 250
Legendre-Guillemain	Valérie	Doyenne des affaires départementales	DOY	Non	12.0	100 %	177 481	4 369	181 850	0	0	2 203
Ngomo	Suzy	Doyenne de la recherche et de la création	DOY	Non	12.0	100 %	159 665	4 201	163 866	0	0	1 127
Samson	Ghislain	Recteur	REC	Non	12.0	100 %	227 566	9 138	236 704	0	0	20 280
									0			

ÉTAT DU TRAITEMENT 2022-2023

Nom de l'établissement : Université du Québec à Chicoutimi

TABLEAU 2 - Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction ⁽¹⁾

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie ⁽²⁾	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	58.73	Le plus élevé	209 377	124 061
		Moyenne	141 543	19 173
		Le moins élevé	106 189	103
Personnel de direction des services	13.26	Le plus élevé	195 229	50 759
		Moyenne	149 077	8 727
		Le moins élevé	96 608	0
Personnel de gérance des emplois de soutien	N/A	Le plus élevé	N/A	N/A
		Moyenne	N/A	N/A
		Le moins élevé	N/A	N/A

⁽¹⁾ Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

⁽²⁾ Effectif total de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

TABLEAU 3 - Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés des autres catégories de personnel de direction ⁽¹⁾

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement ⁽²⁾	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur (en \$)
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	54.19	Le plus élevé	33 119
		Moyenne	7 372
		Le moins élevé	41
Personnel de direction des services	13	Le plus élevé	16 897
		Moyenne	3 046
		Le moins élevé	37
Personnel de gérance des emplois de soutien	N/A	Le plus élevé	N/A
		Moyenne	N/A
		Le moins élevé	N/A

⁽¹⁾ Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

⁽²⁾ Effectif concerné par un remboursement de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

ÉTAT DU TRAITEMENT 2022-2023

Nom de l'établissement : Université du Québec à Chicoutimi

NOTES COMPLÉMENTAIRES

	Oui ou non	
Pendant l'année 2022-2023, est-ce que des membre du personnel de direction supérieure bénéficient d'une indemnité de transition au sein de l'établissement?	non	Si oui, le coût ou la valeur imposable de cet avantage doit être inscrit ci-dessous.
Est-ce que des droits d'indemnité de départ sont détenus et non exercés pendant l'année 2022-2023 par les membre du personnel de direction supérieure?	non	Si oui, la valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année 2022-2023 doit être déclarée ci-dessous, pour chaque membre du personnel de direction supérieure.

Nom	Prénom	Fonction	Commentaires
Gagnon	Nathalie	SG	Tableau 1: Les informations relatives au poste de secrétaire générale sont indiquées afin de respecter les exigences de la Loi, bien que le poste ne soit pas considéré comme faisant partie de la direction supérieure de l'Institution.
Samson	Ghislain	REC	Tableau 1: Le salaire de base du recteur a été révisé le 4 août 2023. Il est rétroactif en date du 2 avril. C'est le dernier salaire connu au moment de faire l'état de traitement.
			Tableau 2: Le salaire de base moyen correspond à la somme des salaires de base réellement versés durant l'année 2022-2023 divisée par l'effectif total de la catégorie de personnel correspondante.
			Tableau 2: À la colonne relative au salaire de base, les termes "le plus élevé" et "le moins élevé" réfèrent aux salaires autorisés le plus élevé et le moins élevé qui étaient en vigueur le 30 avril 2023.
			Tableau 2: À la colonne relative aux autres éléments du traitement, les termes "le plus élevé" et "le moins élevé" réfèrent toujours à des éléments du traitement versés durant l'année 2022-2023.
			Tableau 2: Dans le cas du personnel de direction de l'établissement, le salaire de base comprend le salaire régulier du professeur auquel une prime de direction est ajoutée à titre de salaire autorisé.
			Tableau 2: Dans les autres éléments du traitement imposable du Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1) des montants peuvent être inclus pour des cours en supplément qui ont été enseignés alors que l'employé était professeur. Ce traitement diffère des années précédentes où ces montants avaient été exclus.

Protocole relatif aux conditions de travail des cadres supérieurs de l'Université du Québec et de ses établissements

Annexe 6-A Protocole des cadres supérieurs du règlement général 6 Ressources humaines

Note : Le texte que vous consultez est une codification administrative des règlements de l'Université du Québec. Leur version officielle est contenue dans les règlements adoptés par l'assemblée des gouverneurs.

Adoptée A-278-S-3820 (10 avril 1985), G.O.Q.1, 27 avril 1985, p. 1988-1990.

Amendée A-361-S-5079 (1^{er} novembre 1989), G.O.Q.1, 18 novembre 1989, p. 4849.

Amendée 2009-2-AG-S-R-24 (28 janvier 2009), G.O.Q.1, 14 février 2009, p. 189.

Modifiée 2016-3-AG-S-R-23 (27 avril 2016), G.O.Q.1, 14 mai 2016, p. 544-548.

Modifiée 2018-12-AG-S-R-110 (7 novembre 2018), G.O.Q.1, 24 novembre 2018, p. 770-771.

Modifiée 2020-17-AG-S-R-138 (16 décembre 2020), G.O.Q.1, 2 janvier 2021, p. 51-52.

Nouvelle version de l'Annexe 6-A conforme à la règle budgétaire 5.11, modifiée par le Conseil du trésor avec effet en mai 2020, portant sur les conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure.

Table des matières

1	Objet	3
2	Définitions	3
3	Conditions de travail	3
4	Avis de non-renouvellement de contrat	5
5	Vacances annuelles et congés	5
6	Avantages sociaux	5
7	Congés parentaux	5
8	Congés et postes vacants	5
9	Règles d'évaluation des chefs d'établissement	6
10	Paie des coûts	6
11	Dispositions finales	6
Appendice 1		8
Règles d'évaluation des chefs d'établissement de l'Université du Québec		8
1	Principe directeur	8
2	Objectifs	8
3	Description	8
4	Évaluation	8
5	Information au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif	9

Protocole relatif aux conditions de travail des cadres supérieurs de l'Université du Québec et des établissements

1 **Objet**

Le présent protocole a pour objet les conditions de travail des cadres supérieurs.

2 **Définitions**

2.1 L'expression « cadre supérieur » désigne toute personne à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un des établissements, dont le poste est inscrit par décision du comité exécutif de l'Université du Québec sur la liste prévue au paragraphe 2.2, et occupant une fonction :

- a) de chef d'établissement, c'est-à-dire de président de l'Université du Québec, de recteur d'université constituante ou de directeur général d'école supérieure ou d'institut de recherche;
- b) de cadre au sommet de la hiérarchie de l'Université du Québec ou de l'un des établissements, relevant directement de l'autorité du chef d'établissement à qui il rend compte de l'exécution de ses fonctions.

2.2 Le comité exécutif de l'Université du Québec a la responsabilité d'établir, par résolution, la liste des postes correspondant aux fonctions décrites au paragraphe 2.1 précédent.

2.3 L'expression « établissement » désigne une université constituante, un institut de recherche ou une école supérieure.

2.4 L'expression « traitement » signifie le salaire annuel fixé pour un cadre supérieur, à l'exclusion de tout supplément, allocation, frais de représentation ou de déplacement.

3 **Conditions de travail**

3.1 Le cadre supérieur bénéficie d'un mandat dont la durée peut atteindre cinq (5) ans, renouvelable à son terme.

3.2 Après quatre (4) années successives de mandat, il acquiert la sécurité d'emploi (et non de fonction). Si le cadre supérieur quitte pour un poste autre qu'un poste de cadre supérieur, il conserve son traitement pour une durée d'une année, par la suite son traitement sera celui applicable à son nouveau poste. Son traitement sera déterminé selon les modalités prévues pour cette catégorie de personnel.

3.3 Il bénéficie d'un congé de perfectionnement s'il intègre le corps professoral immédiatement après son congé de perfectionnement, d'une durée maximale d'une année en fonction de la durée de son mandat continu, sans diminution de traitement. Le montant de toute subvention et de toute bourse de perfectionnement tenant lieu de traitement est déduit du traitement ainsi accordé pendant le congé.

Ce congé est d'une année si le cadre supérieur est en cours d'un mandat consécutif et subséquent au premier mandat accompli.

Au terme de son congé de perfectionnement, son traitement sera celui applicable à son poste de professeur.

Tout congé de perfectionnement accordé en vertu du « Programme de mobilité des cadres supérieurs » est celui prévu au présent paragraphe. Les frais afférents versés dans le cadre de ce congé de perfectionnement ainsi que les autres conditions relatives à ce perfectionnement sont ceux prévus audit programme de mobilité.

La modification au paragraphe 3.3 entre en vigueur le 1^{er} mai 2020.

- 3.4** Le congé de perfectionnement prévu au paragraphe 3.3 peut se répéter d'un mandat à l'autre ou se fractionner. Il ne peut se cumuler d'un mandat à l'autre et être ainsi d'une durée supérieure à un an.

Dans tous les cas, le cadre supérieur doit intégrer le corps professoral au terme de son congé de perfectionnement.

- 3.5** Le cadre supérieur qui quitte l'Université du Québec ou l'un des établissements au terme d'un mandat ou en cours d'un mandat consécutif et subséquent au premier mandat accompli, et qui renonce aux avantages énoncés aux paragraphes 3.2 et 3.3 du présent article, le cas échéant, a droit à une allocation de départ équivalente à une année de traitement qui correspond au salaire qu'il reçoit au moment de son départ.

Une allocation de départ peut être accordée à un cadre supérieur qui quitte l'Université du Québec ou l'un de ses établissements pendant son premier mandat si sa démission résulte d'un cas de force majeure. Il doit renoncer le cas échéant aux paragraphes 3.2 et 3.3 du présent article. L'allocation de départ est établie en fonction de la durée du mandat continu.

Dans tous les cas, l'allocation de départ ne peut être supérieure à une année de traitement qui correspond au salaire que le cadre supérieur reçoit au moment de son départ.

Avec le consentement du cadre supérieur concerné, une allocation de remplacement peut être substituée, en totalité ou en partie, à l'allocation de départ et être versée au nouvel employeur qui retient les services du cadre supérieur.

La modification au paragraphe 3.5 entre en vigueur le 1^{er} mai 2020.

- 3.6** Les avantages conférés au paragraphe 3.5 sont acquis pour le bénéfice de leur titulaire ou de ses ayants droit, héritiers ou fiduciaires.

- 3.7** Le cadre supérieur ne peut bénéficier des avantages énoncés aux paragraphes 3.3 et 3.5 dans un même mandat. Le cadre supérieur qui quitte l'Université du Québec ou l'un des établissements pendant son congé de perfectionnement a droit à une allocation de départ équivalente à la portion non écoulee de l'année de perfectionnement.

- 3.8** L'avantage énoncé au paragraphe 3.5 ne peut être accordé qu'une seule fois à une même personne, même si celle-ci revient à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un des établissements.

- 3.9** Lorsqu'un cadre supérieur, à travers ses années de service à titre de cadre supérieur, est passé ou passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse / d'une fonction à une autre / ou d'un mandat à un autre, le temps ainsi écoulé dans l'une et l'autre de ces situations est joint et cumulé. Les changements et l'accumulation de situations, tels que ci-haut définis, n'ouvrent droit aux avantages du paragraphe 3.5 qu'à une seule occasion.

- 3.10** Pour les fins des paragraphes 3.1 à 3.5 et sous réserve de l'assentiment du cadre supérieur concerné, l'Université du Québec et les établissements forment un tout de façon à favoriser la mobilité du cadre supérieur. Toutefois, l'Université du Québec ou l'établissement qui, selon le cas, est appelé à recevoir ainsi un cadre supérieur doit donner son assentiment.
- 3.11** Les avantages visés tant aux paragraphes 3.1 à 3.4 qu'au paragraphe 3.5 sont assumés, selon le cas, par l'Université du Québec ou par l'établissement à l'emploi duquel le cadre supérieur a effectué les années de mandat qui le qualifient pour ces avantages. Lorsqu'un cadre supérieur passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse, la contribution de chaque établissement ou de l'Université du Québec et de l'établissement, s'il y a lieu, est établie au prorata du temps écoulé dans ces établissements ou à l'Université du Québec, le cas échéant, à titre de cadre supérieur.
- 3.12** Les cadres supérieurs de corporations tierces ou d'organismes qui sont devenus ou deviendront « établissement » au sens des présentes et qui bénéficient déjà dans ces corporations ou organismes d'avantages ou de bénéfices marginaux en raison de leur statut de cadre supérieur, ne sont pas admissibles aux conditions énoncées dans le présent protocole, à moins que le comité exécutif de l'Université du Québec n'en décide autrement.

4 Avis de non-renouvellement de contrat

En ce qui concerne le chef d'établissement, les modalités concernant le non-renouvellement de mandat sont prévues au règlement général 11 Processus de consultation en vue de la désignation des chefs d'établissement.

À l'égard des autres cadres supérieurs, lorsqu'aucune disposition n'est prévue, ce dernier a droit à un avis écrit de non-renouvellement de six (6) mois.

5 Vacances annuelles et congés

Au titre des vacances annuelles et des congés, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

6 Avantages sociaux

Au titre des avantages sociaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas, à l'exception des avantages reliés à la retraite anticipée (indemnité de départ à la retraite, retraite graduelle).

7 Congés parentaux

Au titre des congés parentaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

8 Congés et postes vacants

- 8.1** À la demande d'un cadre supérieur mentionné à l'article 2, l'instance concernée peut lui accorder un congé avec ou sans solde, durant ou après mandat aux termes et conditions jugés appropriés sous réserve des dispositions des paragraphes qui suivent.
- 8.2** Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection scolaire ou municipale obtient, sur demande à l'instance concernée, un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.

- 8.3** Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection provinciale ou fédérale se voit automatiquement accorder un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.
- 8.4** Le cadre supérieur défait à une élection provinciale, fédérale, municipale ou scolaire reprend, à la fin de son congé sans solde, la fonction qu'il occupait.
- 8.5** Le cadre supérieur élu à une élection provinciale ou fédérale bénéficie d'un congé sans solde, à compter du jour de son élection, pour la durée totale de son mandat comme député.
- 8.6** Lorsqu'un congé est accordé en cours de mandat, il doit être pourvu à la nomination provisoire ou régulière d'une personne qui assure la continuité des fonctions habituelles du cadre supérieur en congé.
- 8.7** Le conseil d'administration de l'université constituante, de l'école supérieure et de l'institut de recherche désigne le suppléant chaque fois qu'un poste de cadre supérieur autre que celui de chef d'établissement est temporairement vacant et a charge d'en informer le comité exécutif de l'Université du Québec.
- 8.8** Le cadre supérieur qui assume un intérim pour un poste de même niveau, en plus de ses fonctions habituelles, en application des paragraphes 8.6 ou 8.7, ne peut recevoir en contrepartie aucune compensation monétaire (prime, boni, etc.).

9 Règles d'évaluation des chefs d'établissement

Les règles d'évaluation des chefs d'établissement sont prévues à l'appendice 1 de la présente annexe.

10 Paiement des coûts

Les coûts relatifs à l'exécution du présent protocole sont défrayés à même les dépenses courantes de l'Université du Québec et des établissements concernés.

11 Dispositions finales

- 11.1** Tous les cadres supérieurs sont visés par le présent protocole sauf ceux qui ont signifié, au 1^{er} septembre 1978, leur volonté de continuer de bénéficier du protocole des cadres supérieurs publié dans la Gazette officielle du Québec du 28 mars 1973.
- 11.2** Lorsqu'un poste existant est subséquemment autorisé et défini de niveau « cadre supérieur », le comité exécutif de l'Université du Québec détermine, s'il y a lieu, aux fins du paragraphe 2.2 la date antérieure d'application se rattachant à ce nouveau statut.
- 11.3** Sauf en ce qui concerne les pouvoirs expressément dévolus à l'instance concernée de chaque établissement, le comité exécutif de l'Université du Québec est responsable de l'application du présent protocole. Il peut, en outre, adopter par résolution toute procédure administrative relative à son application.
- 11.4** Si la nomination, le renouvellement ou la prolongation de mandat d'un cadre supérieur a eu lieu avant le 1^{er} mai 2018, les dispositions du Protocole qui étaient en vigueur le 30 avril 2018 s'appliquent.

Lors d'une nomination, d'un renouvellement ou d'une prolongation de mandat subséquent au 30 avril 2018, les dispositions du présent Protocole s'appliquent.

- 11.5** Les dispositions du protocole sont conformes à la règle budgétaire sur les « Conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure », si celles-ci étaient modifiées ou si les établissements de l'Université du Québec obtiennent une dérogation à celles-ci, le Protocole sera modifié pour en tenir compte.

Règles d'évaluation des chefs d'établissement de l'Université du Québec

1 Principe directeur

Conformément aux règles du ministère du Conseil exécutif et des bonnes pratiques en matière de gouvernance, l'opération d'évaluation du rendement et de révision du traitement des chefs d'établissement doit être effectuée annuellement.

2 Objectifs

Les objectifs poursuivis dans le cadre de ces règles visent à :

- Mettre en place une démarche d'évaluation des chefs d'établissement participative, mobilisatrice et adaptée au milieu universitaire. L'évaluation du rendement doit être motivée, équitable et empreinte de respect à l'égard de la personne évaluée et de l'établissement qu'elle dirige;
- Élaborer une démarche d'évaluation sous la responsabilité des présidents de conseil d'administration des établissements;
- Informer le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats de la démarche.

3 Description

La démarche d'évaluation comporte habituellement les étapes suivantes :

- Au mois de février de chaque année, le président de l'Université du Québec transmet aux présidents de conseil d'administration (sauf si le chef d'établissement assume ce rôle, auquel cas le conseil désigne un membre socioéconomique pour réaliser l'évaluation) une demande d'évaluation de leur chef d'établissement;
- Le chef d'établissement présente un état de son bilan de l'année écoulée;
- Le président de conseil d'administration procède à l'évaluation du chef d'établissement selon les critères établis par le conseil d'administration;
- Les présidents de conseil d'administration des établissements transmettent les résultats de leur évaluation au président de l'Université du Québec;
- Le président de l'Université du Québec informe le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats de l'évaluation réalisée par les présidents de conseil d'administration des établissements.

4 Évaluation

Le processus d'évaluation du rendement pourra notamment comprendre les éléments suivants :

- La présentation du bilan du chef d'établissement en fonction des objectifs fixés préalablement;

- 
- Un état de réalisation des orientations stratégiques et réalisations constatées;
 - Sa contribution au développement et au rayonnement de l'enseignement, de la recherche et des services à la collectivité de son établissement;
 - La mise en œuvre des objectifs financiers;
 - Ses relations avec le conseil d'administration quant à :
 - La qualité de l'information transmise;
 - La mise en œuvre des décisions;
 - Le respect des politiques et décisions.

Au terme de son évaluation, le président de conseil d'administration transmet au président de l'Université du Québec un rapport devant contenir une des recommandations suivantes, accompagnée des commentaires à l'appui, du pourcentage retenu ainsi que des bonifications salariales afférentes qui seront versées au chef d'établissement :

- A : Rendement qui dépasse de beaucoup les attentes
- B : Rendement qui dépasse les attentes
- C : Rendement qui est équivalent aux attentes
- D : Rendement qui est inférieur aux attentes
- E : Rendement qui est grandement inférieur aux attentes

5 Information au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif

Le président de l'Université du Québec informe le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats du rapport d'évaluation transmis par le président de conseil d'administration.

SECTION 3

Rapport sur la performance

- Indicateurs institutionnels :
 - Effectifs étudiants et enseignants
 - Effectifs étudiants par cycle
 - Réussite académique
 - Effectif du personnel
 - Durée des études
 - Intensité de la recherche
 - Définitions et informations relatives aux indicateurs institutionnels

- Mesures prises pour l'encadrement des étudiants

- Programme d'activités de recherche
 - Plan stratégique de la recherche et de la création 2019-2023
 - Réalisations marquantes sur le plan de la recherche



INDICATEURS INSTITUTIONNELS

Effectifs étudiants et enseignants

Nom de l'établissement : UQAC							Date :		
							Page 1 de 6		
I. Éléments d'information			II. Observations						
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS									
			Année universitaire (Effectif au trimestre d'automne)						
			Unité	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023P	provenance
Étudiant									
1	Effectif étudiant total	n	6 632	6 456	7 104	7 660	7 769	MES	
2	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	%	69,1%	71,7%	72,2%	70,2%	65,8%	MES	
3	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	%	30,9%	28,3%	27,8%	29,8%	34,2%	MES	
4	Effectif étudiant au 2e cycle professionnel*	%	n.d.	71,5%	78,0%	82,0%	81,0%	MES	
5	Effectif étudiant au 2e cycle recherche	%	n.d.	28,5%	22,0%	18,0%	19,0%	MES	
6	Effectif étudiant au 3e cycle	%	3,6%	3,5%	3,4%	3,3%	3,3%	MES	
7	Effectif étudiant internationaux	n	1 357	1 557	2 449	3 118	3 413	MES	
8	Effectif étudiant internationaux	%	20,5%	24,1%	34,5%	40,7%	43,9%	MES	
9	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	n	12	4		1	15	MES	
10	Stagiaires postdoctoraux	n	37	33	37	39	47	MES	
11	Résidents en médecine	n	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	MES	
Enseignants-chercheurs									
12	Nombre de professeurs récemment embauchés	n	20	16	8	16	18	U	
13	Hommes	n	15	11	6	7	14	U	
14	Femmes	n	5	5	2	9	4	U	
15	Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire	n	244	243	245	240	248	BCI	
16	Hommes	n	148	152	153	150	154	BCI	
17	Femmes	n	96	91	92	90	94	BCI	
18	Nombre de chargés de cours de l'année universitaire	n	443	465	400	460	456	BCI	
19	Hommes	n	268	268	229	256	257	BCI	
20	Femmes	n	175	197	171	204	199	BCI	
21	Nombre moyen de cours par professeur	n	3,84	3,99	3,91	3,66	3,71	U	
22	Nombre moyen de cours par chargé de cours	n	2,02	1,74	2	2,09	2,14	U	
23	Ratio étudiants au 1er cycle / professeur	n	20,7	20,0	21,2	22,6	21,6	U	
24	Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n	6,5	6,6	7,8	9,3	9,7	U	
25	Cours donnés par les professeurs	%	50,06	53,83	53,67	47	48,07	U	
26	Cours donnés par les chargés de cours	%	47,86	44,89	44,78	51	50,99	U	
27	Cours donnés par d'autres catégories d'enseignants	%	2,08	1,28	1,55	1	0,94	U	
Remarques									
P: Les données sur l'effectif étudiant et le personnel pour l'année 2022-2023 sont provisoires (avant amendements).									
Note : les données des lignes 21, 22, 25, 26 et 27 ont été calculées par le Décanat des affaires départementales de l'UQAC selon les données fournies par le BCI aux lignes 15 à 20.									
En raison de la déréglementation des étudiants internationaux, la variable Type de maîtrise est disponible depuis l'automne 2019-2020. * : Regroupe tous les étudiants, de deuxième cycle, qui ne sont pas inscrits à la maîtrise recherche.									

Nom de l'établissement : UQAC								Date :	
								Page 1 de 6	
I. Éléments d'information		II. Observations							
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS		Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, au 1er octobre de l'année universitaire)							
		Unité	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023P	provenance	
Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire									
28	Hommes	n	148	152	153	150	154	BCI	
29	Sciences de la santé	n	15	13	15	13	13	BCI	
30	Sciences pures	n	17	17	18	18	20	BCI	
31	Sciences appliquées	n	47	51	54	49	50	BCI	
32	Arts	n	14	15	14	15	14	BCI	
33	Lettres	n	7	7	6	7	7	BCI	
34	Sciences humaines	n	19	18	19	17	19	BCI	
35	Éducation	n	8	8	7	10	10	BCI	
36	Droit	n						BCI	
37	Administration	n	19	22	19	20	21	BCI	
38	Autres	n	2	1	1	1		BCI	
39	Femmes	n	96	91	92	90	94	BCI	
40	Sciences de la santé	n	22	22	18	16	19	BCI	
41	Sciences pures	n	5	3	5	4	5	BCI	
42	Sciences appliquées	n	11	10	9	10	11	BCI	
43	Arts	n	4	4	4	4	4	BCI	
44	Lettres	n	7	7	7	8	6	BCI	
45	Sciences humaines	n	16	14	17	16	16	BCI	
46	Éducation	n	18	17	17	18	18	BCI	
47	Droit	n						BCI	
48	Administration	n	12	12	13	12	12	BCI	
49	Autres	n	1	2	2	2	3	BCI	
50	Total	n	244	243	245	240	248	BCI	
51	Sciences de la santé	n	37	35	33	29	32	BCI	
52	Sciences pures	n	22	20	23	22	25	BCI	
53	Sciences appliquées	n	58	61	63	59	61	BCI	
54	Arts	n	18	19	18	19	18	BCI	
55	Lettres	n	14	14	13	15	13	BCI	
56	Sciences humaines	n	35	32	36	33	35	BCI	
57	Éducation	n	26	25	24	28	28	BCI	
58	Droit	n						BCI	
59	Administration	n	31	34	32	32	33	BCI	
60	Autres	n	3	3	3	3	3	BCI	
Remarques									
La répartition des professeurs-chercheurs (et de la direction académique) par famille disciplinaire produite initialement par le BCI a dû être complètement revue en raison d'écarts importants dans la classification des disciplines. La "Table de conversion" présentée au dernier onglet du présent fichier n'était pas respectée, fournissant un état des lieux erroné par rapport à la classification attendue et notamment face à la répartition des données étudiantes.									
Afin de corriger la situation, le siège social UQ a appliqué la même méthodologie de base que le BCI, en utilisant d'abord la discipline rattachée au département lorsque celle-ci était unique. Si le département était conjoint (ex. "Mathématiques et informatique" ou "Arts et lettres"), c'est le code CLARDER de la principale discipline d'enseignement attribué par les établissements à chacun de leurs professeurs dans le SYSPER qui a été retenu. Les CLARDER ont été convertis vers un CLASS correspondant, puis vers le secteur disciplinaire établi à l'onglet "Table de conversion". Les individus apparaissant dans la discipline « Autres » sont des professeurs dont le CLARDER et le département sont plurisectoriels, ou font partie de la direction académique (décanats).									
Les individus non genrés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux.									
P: Les données sur le personnel pour l'année 2022-2023 sont provisoires (avant amendements).									

Nom de l'établissement : UQAC								Date :	
								Page 1 de 6	
I. Éléments d'information		II. Observations							
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS		Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, durant l'année universitaire)							
		Unité	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023P	provenance	
Chargés de cours selon le secteur disciplinaire									
61	Hommes	n	268	268	229	256	257	BCI	
62	Sciences de la santé	n	8	19	25	18	17	BCI	
63	Sciences pures	n	28	34	26	32	26	BCI	
64	Sciences appliquées	n	95	90	79	90	100	BCI	
65	Arts	n	12	14	8	17	16	BCI	
66	Lettres	n	6	5	5	4	6	BCI	
67	Sciences humaines	n	57	51	38	42	42	BCI	
68	Éducation	n	13	13	12	10	15	BCI	
69	Droit	n	2	2	1	1	1	BCI	
70	Administration	n	47	40	35	42	34	BCI	
71	Autres	n						BCI	
72	Femmes	n	175	197	171	204	199	BCI	
73	Sciences de la santé	n	32	43	36	34	34	BCI	
74	Sciences pures	n	10	12	9	11	14	BCI	
75	Sciences appliquées	n	16	22	20	24	24	BCI	
76	Arts	n	11	6	7	8	8	BCI	
77	Lettres	n	13	16	15	13	11	BCI	
78	Sciences humaines	n	41	42	39	47	47	BCI	
79	Éducation	n	26	26	24	35	32	BCI	
80	Droit	n						BCI	
81	Administration	n	26	30	21	32	29	BCI	
82	Autres	n						BCI	
83	Total	n	443	465	400	460	456	BCI	
84	Sciences de la santé	n	40	62	61	52	51	BCI	
85	Sciences pures	n	38	46	35	43	40	BCI	
86	Sciences appliquées	n	111	112	99	114	124	BCI	
87	Arts	n	23	20	15	25	24	BCI	
88	Lettres	n	19	21	20	17	17	BCI	
89	Sciences humaines	n	98	93	77	89	89	BCI	
90	Éducation	n	39	39	36	45	47	BCI	
91	Droit	n	2	2	1	1	1	BCI	
92	Administration	n	73	70	56	74	63	BCI	
93	Autres	n						BCI	
Remarques									
<p>La répartition des chargés de cours par famille disciplinaire produite par le BCI a connu la même révision que celle des professeurs et ce, pour les mêmes raisons que celles citées plus haut. Le siège social UQ l'a reproduite en fonction des montants de rémunération de base versés sur toute l'année en lien avec des activités GDEU. Un CAFF étant associé à chaque cours enseigné, il a été converti vers un CLASS et ensuite vers le secteur disciplinaire établi dans l'onglet "Table de conversion". Le secteur disciplinaire retenu est celui cumulant le plus grand montant de rémunération de base. Si un même montant était cumulé dans plus d'un secteur disciplinaire, la priorité a été accordée selon la hiérarchie des disciplines présentée dans la grille. Notez que les disciplines ont été révisées sur toute la ligne du temps en fonction des plus récents CAFF attribués aux cours.</p> <p>Les individus non genrés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux.</p> <p>P: Les données sur le personnel pour l'année 2022-2023 sont provisoires (avant amendements).</p>									

INDICATEURS INSTITUTIONNELS

Effectifs étudiants par cycle

Nom de l'établissement : UQAC											Date :	
											Page 2 de 6	
I. Éléments d'information		II. Observations										
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS												
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
1er cycle - Baccalauréat et autres sanctions	Unité	2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023 ³		
		Bacc.	Autres sanctions	Bacc.	Autres sanctions	Bacc.	Autres sanctions	Bacc.	Autres sanctions	Bacc.	Autres sanctions	
94	Total¹	n	3 511	1 541	3 484	1 369	4 282	906	4 240	1 187	4 254	1 098
95	Sciences de la santé	n	438	94	380	85	341	72	300	70	288	80
96	Sciences pures	n	105		107	2	98	3	122	1	130	
97	Sciences appliquées	n	548	44	533	34	1 223	36	1 246	34	1 183	49
98	Arts	n	428	24	421	27	670	20	585	28	588	29
99	Lettres	n	59	250	60	32	57	40	56	38	54	40
100	Sciences humaines	n	618	181	606	175	603	117	564	97	598	129
101	Éducation	n	675	65	746	68	768	70	828	75	827	30
102	Droit	n										
103	Administration	n	636	409	629	402	520	401	531	418	582	323
104	Autres ²	n	4	474	2	544	2	147	8	426	4	418
105	Femmes	%	57,1%	66,9%	57,5%	62,7%	46,5%	65,6%	43,9%	64,4%	46,8%	61,2%
106	Sciences de la santé	%	82,6%	80,9%	82,6%	77,6%	80,9%	73,6%	78,3%	70,0%	83,0%	73,8%
107	Sciences pures	%	61,0%		55,1%	0,0%	51,0%	0,0%	48,4%	100,0%	63,1%	
108	Sciences appliquées	%	19,7%	34,1%	18,0%	20,6%	12,6%	30,6%	8,5%	26,5%	10,6%	14,3%
109	Arts	%	43,2%	58,3%	47,5%	55,6%	33,7%	50,0%	27,0%	67,9%	29,6%	69,0%
110	Lettres	%	74,6%	82,4%	70,0%	78,1%	68,4%	85,0%	69,6%	73,7%	75,9%	67,5%
111	Sciences humaines	%	73,8%	81,8%	73,9%	82,3%	73,0%	80,3%	71,3%	85,6%	73,4%	87,6%
112	Éducation	%	64,7%	95,4%	68,5%	94,1%	68,4%	94,3%	68,5%	93,3%	69,2%	90,0%
113	Droit	%										
114	Administration	%	54,6%	64,8%	53,1%	64,2%	53,8%	61,6%	55,4%	60,3%	53,8%	59,4%
115	Autres ²	%	25,0%	51,7%	0,0%	51,5%	0,0%	53,7%	12,5%	59,4%	100,0%	54,3%
Remarques												
1: La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Le total prend en considération toutes les valeurs de genre.												
2: Les valeurs « Études plurisectorielles », « Non applicable » et « Valeur indéterminée », de la variable domaine, sont regroupées sous le domaine « Autres ».												
3: Trimestre d'automne 2022: version des données en date du 2023-07-19.												

Nom de l'établissement : UQAC										Date :		
										Page 2 de 6		
I. Éléments d'information			II. Observations									
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS												
2e cycle - Maîtrise + autres sanctions		Unité	2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023	
			Maîtrise	Autres sanctions	Maîtrise	Autres sanctions	Maîtrise	Autres sanctions	Maîtrise	Autres sanctions	Maîtrise	Autres sanctions
116	Total	n	957	387	949	426	1 433	241	1 580	400	1 761	402
117	Sciences de la santé	n	92	10	112	11	115	14	126	16	131	14
118	Sciences pures	n	31		23		23		29		21	
119	Sciences appliquées	n	326	10	302	15	277	4	432	8	460	
120	Arts	n	64	7	64	6	75	1	72	14	60	17
121	Lettres	n	41		31		24		24		24	
122	Sciences humaines	n	117	26	115	30	116	26	102	31	101	22
123	Éducation	n	50	15	53	13	40	11	40	11	49	9
124	Droit	n										
125	Administration	n	236	132	249	116	763	125	755	94	915	101
126	Autres	n		187		235		60		226		239
127	Femmes	%	48,3%	54,0%	46,3%	49,3%	36,0%	69,7%	28,8%	46,5%	28,4%	46,0%
128	Sciences de la santé	%	81,5%	100,0%	76,8%	100,0%	73,9%	100,0%	74,6%	93,8%	72,5%	78,6%
129	Sciences pures	%	35,5%		30,4%		26,1%		41,4%		38,1%	
130	Sciences appliquées	%	24,8%	30,0%	22,8%	26,7%	20,2%	25,0%	18,5%	37,5%	23,9%	
131	Arts	%	43,8%	28,6%	46,9%	16,7%	46,7%	100,0%	50,0%	21,4%	46,7%	11,8%
132	Lettres	%	73,2%		71,0%		75,0%		83,3%		66,7%	
133	Sciences humaines	%	78,6%	76,9%	74,8%	83,3%	76,7%	65,4%	79,4%	71,0%	77,2%	77,3%
134	Éducation	%	74,0%	80,0%	75,5%	76,9%	75,0%	90,9%	67,5%	90,9%	71,4%	55,6%
135	Droit	%										
136	Administration	%	45,8%	67,4%	39,8%	69,0%	25,8%	67,2%	13,9%	69,1%	14,3%	71,3%
137	Autres	%		39,0%		33,6%		68,3%		30,1%		32,6%
	Remarques											

Nom de l'établissement : UQAC										Date :		
										Page 2 de 6		
I. Éléments d'information			II. Observations									
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS												
3e cycle - Doctorat + autres sanctions		Unité	2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023	
			Doctorat	Autres sanctions	Doctorat	Autres sanctions	Doctorat	Autres sanctions	Doctorat	Autres sanctions	Doctorat	Autres sanctions
138	Total	n	236		228		239	3	251	2	248	6
139	Sciences de la santé	n									2	
140	Sciences pures	n	24		27		25		31		32	
141	Sciences appliquées	n	81		80		95		97		95	
142	Arts	n									2	
143	Lettres	n	11		13		11		10		10	
144	Sciences humaines	n	79		69		70		73		69	
145	Éducation	n	9		5		11		13		13	
146	Droit	n										
147	Administration	n	26		25		19	1	18		17	3
148	Autres	n	6		9		8	2	9	2	8	3
149	Femmes	%	45,3%		46,9%		48,5%	33,3%	49,8%	100,0%	50,0%	83,3%
150	Sciences de la santé	%									50,0%	
151	Sciences pures	%	41,7%		33,3%		32,0%		45,2%		46,9%	
152	Sciences appliquées	%	17,3%		27,5%		30,5%		29,9%		30,5%	
153	Arts	%									0,0%	
154	Lettres	%	81,8%		69,2%		63,6%		50,0%		50,0%	
155	Sciences humaines	%	69,6%		68,1%		68,6%		75,3%		76,8%	
156	Éducation	%	66,7%		60,0%		81,8%		69,2%		69,2%	
157	Droit	%										
158	Administration	%	38,5%		44,0%		52,6%	0,0%	38,9%		41,2%	66,7%
159	Autres	%	50,0%		66,7%		71,4%	50,0%	66,7%	100,0%	66,7%	100,0%
Remarques												

Nom de l'établissement : UQAC										Date :	
										Page 2 de 6	
I. Éléments d'information		II. Observations									
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS											
Total - Grades + autres sanctions	Unité	2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023	
		Grades	Autres sanction	Grades	Autres sanction	Grades	Autres sanction	Grades	Autres sanction	Grades	Autres sanction
Total	n	4 704	1 928	4 661	1 795	5 954	1 150	6 071	1 589	6 263	1 506
Sciences de la santé	n	530	104	492	96	456	86	426	86	421	94
Sciences pures	n	160		157	2	146	3	182	1	183	
Sciences appliquées	n	955	54	915	49	1 595	40	1 775	42	1 738	49
Arts	n	492	31	485	33	745	21	657	42	650	46
Lettres	n	111	250	104	32	92	40	90	38	88	40
Sciences humaines	n	814	207	790	205	789	143	739	128	768	151
Éducation	n	734	80	804	81	819	81	881	86	889	39
Droit	n										
Administration	n	898	541	903	518	1 302	527	1 304	512	1 514	427
Autres	n	10	661	11	779	10	209	17	654	12	660
Femmes	%	54,7%	64,3%	54,7%	59,6%	44,0%	66,3%	40,2%	59,9%	41,7%	57,2%
Sciences de la santé	%	82,5%	82,7%	81,3%	80,2%	79,2%	77,9%	77,2%	74,4%	79,6%	74,5%
Sciences pures	%	53,1%		47,8%	0,0%	43,8%	0,0%	46,7%	100,0%	57,4%	
Sciences appliquées	%	21,3%	33,3%	20,4%	22,4%	15,0%	30,0%	12,1%	28,6%	15,2%	14,3%
Arts	%	43,3%	51,6%	47,4%	48,5%	35,0%	52,4%	29,5%	52,4%	31,1%	47,8%
Lettres	%	74,8%	82,4%	70,2%	78,1%	69,6%	85,0%	71,1%	73,7%	70,5%	67,5%
Sciences humaines	%	74,1%	81,2%	73,5%	82,4%	73,1%	77,6%	72,8%	82,0%	74,2%	86,1%
Éducation	%	65,4%	92,5%	68,9%	91,4%	68,9%	93,8%	68,4%	93,0%	69,3%	82,1%
Droit	%										
Administration	%	51,8%	65,4%	49,2%	65,3%	37,4%	62,8%	31,1%	61,9%	29,8%	62,3%
Autres	%	40,0%	48,1%	54,5%	46,1%	50,0%	57,9%	41,2%	49,4%	75,0%	46,7%
Remarques											

INDICATEURS INSTITUTIONNELS

Réussite académique

Nom de l'établissement : UQAC													Date :															
I. Éléments d'information													Page 3 de 6															
II. Observations																												
INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE													Nombre de diplômés/persévérants et taux de réussite parmi la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade															
													2012		2014		2016		2018		2019		2020		2021			
Taux de réussite des études de baccalauréat													n		%		n		%		n		%		n		%	
182	Persévérance après 1 an												880	86,9%	897	87,4%	775	83,5%	841	85,9%	843	86,5%	914	86,9%	849	82,1%		
183	Diplomation après 6 ans												779	76,9%	806	78,6%	692	74,6%										
Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant																												
184	Sciences de la santé												104	85,2%	127	90,7%	96	82,1%										
185	Sciences pures												30	76,9%	28	90,3%	33	80,5%										
186	Sciences appliquées												113	74,3%	114	77,6%	80	67,8%										
187	Arts												48	63,2%	57	79,2%	64	79,0%										
188	Lettres												16	48,5%	18	64,3%	6	40,0%										
189	Sciences humaines												125	77,6%	139	78,5%	131	82,4%										
190	Éducation												176	77,9%	133	70,4%	133	73,9%										
191	Droit																											
192	Administration												167	81,9%	190	78,5%	149	68,7%										
193	Autres ¹																											
Taux de réussite des études de 2e cycle (maîtrise) après 4 ans, par domaine CLASS dominant													97	67,8%	137	66,2%	248	83,5%	311	84,3%								
194	Sciences de la santé												4	50,0%	2	40,0%	1	14,3%	6	60,0%								
195	Sciences pures												1	50,0%			3	100,0%	13	100,0%								
196	Sciences appliquées												54	85,7%	82	82,8%	187	94,0%	226	91,9%								
197	Arts												13	100,0%	9	56,3%	7	46,7%	3	33,3%								
198	Lettres												4	44,4%	0	0,0%	3	27,3%	1	11,1%								
199	Sciences humaines												1	7,1%	8	40,0%	12	54,5%	6	28,6%								
200	Éducation												1	9,1%	1	11,1%	1	33,3%	1	100,0%								
201	Droit																											
202	Administration												19	82,6%	35	68,6%	34	91,9%	55	91,7%								
203	Autres ¹																											
Taux de réussite des études de 3e cycle (doctorat) après 8 ans, par domaine CLASS dominant													21	60,0%	14	53,8%												
204	Sciences de la santé																											
205	Sciences pures												2	100,0%	2	100,0%												
206	Sciences appliquées												5	62,5%	3	60,0%												
207	Arts																											
208	Lettres												0	0,0%	1	33,3%												
209	Sciences humaines												9	69,2%	8	72,7%												
210	Éducation												0	0,0%														
211	Droit																											
212	Administration												4	66,7%	0	0,0%												
213	Autres ¹												1	50,0%														
214	Autres																											
215	Autres																											
Remarques																												
A la demande du MES, il s'agit ici du nombre de personnes en persévérance et du nombre de personnes diplômées et non du nombre de personnes de la cohorte initiale comme mentionné dans le titre et la définition du document.																												
1: Les valeurs « Études plurisectorielles », « Sans objet » et « Valeur indéterminée », de la variable domaine, sont regroupées sous le domaine « Autres ».																												

INDICATEURS INSTITUTIONNELS

Effectif du personnel

Nom de l'établissement : UQAC		Date :					
		Page 5 de 6					
I. Éléments d'information		II. Observations					
INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL							
Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)							
	Effectif à temps plein selon le groupe d'emploi	Unité	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023P
249	Hommes	n	310	327	330	337	348
250	Direction	n	12	13	13	15	11
251	Haute direction	n	1	2	1	4	4
252	Autre personnel de direction	n	11	11	12	11	7
253	Professeurs	n	150	154	158	153	161
254	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	19	21	19	18	19
255	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	10	12	12	10	10
256	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	9	9	7	8	9
257	Personnel de gérance	n	3	3	3	5	4
258	Personnel professionnel	n	39	44	48	51	62
259	Personnel technique	n	62	62	61	64	64
260	Personnel de bureau	n	7	8	7	8	5
261	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	18	22	21	23	22
262	Personnel métiers et services	n	17	21	21	23	22
263	Personnel périphérique de soutien	n	1	1			

Nom de l'établissement : UQAC		Date :					
		Page 5 de 6					
I. Éléments d'information		II. Observations					
INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL							
Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)							
	Effectif à temps plein selon le groupe d'emploi	Unité	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023P
264	Femmes	n	340	353	364	389	400
265	Direction	n	7	10	13	12	14
266	Haute direction	n	1	2	3	2	1
267	Autre personnel de direction	n	6	8	10	10	13
268	Professeurs	n	96	96	93	97	100
269	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	12	14	14	22	19
270	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	8	8	8	15	11
271	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	4	6	6	7	8
272	Personnel de gérance	n	5	5	4	6	7
273	Personnel professionnel	n	84	87	98	105	109
274	Personnel technique	n	44	43	44	51	59
275	Personnel de bureau	n	89	95	96	94	90
276	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	3	3	2	2	2
277	Personnel métiers et services	n	3	3	2	2	2
278	Personnel périphérique de soutien	n					
279	Total	n	650	680	694	726	748

Nom de l'établissement : UQAC						Date :	
						Page 5 de 6	
I. Éléments d'information			II. Observations				
INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL							
Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)							
Effectif à temps plein selon le groupe d'emploi	Unité	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023P	
280	Direction	n	19	23	26	27	25
281	Haute direction	n	2	4	4	6	5
282	Autre personnel de direction	n	17	19	22	21	20
283	Professeurs	n	246	250	251	250	261
284	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	31	35	33	40	38
285	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	18	20	20	25	21
286	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	13	15	13	15	17
287	Personnel de gérance	n	8	8	7	11	11
288	Personnel professionnel	n	123	131	146	156	171
289	Personnel technique	n	106	105	105	115	123
290	Personnel de bureau	n	96	103	103	102	95
291	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	21	25	23	25	24
292	Personnel métiers et services	n	20	24	23	25	24
293	Personnel périphérique de soutien	n	1	1			
Remarques							
<p>Les données sur le personnel pour l'année 2022-2023 sont provisoires, n'ayant fait l'objet d'aucune validation détaillée dans le cadre de l'enquête SYSPER, celle-ci étant encore en production à ce jour. Les mêmes paramètres ont toutefois été appliqués aux données préliminaires de 2022-2023, de façon à pouvoir transmettre une donnée comparable pour l'année la plus récente.</p> <p>Les données sur le personnel ne comptabilisent que les individus qui occupaient un emploi à temps plein au 1er octobre de chaque année et ce, sans égard au statut d'emploi, conformément aux directives de la grille. Cette méthode de calcul ne fournit qu'un portrait partiel des effectifs universitaires en excluant tout le personnel à temps partiel et ne permet plus la distinction entre le personnel régulier et non régulier, comme par le passé.</p> <p>Les individus non générés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux.</p> <p>P: Les données sur le personnel pour l'année 2022-2023 sont provisoires (avant amendements).</p>							

INDICATEURS INSTITUTIONNELS

Durée des études

Nom de l'établissement : UQAC										Date :
										Page 4 de 6
I. Éléments d'information			II. Observations							
INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE			Cohorte de nouveaux inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade							
	Durée moyenne des études au baccalauréat	Unité	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
216	Sciences de la santé	an	2,8	3,0	2,9	2,9	3,0	n.d.	n.d.	
217	Sciences pures	an	2,9	2,4	3,1	2,3	1,8	n.d.	n.d.	
218	Sciences appliquées	an	3,4	3,5	3,3	3,3	2,9	n.d.	n.d.	
219	Arts	an	2,8	3,0	2,7	2,9	2,9	n.d.	n.d.	
220	Lettres	an	3,1	2,8	2,9	2,7	3,3	n.d.	n.d.	
221	Sciences humaines	an	3,1	2,8	3,1	2,9	2,8	n.d.	n.d.	
222	Éducation	an	4,0	3,9	3,9	4,0	4,0	n.d.	n.d.	
223	Droit	an						n.d.	n.d.	
224	Administration	an	2,6	2,5	2,1	2,3	2,5	n.d.	n.d.	
225	Autres	an						n.d.	n.d.	
226	Ensemble des secteurs	an	3,2	3,1	3,0	3,0	3,0	n.d.	n.d.	
	Durée moyenne des études de maîtrise		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
227	Sciences de la santé	an	2,1	1,6	1,3	1,0	2,7		2,6	
228	Sciences pures	an	3,3	2,3		2,2	2,3	1,5	1,0	
229	Sciences appliquées	an	1,2	1,3	1,3	1,2	1,1	1,1	1,1	
230	Arts	an	2,7	2,9	3,1	2,5	2,9	2,3	3,4	
231	Lettres	an	2,8	3,0		3,1	3,2	2,4	3,3	
232	Sciences humaines	an	2,3	3,0	3,4	3,3	2,3	1,9	2,9	
233	Éducation	an	3,0	2,7	3,3		3,3		2,0	
234	Droit	an								
235	Administration	an	1,8	1,7	1,6	1,5	1,4	1,4	1,4	
236	Autres	an								
237	Ensemble des secteurs	an	1,7	1,7	1,6	1,4	1,3	1,2	1,2	
	Durée moyenne des études de doctorat		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
238	Sciences de la santé	an				n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
239	Sciences pures	an	3,7	4,9	3,2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
240	Sciences appliquées	an	4,1	3,1	4,1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
241	Arts	an				n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
242	Lettres	an			5,7	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
243	Sciences humaines	an	5,6	4,7	5,1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
244	Éducation	an				n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
245	Droit	an				n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
246	Administration	an	5,0	6,8		n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
247	Autres	an	5,3			n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
248	Ensemble des secteurs	an	4,9	4,4	4,6	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
Remarques										
Une cellule vide représente l'absence de diplômés pour une cohorte choisie, ainsi la durée moyenne des études ne peut être calculée.										

INDICATEURS INSTITUTIONNELS

Intensité de la recherche

Nom de l'établissement : UQAC		Date :				
		Page 6 de 6				
I. Éléments d'information		II. Observations				
INDICATEURS - INTENSITÉ DE RECHERCHE						
Fonds de recherche par source de financement		2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
		k\$	k\$	k\$	k\$	k\$
294	Fonds de recherche (total)	18 334	17 494	16 761	18 674	19 939
295	Subventions d'infrastructure de la FCI	1 758	484	834	2 283	1 982
296	Subventions de recherche du Canada (excluant les revenus de la FCI)	5 560	4 755	6 885	5 562	5 594
297	Chaires de recherche du Canada	640	730	900	900	1 172
298	Organismes subventionnaires canadiens	4 296	3 600	5 621	4 332	3 104
299	Gouvernement du Canada	623	424	364	330	1 318
300	Subventions de recherche du Québec	3 227	2 780	3 188	4 202	4 694
301	Fonds de recherche du Québec	1 339	1 613	1 629	1 515	2 145
302	Gouvernement du Québec	1 887	1 167	1 559	2 688	2 548
303	Autres sources	7 790	9 475	5 853	6 627	7 669
304	Contrats	2 776	3 280	1 164	1 569	3 315
	Exclusion	2 536	4 051	2 833	4 224	5 576
	Non associé à un professeur-chercheur	597	2 124	1 191	1 999	2 049
	FIR du gouvernement fédéral	1 549	1 550	1 627	1 635	1 669
	Services professionnels	390	377	14	590	1 858
Remarques						
Chaires de recherche (nombre)		2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
		n	n	n	n	n
305	Unité de recherche					
306	Chaire de recherche du Canada	5	7	7	6	9
307	Autres chaires de recherche	5	4	4	3	5
Remarques						

Nom de l'établissement : UQAC		Date :				
		Page 6 de 6				
I. Éléments d'information		II. Observations				
INDICATEURS - INTENSITÉ DE RECHERCHE						
Fonds de recherche par secteur disciplinaire		2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
		k\$	k\$	k\$	k\$	k\$
308	Fonds de recherche (total)	18 334	17 494	16 761	18 674	19 939
309	Sciences de la santé	579	831	660	1 454	1 246
310	Sciences pures	6 248	5 588	4 768	6 869	7 549
311	Sciences appliquées	8 097	7 815	8 594	6 897	7 753
312	Arts	343	288	101	174	407
313	Lettres	261	217	117	129	103
314	Sciences humaines	1 938	1 509	1 441	2 265	1 762
315	Éducation	501	723	707	463	388
316	Droit					
317	Administration	331	436	305	369	366
318	Autres	35	86	69	54	364
Remarques						
Taux de professeurs disposant de fonds de recherche		2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
		%	%	%	%	%
319	Professeurs-chercheurs financés	70,6	70,8	68,9	71,1	64,4
320	Sciences de la santé	64,9	55,3	58,3	66,7	45,5
321	Sciences pures	81,8	95,2	87,5	87,5	92,0
322	Sciences appliquées	83,1	75,4	76,2	76,7	73,8
323	Arts	50,0	36,8	50,0	52,6	61,1
324	Lettres	57,1	64,3	42,9	66,7	46,7
325	Sciences humaines	88,6	91,7	86,5	86,5	72,5
326	Éducation	59,3	80,8	80,8	72,4	76,7
327	Droit					
328	Administration	57,6	57,1	45,5	48,5	34,3
329	Autres	33,3	66,7	66,7	66,7	66,7
Remarques						

	Nom de l'établissement : UQAC				Date :	
					Page 6 de 6	
	I. Éléments d'information	II. Observations				
	INDICATEURS - INTENSITÉ DE RECHERCHE					
	Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
		\$	\$	\$	\$	\$
330	Financement médian (ensemble des secteurs)	23 435	26 397	26 080	29 352	32 480
331	Sciences de la santé	14 682	18 055	11 276	24 145	33 588
332	Sciences pures	324 014	193 673	193 033	208 988	175 813
333	Sciences appliquées	49 188	56 950	63 757	67 317	46 432
334	Arts	14 790	5 111	5 300	12 150	14 367
335	Lettres	29 516	16 975	20 540	9 884	13 198
336	Sciences humaines	14 963	17 151	18 728	36 058	40 325
337	Éducation	13 865	21 341	16 582	9 748	16 667
338	Droit					
339	Administration	6 956	8 325	3 676	8 259	9 602
340	Autres	35 250	43 126	34 572	27 115	181 837
	Remarques					

INDICATEURS INSTITUTIONNELS

Définitions et informations relatives
aux indicateurs institutionnels

Définitions liées au dénombrement et au cheminement universitaire

Source : MES, PFSG, DGPS, DSIG, BCI.

No de ligne Début	No de ligne fin	Page 1- Étudiants-enseignants	
1	11	Effectif étudiant	<p>Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres. Ces données excluent les résidents et les résidentes en médecine, les auditeurs et les auditrices, les stagiaires postdoctoraux et les étudiants et les étudiantes en situation d'accueil. L'effectif intra est utilisé ici.</p> <p>Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens). Au Canada, le concept des « étudiants internationaux » comprend les résidents non permanents, tels les détenteurs de permis d'études. Les résidents non permanents sont des personnes originaires d'un autre pays qui sont titulaires d'un permis d'études ou d'un permis de travail ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que tout membre de leur famille, né à l'extérieur du Canada vivant avec elles.</p> <p>** Veuillez considérer que les données présentées ne permettent pas de discriminer, la présence sur le territoire québécois, des étudiants internationaux.</p>
7	8	Effectif étudiants internationaux	<p>Il s'agit des étudiants inscrits dans un programme universitaire québécois en échange à l'étranger ou tout autre étudiant en séjour d'étude hors Québec qui garde un lien avec une université québécoise. La variable Entente de mobilité est égale à soit 20, 21, 22 ou 37.</p>
9		Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	
12	14	Nombre de professeurs récemment embauchés	<p>Professeurs embauchés pendant l'année universitaire, du 1er mai au 30 avril. <i>Veuillez comptabiliser non seulement l'embauche des « nouveaux professeurs réguliers » (postes menant à la permanence), mais également les professeurs à contrat de durée déterminée (subventionnés ou suppléants).</i> Les professeurs invités sont exclus.</p>
15	17	Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire	<p>Professeurs et chercheurs avec rang académique à temps plein au 1er octobre, en <i>modalité de prestation de travail régulière, ou en congé sabbatique ou de perfectionnement</i>, incluant les professeurs exerçant des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module <i>ainsi que ceux occupant des postes de la direction académique</i>, tels que doyens ou vice-doyens. Les professeurs invités, surnuméraires, occasionnels, suppléants ou remplaçants (ou tout autre statut relatif au poste) sont également comptabilisés pourvu qu'ils soient à temps plein.</p> <p>Les professeurs ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p> <p>Notez les différences, identifiées en italique, entre la définition des lignes 15 à 17 et 28 à 60 et la définition de la ligne 253 (Professeurs) de la page 5 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL. Voir aussi les définitions des lignes 252 (autre personnel de direction) et 250 (Direction) de la page 5 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL.</p>

SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Fichier de base des professeurs à temps plein au 1er octobre » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se référera à son document de définition, *Description du fichier de base des professeurs, Source SYSPER, 9 janvier 2014*, et au *Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020*.

SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable
 Tout employé déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER
 o dont au moins une fiche d'emploi présente un groupe d'emploi qui est « Direction académique », « Professeur avec fonction académique », « Professeur-chercheur » ou « Chercheur avec rang académique » (V204 = 12, 15, 21, 31) ;
 o ET pour qui cette fiche d'emploi présente également un régime emploi qualitatif à « temps plein » (V212 = 1) ;
 o ET pour qui au moins une des fiches de rémunération de cette fiche d'emploi présente une modalité de prestation de travail qui est « Régulière /en fonction /ordinaire /normal /par défaut », « Congé sabbatique » ou « Congé d'études, de perfectionnement, de ressourcement ou administratif » (V302 = 01, 02, 03) ;
 o ET dont ces fiches de rémunération s'appliquent pour une période couvrant le 1er octobre
 Les emplois de professeurs sont sélectionnés de la façon suivante :
 Tout emploi d'un employé identifié dans la population des professeurs déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER
 o dont la fiche d'emploi présente un groupe d'emploi qui est « Direction académique », « Professeur avec fonction académique », « Professeur-chercheur » ou « Chercheur avec rang académique » (V204 = 12, 15, 21, 31) ;
 o ET dont la fiche d'emploi présente un régime emploi qualitatif à « temps plein » ou « ne s'applique pas » (V212 = 1, 8) ;
 o ET pour qui au moins une des fiches de rémunération de ces fiches d'emploi présente une modalité de prestation de travail qui est « Régulière /en fonction /ordinaire /normal /par défaut », « Congé sabbatique » ou « Congé d'études, de perfectionnement, de ressourcement ou administratif » (V302 = 01, 02, 03) ;
 o ET dont ces fiches de rémunération s'appliquent pour une période couvrant le 1er octobre

18	20	Nombre de chargés de cours de l'année universitaire	<p>Chargés de cours engagés à la charge qui sont rémunérés pour au moins un cours déclaré dans le Système GDEU durant l'année universitaire. Ce groupe inclut tous les chargés de cours rémunérés par l'établissement, y compris les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. Veuillez noter que le nombre de chargés de cours de l'année universitaire ne comprend pas, par exemple, les chargés de cours qui auraient obtenu durant l'année universitaire qu'une rémunération pour des activités de «gestion académique», ou ceux qui auraient reçu uniquement un montant de rétroactivité. Dans les faits, les chargés de cours engagés à la charge de cours sont dénombrés s'ils avaient reçu, dans l'année universitaire, au moins une rémunération de base pour l'enseignement d'une activité menant à des crédits universitaires.</p> <p>Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p> <p>Notez que si un employé à temps plein avait reçu une rémunération de base pour une charge d'un cours déclaré dans le Système GDEU, il serait comptabilisé dans la section des chargés de cours (lignes 18 à 20 et 61 à 93) ainsi que dans les INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL de la page 5, selon le groupe d'emploi de son emploi à temps plein.</p> <p>La définition utilisée s'applique à tout le formulaire.</p>	<p>SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Fichier de base des chargés de cours dans l'année » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se référera à son document de définition, <i>Définition du fichier de base des chargés de cours, Livrable demandé par le MEES au 31 mars 2016, Système sur les personnes des établissements universitaires québécois (SYSPER), 27 novembre 2020</i>, et au <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020</i>.</p> <p>SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable Tout employé déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER; • Qui, dans l'année de déclaration, avait reçu au moins une rémunération de base pour une activité dont le sigle est trouvé dans la table de référence des activités du Système GDEU et ce, dans le cadre d'un emploi dans le groupe d'emploi "Chargé de cours". Extrait du <i>Manuel SYSPER 2019-2020 (version 15 juin 2020)</i>, pages 47-50 : Chargés de cours (groupe d'emploi avec valeur « 22 ») « Regroupe les chargés de cours engagés à la charge ou qui sont rémunérés au cours. Ce groupe inclut les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les post-doctorats même s'ils enseignent. »</p> <p>Par exemple, si la seule rémunération reçue par le chargé de cours durant l'année de déclaration est une rétroactivité, ce chargé de cours ne sera pas dans le fichier de base. La population est « inclusive » : les chargés de cours de la population sélectionnée qui auraient d'autres emplois appartenant à un autre groupe d'emploi durant l'année sont inclus. Par exemple, un chargé de cours à l'automne, qui obtient un emploi de professeur en hiver, serait inclus dans la population.</p>
28	60	Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire et le genre	<p>Déclinaison de la ligne 15 (Page 1) selon le regroupement disciplinaire du département du professeur.</p> <p>Le département est défini à l'aide de l'assignation d'un sous-secteur disciplinaire à l'unité administrative de rattachement du professeur. Lorsque l'unité administrative ne permet pas d'identifier de sous-secteur disciplinaire (ex. : service des enseignements généraux, décanats aux études supérieures, etc.), le département est déterminé à l'aide de la principale discipline d'enseignement ou de recherche déclarée pour le professeur. Ces informations sont regroupées selon douze regroupements disciplinaires.</p> <p>Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p>	<p>Voir la source et la sélection de la population de la ligne 15 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants), ainsi que le document de définition des éléments du cube : <i>Définition des éléments du cube des professeurs à temps plein, vue au 1er octobre, Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER), 24 avril 2020</i>.</p>
61	93	Chargés de cours dans l'année universitaire selon le secteur disciplinaire prépondérant et le genre	<p>Déclinaison de la ligne 18 (Page 1) selon le regroupement disciplinaire prépondérant du chargé de cours. Voir <i>Table de conversion</i> pour le détail des regroupements.</p> <p>Le regroupement disciplinaire prépondérant est défini à l'aide des codes disciplinaires des cours des chargés de cours. L'ensemble des cours enseignés dans l'année est pris en considération.</p> <p>Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p>	<p>Voir la source et la sélection de la population de la ligne 18 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants).</p>

Page 2- Étudiants par cycle			
94	181	Effectif étudiants	Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres. Effectif intra.
94	115	1er cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 1er cycle qui n'équivaut pas à un grade de baccalauréat.
116	137	2e cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 2e cycle qui n'équivaut pas à un grade de maîtrise.
138	159	3e cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 3e cycle qui n'équivaut pas à un grade de doctorat.

Page 3- Réussite

		Cohorte	Les étudiants inclus dans la cohorte sont ceux qui étaient inscrits pour la première fois dans un diplôme de grade au trimestre d'automne et à temps plein. Il est cependant possible qu'un étudiant interrompe ses études durant son parcours ou poursuive certains de ses trimestres d'études à temps partiel. Pour tous les indicateurs de cheminement, le type de fréquentation scolaire (temps plein ou temps partiel) des trimestres subséquents n'a pas d'importance.
		Nombre d'années de suivi	Les indicateurs de taux de diplomation par cohorte de nouveaux inscrits au baccalauréat est typiquement présentés après 6 ans tandis que celui à la maîtrise est après 4 ans et celui au doctorat est habituellement présenté après 8 ans.
		Taux de réussite	Le taux de réussite par cohorte de nouveaux inscrits comprend les personnes qui ont diplômé dans la même sanction que recherchée au départ, même si la sanction obtenue ne correspond pas au programme d'études initialement visé. Par exemple, un étudiant qui commence un baccalauréat en sciences politiques, et qui, à la suite d'un changement de programme, obtient un baccalauréat en économie, sera comptabilisé. Si ce même étudiant obtient plutôt un certificat en sciences politiques, il ne sera pas compris dans le taux d'obtention de diplôme. Voir <i>Liste_formules</i> .
182		Persévérance après 1 an	Le taux de persévérance comprend les personnes, qui, d'une même cohorte, ont obtenu un diplôme dans le grade visé, demeurent inscrits dans le grade visé ou bien sont inscrits dans un cycle supérieur sur le nombre d'étudiants contenu dans la cohorte de départ. Dans ce dernier cas, toutes les sanctions possibles dans les cycles supérieurs sont considérées. Le dénominateur est le total de la cohorte. Voir <i>Liste_formules</i> .
183	193	Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un baccalauréat en six ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé. Exemple: La cohorte de l'automne 2006 (toutes universités) regroupe 39 016 étudiants. De cette cohorte, 2 012 personnes ont démarré un baccalauréat en arts à temps plein en T0. En T18, soit 6 ans plus tard, 135 de ces personnes ont obtenu un baccalauréat dans un autre domaine et une autre discipline (DIP1), 52 personnes ont obtenu un baccalauréat dans une autre discipline mais dans le même domaine (DIP2) et 1 268 personnes ont obtenu un diplôme dans la même discipline et le même domaine (DIP3). On comptabilise donc $(135+52+1\ 268)/2\ 012 = 72,3\%$ de réussite après 6 ans pour les personnes ayant débuté un baccalauréat en art en T0. Voir <i>Liste_formules</i> .
194	204	Taux de réussite après 4 ans à la maîtrise, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu une maîtrise en 4 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.
205	215	Taux de réussite après 8 ans au doctorat, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un doctorat en 8 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.
182	215	Réussite des études	Ces lignes indiquent le nombre total de personnes formant les cohortes de nouveaux inscrits, qui servent de dénominateur aux calculs des taux de réussite indiqués aux lignes 182 à 215

Page 4 - Durée des études

216	248	Durée moyenne des études	La durée moyenne des études consiste, pour chaque cohorte, à calculer la durée des études des étudiants qui ont diplômés (en 6 ans ou moins pour les baccalauréats, en 4 ans ou moins pour les maîtrises, 8 ans ou moins pour les doctorats). Plus précisément, la moyenne de la durée des études correspond au rapport de la somme des durées des études complétées (en trimestres ou en années), sur le nombre total des étudiants qui ont diplômés. Les étudiants sont donc les mêmes étudiants diplômés considérés dans les taux de réussite par domaine CLASS dominant. On calcule le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention du diplôme, incluant les trimestres d'interruption des études et ceux à temps partiel, que l'on convertit en nombre d'années par la suite.
-----	-----	--------------------------	--

Page 5 - Personnel

Les données de cette section proviennent du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Pour des définitions plus détaillées, on se référera au *Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020*, p. 47-50.

Veillez noter que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Uniquement les employés avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés.

Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. Une méthodologie de prépondérance a été utilisée dans les situations de double emplois dans laquelle, par exemple, les emplois périphériques ne sont pas choisis en premier.

SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Vue globale des personnels : Dénombrement et taux de rémunération de base moyen des employés à temps plein au 1er octobre » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se référera à son document de définition: Vue globale des employés à temps plein au 1er octobre, Dénombrements et taux de rémunération de base moyens, Définition et gabarit du livrable, Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER), 20 septembre 2017 (version 2), et au *Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020*.

SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable
La population retenue est celle des employés déclarés dans un emploi au 1er octobre d'une année donnée avec régime d'emploi qualitatif « à temps plein », quel que soit leur statut relatif au poste ou leur modalité de prestation de travail et qui, durant cette année, n'avaient pas reçu uniquement des rémunérations de type ajustement salarial ou de type rémunération additionnelle, telles que : rétroactivité, autres ajustements de salaire, rémunération reliée aux avantages sociaux lorsque payés au départ, indemnités de départ, non applicable, etc. Les employés retenus sont déclarés avec une rémunération de base au 1er octobre et les chargés de cours sont exclus.
Les taux de rémunération de base moyens, les écarts types et les dénombrements selon l'établissement universitaire ainsi que le regroupement d'emploi sont présentés selon les deux unités de rémunération, soit le taux horaire et le taux annuel.

Dénombrement des employés à temps plein ayant reçu une rémunération de base au 1er octobre selon un regroupement des groupes d'emploi SYSPER. Tous les employés sont comptabilisés, peu importe leur statut relatif ou poste ou leur modalité de prestation de travail. Par exemple, les employés réguliers et les employés non réguliers font partie des effectifs, de même que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) ainsi que ceux en pré-retraite ou en traitement différé ou toute autre modalité.

Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.

Notez que si un employé à temps plein avait reçu une rémunération de base pour une charge d'un cours déclaré dans le Système GDEU, il serait comptabilisé dans la section des chargés de cours (lignes 18 à 20 et 61 à 93 de la Page 1- Étudiants-enseignants) ainsi que dans les INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL de la page 5, selon le groupe d'emploi de son emploi à temps plein.

249 293

Effectif à temps plein au 1er octobre selon le groupe d'emploi

Regroupe la haute direction, la direction académique (tel que doyen ou vice-doyen) et les cadres (direction de service et autres cadres).

250 546 Direction

Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 11, 12, 13 et 14, page 48 du *Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020*.

251 Haute direction

Regroupe la haute direction

Haute direction (11) :
Regroupe le personnel de la haute direction, soit les gestionnaires en chef des grandes structures de l'établissement universitaire telles que la vie académique, la recherche, le développement technologique, les affaires publiques, les ressources humaines et les finances. On y retrouve des fonctions telles que recteur, principal, directeur général, vice-recteur et vice-recteur adjoint. Il est à préciser qu'un directeur général devrait se trouver dans ce groupe seulement lorsqu'il représente les instances supérieures de l'établissement. Dans cette situation, il devrait être au sommet de la structure hiérarchique et agir aussi comme représentant de l'établissement dans ses relations extérieures.

Direction académique (12) :
Regroupe le personnel de direction des facultés, des écoles et de la direction générale des études, soit les gestionnaires des structures liées à la vie académique. On y retrouve des fonctions telles que doyen, vice-doyen et directeur pédagogique. Dans certains établissements, les postes adjoint au doyen ou secrétaire de faculté font aussi partie de ce groupe d'emploi. Les critères suivants peuvent être utilisés lorsqu'il semble difficile d'établir si une fonction devrait être associée au groupe d'emploi Direction académique (12) ou au groupe d'emploi Professeur-chercheur avec fonction administrative (15).

Fonctions principales : la personne consacre-t-elle la majorité de son temps à ses activités d'enseignement et de recherche (V204 = 15) ou à ses fonctions administratives (V204 = 12) ?
Unité d'appartenance : Pour la durée de son mandat à caractère administratif, la personne est-elle maintenue (V204 = 15) ou exclue (V204 = 12) dans son unité d'accréditation de professeur ? Le fait d'être maintenu dans son unité d'accréditation lui donne aussi habituellement droit de participer aux assemblées départementales (V204 = 15).
Structure salariale : Pour la durée de son mandat à caractère administratif, la personne reçoit-elle son salaire de professeur (possiblement avec prime pour fonctions administratives) (V204 = 15) ou reçoit-elle son salaire d'une structure salariale propre au personnel de direction (V204 = 12) ?

Direction de service (13) :
Regroupe les gestionnaires des grands services de l'établissement. On y retrouve des fonctions telles que directeur ou directeur adjoint des ressources humaines, des finances, de l'informatique et des immeubles. On compte généralement une douzaine de directeurs de service par établissement. Il est à préciser que de façon générale, les directeurs généraux des grands services de l'établissement devraient se retrouver dans le groupe d'emploi Direction de service (13), à moins qu'ils ne se qualifient pour le groupe Haute direction (11), selon les précisions indiquées plus haut. Habituellement, les employés au sein du groupe Directeur de service relèvent directement de la haute direction.

Autre cadre (14) :
Regroupe les autres cadres de niveau moindre ou équivalent à l'intérieur des grands services, soit principalement des directeurs adjoints, des cadres-conseillers, des directeurs de division et des directeurs de section.

252 Autre personnel de direction

Regroupe la direction académique (tel que doyen ou vice-doyen) et les cadres (direction de service et autres cadres).

253 Professeurs

Professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant les professeurs exerçant des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module, mais excluant les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens. Les professeurs invités, surnuméraires, occasionnels, suppléants ou remplaçants (ou tout autre statut relatif au poste) sont également comptabilisés pourvu qu'ils soient à temps plein. Notez que les professeurs sont comptabilisés peu importe leur modalité de prestation de travail, qu'ils soient en congé sabbatique ou de perfectionnement, en congé sans solde, de maladie ou parental, en pré-retraite ou en traitement différé ou toute autre modalité.

Notez les différences, identifiées en italique, entre la définition de la ligne 252 (Professeurs) et la définition des lignes 15 à 17 et 28 à 60 de la Page 1- Étudiants-enseignants. Voir aussi les définitions des lignes 252 (Autre personnel de direction) et 250 (Direction) de la page 5 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL.

Professeur-chercheur avec fonction administrative (15) :
Regroupe les professeurs-chercheurs avec rang académique dont la fonction principale est l'enseignement et la recherche, et qui assument certaines responsabilités administratives. Il s'agit principalement des directeurs de départements, de programmes, de modules ou de sections, de centres de recherche, de directeurs ou de titulaires de chaire et de directeurs académiques. Voir aussi les critères énoncés au groupe d'emploi Direction académique (12)

Professeur-chercheur (21) :
Regroupe les professeurs-chercheurs avec rang académique dont la fonction principale est l'enseignement et la recherche.
Chercheur avec rang académique (31) :
Regroupe les chercheurs ou professeurs sous octroi détenteurs d'un rang académique. Habituellement, ces personnes n'exercent aucune activité d'enseignement, mais peuvent encadrer des étudiants de 2e ou de 3e cycles.

254	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants et le personnel périphérique d'enseignement ou de recherche. Cette ligne est le total des lignes 253 et 254.	Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 29, 33, 39 et 28 de la page 49 du <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020.</i>
255	Autre personnel d'ens. ou de rech.	Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants.	<u>Autre personnel enseignant (29) :</u> Regroupe les employés dont la tâche est l'enseignement de cours permettant l'acquisition de crédits universitaires. Ces employés n'exercent pas d'activités de recherche. Ce groupe comprend principalement des chargés de cours à temps plein, des chargés de cours à forfait, des « faculty lecturer », des « sessionnal lecturer », de même que des maîtres d'enseignement, des maîtres de langues, des maîtres de français, des chargés de formation et des chargés d'enseignement. <u>Postdoctorat (33) :</u> Regroupe les détenteurs d'un Ph. D. effectuant un stage de recherche. Ces personnes occupent généralement cette fonction à temps plein. <u>Autre personnel de recherche (39) :</u> Regroupe des employés sans rang académique œuvrant dans la recherche. Ce sont principalement des professionnels de recherche et des attachés de recherche qui occupent généralement cette fonction à temps plein.
256	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement ou la recherche. Ces personnes, principalement des étudiants, occupent généralement cette fonction à temps partiel. On y retrouve principalement les auxiliaires d'enseignement, les auxiliaires de recherche, les surveillants d'examen, les correcteurs, les démonstrateurs, les moniteurs, les superviseurs de stage, les chargés de travaux pratiques, les animateurs, les responsables de formation clinique et les responsables de formation professionnelle.	<u>Personnel périphérique de l'enseignement et de la recherche (28) :</u> Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement ou la recherche. Ces personnes, principalement des étudiants, occupent généralement cette fonction à temps partiel. On y retrouve principalement les auxiliaires d'enseignement, les auxiliaires de recherche, les surveillants d'examen, les correcteurs, les démonstrateurs, les moniteurs, les superviseurs de stage, les chargés de travaux pratiques, les animateurs, les responsables de formation clinique et les responsables de formation professionnelle.
257	Personnel de gérance	Regroupe des personnes occupant des postes non « syndiquables » au sens du Code du travail, car ils ont l'obligation de représentation de l'employeur dans ses relations avec ses employés. Ils ont plus spécifiquement des responsabilités de gestion et de direction d'employés, telles que l'embauche, la formation, les mesures disciplinaires et le congédiement, des groupes d'emploi technique, bureau ou métier. Ils ont également des responsabilités de gestion budgétaire. On y retrouve entre autres les contremaîtres, les chefs techniciens et les chefs de secrétariat qui sont exclus du syndicat. Ainsi, les chefs de secrétariat syndiqués se retrouveront sous la valeur « 51 » (Personnel de bureau). À titre indicatif, le libellé de leur fonction commence souvent par chef, contremaître, gérant, responsable, superviseur, "manager" ou coordonnateur.	<u>Gérance (16) :</u> Regroupe des personnes occupant des postes non « syndiquables » au sens du Code du travail, car ils ont l'obligation de représentation de l'employeur dans ses relations avec ses employés. Ils ont plus spécifiquement des responsabilités de gestion et de direction d'employés, telles que l'embauche, la formation, les mesures disciplinaires et le congédiement, des groupes d'emploi technique, bureau ou métier. Ils ont également des responsabilités de gestion budgétaire. On y retrouve entre autres les contremaîtres, les chefs techniciens et les chefs de secrétariat qui sont exclus du syndicat. Ainsi, les chefs de secrétariat syndiqués se retrouveront sous la valeur « 51 ». À titre indicatif, le libellé de leur fonction commence souvent par chef, contremaître, gérant, responsable, superviseur, manager ou coordonnateur.
258	Personnel professionnel	Regroupe le personnel affecté à des emplois pour lesquels un diplôme universitaire ou l'équivalent est généralement exigé. La fonction n'est pas directement liée à l'enseignement et la recherche. On y retrouve entre autres les bibliothécaires, les psychologues, les différents agents, les analystes, les chargés de projets et les conseillers. Il est à préciser que l'obtention d'une prime pour coordination d'une équipe n'est pas un élément suffisant pour que l'employé soit considéré hors du groupe Professionnel. À ce sujet, voir la définition du groupe Gérance.	<u>Professionnel (41) :</u> Regroupe le personnel affecté à des emplois pour lesquels un diplôme universitaire ou l'équivalent est généralement exigé. La fonction n'est pas directement liée à l'enseignement et la recherche. On y retrouve entre autres les bibliothécaires, les psychologues, les différents agents, les analystes, les chargés de projets et les conseillers. Il est à préciser que l'obtention d'une prime pour coordination d'une équipe n'est pas un élément suffisant pour que l'employé soit considéré hors du groupe Professionnel (41). À ce sujet, voir la définition du groupe Gérance (16).
259	Personnel technique	Regroupe généralement des personnes qui détiennent un DEC. Ces employés, de par leur formation, maîtrisent une technique, mais demeurent toutefois sous la supervision d'un gestionnaire, d'un superviseur, ou d'un contremaître. Le libellé de leur fonction commence généralement par le titre de technicien.	<u>Technique (61) :</u> Regroupe généralement des personnes qui détiennent un DEC. Ces employés, de par leur formation, maîtrisent une technique, mais demeurent toutefois sous la supervision d'un gestionnaire, d'un superviseur, ou d'un contremaître. Le libellé de leur fonction commence généralement par le titre de technicien. <u>Aide-technique (62) : Uniquement dans les collectes avant 2014-2015</u> Regroupe des employés qui détiennent certaines compétences techniques sans nécessairement détenir un DEC. Leurs fonctions sont plus limitées que celles d'un technicien. Ils aident ou assistent généralement les techniciens, comme les personnes ayant pour fonction aide-technique ou aide de laboratoire.
260	Personnel de bureau	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien administratif ou de bureau, caractérisés par l'exécution de différents travaux usuels de l'administration courante. Ces emplois exigent normalement un diplôme d'études secondaires (DES). Le libellé de leur fonction est par exemple dactylo, sténographe, secrétaire de direction, commis, commis-comptable, commis à la paie, commis de bureau, réceptionniste ou préposé au magasin.	<u>Bureau (51) :</u> Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien administratif ou de bureau, caractérisés par l'exécution de différents travaux usuels de l'administration courante. Ces emplois exigent normalement un diplôme d'études secondaires (DES). Le libellé de leur fonction est par exemple dactylo, sténographe, secrétaire de direction, commis, commis-comptable, commis à la paie, commis de bureau, réceptionniste ou préposé au magasin.
261	263 Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.	Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 71 et 81 de la page 50 du <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020.</i>
262	Personnel métiers et services	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.	<u>Métiers et services (71) :</u> Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.
263	Personnel périphérique de soutien	Regroupe le personnel dont les fonctions sont liées aux activités périphériques de l'établissement, telles que les centres culturels ou sportifs et les événements spéciaux, etc.	<u>Personnel périphérique de soutien (81) :</u> Regroupe principalement les personnes occupant des fonctions liées aux activités périphériques de l'établissement telles que les centres culturels ou sportifs et les événements spéciaux. Le libellé de leur fonction est, par exemple, arbitre, moniteur de natation, guichetier, préposé inscription ou auxiliaire administratif. Ces fonctions sont parfois reliées à des activités sporadiques, mais intensives en main d'œuvre telles que la période d'inscription.
	Effectif de chargés de cours de l'année universitaire	Voir la ligne 18 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants)	

Page 6- Recherche

294	304	Fonds de recherche par source de financement	<p>Comptabiliser les fonds administrés par l'université ou par un établissement affilié, quand la personne responsable du projet de recherche est un professeur-chercheur de l'université ou un professeur-chercheur assimilé. Ne pas comptabiliser les fonds alloués en vue de la réalisation d'un projet de recherche dont le ou la responsable n'est pas un professeur-chercheur d'une université ou assimilé. Exclure aussi les bourses de formation, les subventions allouées pour la réalisation des projets d'assistance technique de tout organisme et les frais indirects de recherche assumés à même le budget général de l'université.</p> <p>Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étalent sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se réaliser.</p>
298		Organismes subventionnaires canadiens	Fonds en provenance des organismes subventionnaires du Gouvernement du Canada (IRSC, CRSNG, CRSH, fonds Apogée, etc.)
297		Chaire de recherche du Canada	Fonds tirés du programme fédéral des Chaires de recherche du Canada
299		Gouvernement du Canada	Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Canada (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)
302		Gouvernement du Québec	Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Québec (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)
303		Autres sources	Fonds en provenance d'autres sources publiques, parapubliques et privées, canadiennes ou étrangères (Établissements d'enseignement, municipalités, compagnies, corporations, fondations, associations, organismes à but non lucratif, sociétés, etc.) Préciser le montant du financement en provenance d'autres sources obtenu en vertu de contrats de recherche. Un contrat de recherche est une entente conclue entre des parties juridiques afin de financer des travaux effectués à l'intérieur d'un projet de recherche. Cette entente comporte une ou certaines des caractéristiques suivantes (liste non exhaustive) :
304		Contrats	<ul style="list-style-type: none"> - exigence de biens livrables; - versements conditionnels répartis selon un échéancier prédéterminé; - contraintes en matière de communication et de confidentialité en ce qui a trait à la transmission des résultats; - contraintes relativement à la propriété intellectuelle que possède le bailleur de fonds sur les résultats des travaux de recherche.
305		Unités de recherche	Nombre de regroupement de chercheurs incluant les chaires, instituts, groupe, centre de recherche, etc.
306		Chaires de recherche du Canada	Nombre de chaire issue du programme fédéral des chaires de recherche du Canada
307		Autres chaires de recherche	Nombres de chaire de recherche autres que ceux mentionnés à la ligne 306
308	318	Fonds de recherche par secteur disciplinaire	<p>Correspond aux fonds de recherche dont disposent les professeurs-chercheurs durant l'année de référence. Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étalent sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se dérouler. Les professeurs-chercheurs responsables sont des professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Ils sont identifiés par le pourvoyeur de fonds comme chercheur principal responsable du projet de recherche. Comptabiliser les fonds de recherche des professeurs-chercheurs responsables selon le secteur disciplinaire auquel ils sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.</p>
319	329	Taux de professeurs disposant de fonds de recherche	<p>Exprime le rapport, en pourcentage, entre le nombre de professeurs disposant de fonds de recherche à titre de professeur-chercheur responsable durant l'année de référence et le nombre total de professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié (Page 1, ligne 15). Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.</p>
330	340	Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur	<p>Montant correspondant à la médiane de l'ensemble des fonds de recherche dont disposent les professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié au cours de l'année de référence à titre de professeur-chercheur responsable. Calculer le montant de financement correspondant au milieu de l'ensemble (n) des valeurs des fonds dont disposent individuellement les professeurs de l'établissement durant l'année de référence, soit la valeur située à la position $(n+1) \div 2$. Inclure uniquement les montants compris dans les sommes indiquées aux lignes 294 à 304 de la page 6. Exclure les subventions d'infrastructure de la FCI et les fonds d'exploitation des infrastructures de la FCI. Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.</p>

MESURES PRISES POUR L'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS

Mesures d'encadrement des étudiants

Comité de reconnaissance de la participation à la vie institutionnelle

L'UQAC permet aux étudiantes et étudiants engagés dans l'un ou l'autre des regroupements étudiants ou dans une instance de l'Université de faire reconnaître leur implication par une reconnaissance officielle. Par exemple, l'étudiante ou l'étudiant qui participe à l'élaboration d'un événement ou qui prend part à un ou plusieurs comités ou associations, peut obtenir une attestation officielle (minimum de 45 heures d'implication) ou la reconnaissance de trois crédits universitaires (minimum de 135 heures d'implication). Cette reconnaissance est octroyée à la suite de l'analyse d'un comité institutionnel. Au cours de l'année 2022-2023, une étudiante et un étudiant se sont vus reconnaître leur participation à la vie institutionnelle et ont ainsi obtenu une reconnaissance de trois crédits universitaires.

Comité de valorisation du français

Suite à une modification majeure de la politique et de la procédure relative à la maîtrise du français qui a été réalisée en décembre 2022, le Comité de coordination des tests et des mesures d'aide en français a été remplacé par le Comité de valorisation du français, ce dernier a obtenu le mandat de :

- évaluer la pertinence et les impacts de ces mesures et tests à partir de données;
- faire des recommandations pour la mise à jour de la politique et de la procédure en matière de français;
- soutenir les actions destinées à la valorisation et à la qualité du français;
- être à l'affût des changements qui affectent l'usage et la qualité du français et proposer des actions en lien avec ceux-ci.

Des modalités transitoires ont été mises en place pour faciliter la transition entre les politiques et procédures dans l'objectif de ne pas défavoriser les étudiantes et les étudiants dans leur cheminement académique. La nouvelle *Politique relative à la valorisation du français* propose un changement majeur en imposant aux candidats internationaux admis dans un programme régulier et qui ne répondent pas à l'une ou l'autre des exemptions prévues à la *Procédure relative à la valorisation du français*, un cours de français d'appoint obligatoire, et ce, sans la passation du test de français de l'UQAC (TF-UQAC).

Soutien à l'encadrement aux cycles supérieurs

Outils

Les outils de soutien (formulaires, boîte à outils, site Web <https://services.uqac.ca/decanat-des-etudes/reenseignements-generaux/>) à l'attention des équipes programmes sont révisés en continu pour aider ces dernières dans leur prise en charge du processus de gestion des mémoires et thèses ainsi que pour leur permettre de trouver rapidement des réponses à leurs questions générales.

Afin d'encadrer adéquatement les étudiantes et les étudiants quant à la durée de leurs études, le Décanat des études utilise un outil de suivi qui permet de déceler les étudiantes et les étudiants dont l'allongement des études pourrait nuire à leur réussite et qui pourraient avoir besoin d'un soutien supplémentaire pour terminer leurs études à l'intérieur du délai normalement prévu.

Cet outil permet d'intervenir adéquatement dans l'accompagnement offert aux différentes directions de programme, que ce soit pour des interventions individualisées auprès des étudiantes et étudiants, ou pour un diagnostic global des problématiques dans un programme donné. Cet outil permet également de prévenir les durées excessives des études et de régulariser les dossiers étudiants, favorisant ainsi une saine gestion de la période des études.

Séances sur des sujets spécifiques

Des séances d'informations plus spécifiques sur le traitement du processus de gestion des mémoires et thèses, sur la gestion des absences et sur la gestion de la durée des études ont été offertes à deux reprises (automne 2022 et hiver 2023) aux coordonnatrices et coordonnateurs ainsi qu'aux secrétaires de programmes afin de les aider à informer adéquatement les étudiantes et les étudiants sur les démarches administratives qu'ils doivent faire tout au long de leur parcours à la maîtrise et au doctorat. Du soutien ponctuel aux questions plus spécifiques des équipes programmes est également toujours disponibles par courriel, sur appel ou lors d'un rendez-vous particulier.

La *Procédure relative aux mémoires, essais doctoraux et thèses* est en révision depuis l'automne 2022, dans le but d'en simplifier l'application et la compréhension; l'adoption de la nouvelle mouture de ladite procédure devrait se concrétiser en 2024.

Formation avec la Bibliothèque Paul-Émile-Goulet

Une formation est offerte conjointement par la Bibliothèque Paul-Émile-Goulet et le Décanat des études, aux étudiantes et étudiants de cycles supérieurs, afin de rehausser la qualité des mémoires et thèses avant leur dépôt initial. Cette collaboration s'est poursuivie en 2022-2023 et la formation est ainsi offerte quatre fois par mois.

Formation du personnel au suivi de la durée des études

Séminaires

Le Décanat des études propose annuellement à tous les professeures et professeurs de cycles supérieurs, et particulièrement aux nouvelles personnes arrivées durant l'année précédente, une formation sur les rôles et responsabilités liés à l'encadrement aux 2^e et 3^e cycles. Cette formation a été offerte au trimestre d'automne 2022. Elle a permis d'aborder le cadre législatif, les processus, les outils et formulaires ainsi que les défis reliés à la réussite et à la diplomation. Cinq (5) formations ont été offertes et 57 personnes y ont participé.

Afin que les directions des programmes de cycles supérieurs soutiennent adéquatement les directions de recherche dans leur rôle d'encadrement, le Décanat des études a également invité les équipes-programme (direction de programme, coordonnatrices et coordonnateurs, secrétaires de programme et bibliothécaire disciplinaire) à assister à la formation sur le processus de gestion des mémoires, essais doctoraux et thèses. Leur présence a permis d'ouvrir le dialogue entre toutes les personnes susceptibles d'être impliquées dans le soutien à l'étudiant lors de son cheminement, et ainsi, favoriser sa réussite.

L'angle d'approche des formations qui sont offertes aux professeures et professeurs ainsi qu'aux équipes programmes est, la durée des études. En effet, les formations permettent d'expliquer comment le processus doit se dérouler « à l'intérieur de la durée des études ». En outre, une agente du Décanat des études fait des rencontres ponctuelles avec des directions de recherche et des directions de programmes relativement à des ententes de fin d'études, pour des étudiantes ou étudiants qui ont atteint leur durée des études.

Par le biais de ces rencontres, de la sensibilisation à cette durée des études aux cycles supérieurs est effectuée, en surplus de celle effectuée régulièrement par le personnel attitré à la gestion des mémoires, essais doctoraux et thèses. Également, l'UQAC a ouvert la possibilité de réaliser un programme de doctorat à temps partiel, ce qui n'était pas le cas avant. Ce changement permettra aux étudiantes et étudiants de cheminer en respect de leur régime d'études et d'éviter les débordements.

Intégration des étudiants en situation de handicap

Les Services aux étudiants (SAÉ), en collaboration avec l'ensemble des secteurs de l'Université, sont responsables d'assurer un traitement juste et équitable aux étudiants en situation de handicap (ÉSH), en conformité aux lois et aux politiques en matière d'inclusion, en respectant les standards de réussite, les exigences essentielles et les compétences spécifiques à chacun des programmes.

Afin que cette population puisse exercer son droit à l'égalité, les SAÉ offrent un accompagnement individualisé ainsi que différentes mesures de soutien, qui sont identifiées à la lumière des forces individuelles, des limitations fonctionnelles, des objectifs de l'étudiant et de son projet d'études.

Ces mesures peuvent être regroupées en quatre grands ensembles :

- aides humaines (accompagnements physiques, éducatifs, psychosociaux, tutoraux, scribes, prises de notes ou interprétariats, etc.);
- aides techniques et technologiques (caméra Web, Smart Pen, ordinateur, plage braille, logiciel, télévisionneuse);
- aménagements (temps additionnel de passation d'examen, transport, salle de bain, horaire et mobilier adaptés);
- médias substituts (fichier audio numérique et transcription braille).

De plus, de l'accompagnement pédagogique est offert à l'ensemble du corps professoral afin de les soutenir dans le développement de stratégies pédagogiques inclusives par des rencontres individuelles ou des formations de groupe. Soulignons la grande mobilisation de l'ensemble des équipes enseignantes (professeurs, chargés de cours et maîtres de français) qui ont compris l'importance d'adopter des pratiques inclusives pour favoriser la réussite du plus grand nombre d'étudiants en situation de handicap (ÉSH).

RÉPARTITION PAR DOMAINE D'ÉTUDES																
	2015 2016	%	2016 2017	%	2017 2018	%	2018 2019	%	2019 2020	%	2020- 2021	%	2021- 2022	%	2022- 2023	%
Arts	20	5 %	25	6 %	13	3 %	15	3 %	40	8 %	39	8 %	54	12 %	55	11 %
Études libres	24	6 %	16	4 %	13	3 %	7	2 %	10	2 %	27	6 %	10	2 %	0	0 %
Lettres	12	3 %	12	3 %	13	3 %	7	2 %	19	4 %	26	6 %	13	3 %	14	3 %
Sciences appliquées	48	12 %	37	9 %	60	14 %	65	15 %	51	10 %	42	9 %	76	16 %	70	14 %
Sciences de l'administration	74	18 %	79	19 %	85	20 %	70	16 %	91	20 %	77	17 %	81	17 %	76	15 %
Sciences de l'éducation	57	14 %	61	15 %	64	15 %	68	16 %	72	15 %	66	15 %	80	18 %	87	17 %
Sciences fondamentales	12	3 %	16	4 %	8	2 %	5	1 %	16	3 %	79	18 %	116	25 %	13	3 %
Sciences humaines et sociales	109	27 %	115	28 %	81	19 %	93	21 %	84	17 %	6	1 %	7	1 %	112	22 %
Sciences de la santé	48	12 %	49	12 %	90	21 %	103	24 %	93	21 %	88	20 %	27	6 %	75	15 %
Total	404	100 %	410	100 %	427	100 %	433	100 %	476	100 %	450	100 %	464	100 %	502	100 %

RÉPARTITION PAR DÉFICIENCE

	2015 2016	%	2016 2017	%	2017 2018	%	2018 2019	%	2019 2020	%	2020 2021	%	2021 2022	%	2022 2023	%
Déficience auditive	3	1 %	2	1 %	5	1 %	2	0 %	3	1 %	2	0 %	2	0 %	2	0 %
Déficience organique	21	5 %	19	4 %	17	4 %	16	4 %	20	4 %	17	4 %	17	4 %	13	2 %
Déficience motrice	25	6 %	19	5 %	18	4 %	23	5 %	26	5 %	27	6 %	27	6 %	31	6 %
Déficience visuelle	5	1 %	3	1 %	2	1 %	2	1 %	4	1 %	4	1 %	3	1 %	3	1 %
Troubles du langage et de la parole	3	1 %	3	1 %	6	1 %	5	1 %	6	1 %	5	1 %	7	2 %	7	3 %
Déficience multiple	58	14 %	74	18 %	74	17 %	72	17 %	80	18 %	76	17 %	83	17 %	97	19 %
Troubles déficitaires de l'attention	220	55 %	220	54 %	212	50 %	229	53 %	240	50 %	220	49 %	223	48 %	227	45 %
Troubles d'apprentissages	33	8 %	33	8 %	45	11 %	31	7 %	39	8 %	38	8 %	43	9 %	48	10 %
Troubles de santé mentale	32	8 %	33	8 %	42	10 %	49	11 %	49	10 %	54	12 %	50	11 %	62	12 %
Troubles du spectre de l'autisme	4	1 %	4	1 %	6	1 %	4	1 %	9	2 %	7	2 %	9	2 %	12	2 %
Total	404	100 %	410	100 %	427	100 %	433	100 %	476	100 %	450	100 %	464	100 %	502	100 %

Soutien à la réussite académique à l'UQAC 2022-2023

LE CARREFOUR DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'APPRENTISSAGE

La mission du Carrefour

Le Carrefour de l'enseignement et de l'apprentissage regroupe toutes les forces vives s'intéressant à la pédagogie et à la technopédagogie à l'UQAC (principalement le Comité de pédagogie universitaire et le Centre de prestation virtuelle) pour former « un lieu unique au sein duquel chaque projet ou besoin pédagogique bénéficie, au moment approprié, de la collaboration entre l'enseignant, les spécialistes de la pédagogie et ceux de la technologie (médiatisation). Il se veut être l'acteur principal de la mise en œuvre du mode d'enseignement et d'apprentissage actif privilégié à l'UQAC. [...] Le Carrefour facilite également les échanges entre les acteurs de la communauté universitaire afin de contribuer à l'évolution des pratiques et de l'offre de services en fonction des besoins de l'enseignement et de l'apprentissage et de la diversité de la communauté. » (Extrait de la mission du Carrefour).

La composition du Carrefour

Le Carrefour est composé d'un comité de coordination représentatif de la communauté qui a la responsabilité générale d'orienter et de contribuer au bon fonctionnement des initiatives de nature pédagogique. Ce comité est composé d'un représentant du Vice-rectorat aux études, à la formation et à la réussite, d'un membre du corps professoral par département, d'un représentant de l'École des arts numériques, de l'animation et du design (NAD-UQAC), de deux représentants des chargés de cours, d'un représentant des Centres de formation (Nikanite, École de langue française et de culture québécoise, Formation continue), d'un représentant des Services aux étudiants (SAÉ), d'un représentant du Service des technologies de l'information (STI), d'un représentant de la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet, d'un représentant du Service des immeubles et équipements - service des activités et aménagements sportifs, d'un représentant du Service des communications et des relations publiques (SCRP), d'un représentant étudiant nommé par le Mouvement des associations générales étudiantes (MAGE-UQAC), du responsable de l'équipe d'accompagnement et des conseillers pédagogiques. La direction de la Bibliothèque et un membre du corps professoral nommé assurent la codirection du Carrefour.

En plus des comités, les activités du Carrefour sont soutenues par une équipe d'accompagnement pédagogique et technologique, composée de conseillers pédagogiques, de techniciens en multimédia et en informatique, située au sein de la Bibliothèque.

Les actions pour l'amélioration de la pédagogie et la plus grande réussite des étudiants

En 2022-2023, les membres du comité de coordination ont créé trois sous-comités pour réfléchir et agir par rapport à différents sujets : journée sur l'intégrité académique et l'intelligence artificielle, pédagogie inclusive et compétences numériques et transversales.

Le sous-comité sur l'intégrité académique et les intelligences artificielles a organisé une journée complète de conférences qui a eu lieu le 29 mai dernier et qui a réuni 210 personnes en présence et 70 à distance. La journée était animée par M. Bruno Guglielminetti et elle s'adressait aux enseignants et aux professionnels qui gravitent autour de l'enseignement (conseillers pédagogiques, personnel administratif qui gère les programmes, personnel du décanat des études, etc.). Les participants provenaient entre autres de l'UQAC, des institutions collégiales régionales et d'autres établissements d'enseignement supérieur. Neuf conférences ont été offertes aux participants pour encourager la réflexion en regard de l'arrivée massive des IA utilisables par les apprenants. La journée s'est terminée par une table ronde avec les conférenciers et des questions du public.

Le sous-comité sur la pédagogie inclusive a organisé plusieurs activités dont une conférence publique et une rencontre « témoignage par des étudiants » pour aider les enseignants et les autres apprenants à comprendre l'importance des approches pédagogiques inclusives.

Le sous-comité sur les compétences numériques et transversales a, pour sa part, collaboré avec la conseillère à la réussite de notre institution et élaboré une collecte de données afin de faire un bilan clair des compétences numériques et transversales que les enseignants jugent nécessaires à la réussite, mais qui sont souvent problématique lors de l'entrée à l'université. Cette enquête s'est terminée au printemps et un rapport sera présenté d'ici peu au comité de coordination avec des propositions d'actions.

L'équipe d'accompagnement technopédagogique travaille quant à elle quotidiennement et répond en moyenne à 1 700 requêtes d'enseignants par trimestre. Cette équipe est responsable d'un grand nombre d'actions concrètes pour favoriser l'amélioration de la pédagogie dans notre institution et ainsi contribuer à la réussite des étudiants. Voici quelques exemples :

- l'équipe d'accompagnement du Carrefour offre plus d'une vingtaine de formations de groupe ou individualisées, portant sur une panoplie de sujets pédagogiques et technopédagogiques;
- une infolettre hebdomadaire, articulée autour d'une thématique mensuelle, est envoyée à tous les professeurs et professeurs ainsi que chargées et chargés de cours. L'infolettre donne des informations sur le thème du mois, annonce les formations, les ateliers et les conférences et rappelle les moyens d'obtenir de l'aide;
- l'équipe du Carrefour est également présente sur le Web par son répertoire de ressources pédagogiques (<https://www.uqac.ca/ressourcespedago/>), du site Web du Carrefour (<https://www.uqac.ca/carrefour/>) et plus récemment par l'animation d'une page Facebook (<https://www.facebook.com/CarrefourUQAC>);
- un balado (<https://rss.com/podcasts/uqac/>) est animé par un membre de l'équipe d'accompagnement technopédagogique. Six épisodes ont été publiés en 2022-2023 sur des thématiques choisies :
 - la pédagogie active;
 - la transformation pédagogique;
 - les études de cas authentiques;
 - enseignement différencié et apprentissage authentique;
 - enseignement inclusif;
 - l'approche collaboration au sein d'une équipe professorale.

Chaque épisode implique un enseignant ou un professionnel de l'UQAC qui vient discuter du sujet en titre.

Cette année encore l'équipe d'accompagnement technopédagogique a mis en place une série de formations qui s'adressent spécifiquement aux nouveaux enseignants (professeures et professeurs ainsi que chargées et chargés de cours). Les formations sont offertes en groupe à l'été et en formule individuelle le reste de l'année.

Un canevas de plan de cours a été produit et mis à jour pour inclure tout ce que les étudiants doivent savoir en regard du cours dispensé. Des suggestions sont aussi faites aux enseignants pour les amener à bonifier leur plan de cours et offrir un maximum de soutien aux étudiants.

DES SERVICES DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS

Référence, soutien technologique et clavardage

La Bibliothèque Paul-Émile-Boulet offre des services de référence et de soutien pour l'utilisation des technologies éducatives sur des heures étendues, en adéquation avec les besoins des personnes étudiantes. Les services sont disponibles en personne, par courriel, par clavardage et par téléphone. Des capsules d'information, des tutoriels et divers outils sont disponibles pour les personnes étudiantes sur le site Web de la Bibliothèque (<https://bibliotheque.uqac.ca/accueil>). Le personnel de la Bibliothèque est également disponible pour du soutien individualisé.

Un projet en collaboration avec les Services aux étudiants a été élaboré afin d'améliorer l'accueil de nouvelles personnes étudiantes internationales : la Clinique de connexion. Environ 200 demandes ont été complétées pendant ce projet pilote ce qui a grandement facilité la rentrée d'hiver 2023. Le service sera également offert en 2023-2024.

Formations diversifiées pour les étudiants

Les professionnels bibliothécaires et techniciens (en documentation, en informatique et en multimédia) des services de la Bibliothèque offrent une diversité de formations aux étudiants, en classe ou virtuellement. Ces formations visent à outiller les personnes étudiantes dans leurs apprentissages et à soutenir leur parcours académique (intégrité intellectuelle, utilisation d'outils bibliographiques, recherche d'information, utilisation des technologies dans le travail collaboratif, etc.). Des collaborations étroites avec les Services aux étudiants se poursuivent en 2023-2024.

La Bibliothèque est également responsable du cours CICS900. Cette formation sur les compétences informationnelles d'une durée de 15 heures, condition à la diplomation dans la majorité des programmes de cycles supérieurs, est entièrement offerte en ligne depuis trois ans. Plus de 625 étudiants ont suivi le cours en 2022-2023. Des améliorations sont apportées en continu par l'équipe de formateurs et une refonte significative est prévue dans la prochaine année.

Services spécialisés

Mémoires et thèses :

Les étudiantes et les étudiants des cycles supérieurs sont accompagnés par les différents bibliothécaires disciplinaires, et ce, à partir de leur inscription de sujet pour la recherche d'information sur ledit sujet, la bonne gestion des références bibliographiques et sur l'intégration et la citation du matériel sous droit d'auteur. Chaque étudiant est donc invité à participer à une formation dispensée en collaboration avec le Décanat des études ou à prendre contact avec son bibliothécaire. En 2022-2023, 274 étudiants ont participé à la formation d'aide à la rédaction des mémoires et thèses. Nous pouvons ainsi observer une meilleure compréhension du processus chez les étudiants et une responsabilisation accrue dans leur processus de rédaction, notamment au regard de l'intégrité académique.

Gestion des données de la recherche :

Également, les étudiantes et les étudiants qui font des demandes de certification éthique sont soutenus par les bibliothécaires spécialisés en gestion des données pour la planification de la gestion ainsi que le dépôt des données.

Didacthèque, cartotheque et testothèque :

Les étudiantes et les étudiants ont accès à des ressources spécialisées et à de l'encadrement spécifique dans leur utilisation. Pour tous les étudiantes et étudiants en enseignement, une didacthèque est accessible et offre un éventail de documents et de matériel, en plus de formations et soutien à leur utilisation. Pour les programmes en psychologie, les tests et protocoles sont disponibles à la testothèque. On compte plus de 93 prêts en 2022-2023.

Enfin, une cartotheque permet à toutes les personnes étudiantes d'avoir accès aux cartes, photos aériennes et orthophotographies, de même qu'à des logiciels spécialisés pour les utiliser, tels que ArcGis.

Nvivo :

Une formation a été offerte au printemps à 14 personnes étudiantes de cycles supérieurs pour l'utilisation du logiciel Nvivo dans le cadre de leur mémoire ou thèse pour un total de 14 heures de formation.

Accompagnement pédagogique des personnes enseignantes et technologies éducatives :

L'équipe d'accompagnement technopédagogique a complété 4 063 requêtes et accompagnements afin de faciliter l'expérience de la communauté universitaire. Dix (10) nouvelles formations en ligne ont été développées par l'équipe pédagogique ainsi que douze (12) documents et guides d'accompagnement afin d'améliorer les compétences technologiques et pédagogiques de la communauté enseignante. De plus, de l'accompagnement pédagogique et technologique a été offert dans la préparation de différentes formations à distance offertes à la communauté universitaire : formation sur la civilité, formation en gestion des risques biologiques et une formation sur l'utilisation des animaux en contexte de recherche et d'enseignement. En collaboration avec la Formation continue, une formation sur la diversité de genre et une formation sur l'équité, diversité et inclusion en milieu de travail ont été produites par l'équipe multimédia. Enfin, un projet d'envergure de parcours d'apprentissage avec différentes institutions du réseau de l'Université du Québec a également été complété. Ce projet, chapeauté par le Département des sciences de la santé, comprend 114 vidéos et permet une aventure enrichissante selon un parcours pédagogique avec pondération.

Audiovisuel :

Le service de l'audiovisuel de la Bibliothèque offre le prêt d'une gamme de produits à l'ensemble de la communauté, notamment pour les étudiantes et les étudiants. Cette équipe offre du soutien dans les espaces de l'UQAC et pour tous les équipements audiovisuels de l'ensemble de l'Université, y compris sur les campus de Montréal et de Sept-Îles. Avec un horaire élargi pour couvrir les cours du matin au soir, le corps professoral et les apprenants peuvent compter sur un soutien personnalisé tout au long de la journée.

L'École des arts numériques, de l'animation et du design (NAD-UQAC)

Située à Montréal, l'École des arts numériques, de l'animation et du design (NAD-UQAC) consiste en un campus de formation universitaire et de recherche en animation 3D, effets visuels, design et arts numériques. L'École NAD-UQAC est un modèle de haut lieu du savoir en matière de création d'images de synthèse. Pour ce faire, elle mise sur la qualité de ses formations, de ses pratiques innovantes en transfert de connaissances, de ses projets de recherche et développement ainsi que de sa capacité à créer des débouchés pour l'industrie. Elle se veut un lieu de rassemblement, un moteur du secteur, un incubateur de talents, ainsi qu'une vitrine du savoir québécois en création d'images de synthèse et en médias interactifs. Depuis maintenant 30 ans, l'École NAD-UQAC se veut un terrain fertile pour les projets touchant l'interdisciplinarité et ayant les arts numériques au cœur de la création. Avec un taux de placement supérieur à 85 % en effets visuels et en jeu vidéo, l'École compte près de 2 400 diplômés qui œuvrent au sein des entreprises en art et création numérique, et ce, tant à Montréal que partout au Québec. L'École NAD-UQAC est partie intégrante de l'Université du Québec à Chicoutimi.

L'École NAD-UQAC promeut diverses mesures particulières pour soutenir la réussite de ses étudiants. Elle a offert une bourse de soutien financier d'une valeur de 500 \$, deux bourses de rayonnement permettant aux étudiants de présenter leurs travaux à l'étranger ainsi que quatre (4) bourses d'admission de 2 500 \$ chacune. Comme elle le fait annuellement, l'École NAD-UQAC a organisé l'événement Imaginad au cours duquel deux bourses de 500 \$ ont été attribuées pour souligner l'engagement d'étudiants dans l'aide générale qu'ils ont pu apporter à leurs pairs durant l'année et deux autres bourses de 500 \$ ont été remises à des étudiants qui se sont démarqués de leurs pairs par leur travail assidu. Trois étudiantes du programme de maîtrise se sont également vu remettre des bourses de soutien de 1 500 \$. L'École a aussi bénéficié du programme de pairs-aidant afin de favoriser la réussite scolaire dans huit cours différents du baccalauréat sur l'ensemble de l'année, ce sont donc neuf étudiants qui ont ainsi bénéficié de soutien à la réussite et à la persévérance scolaire.

L'École NAD-UQAC a également mis en place un programme d'accès à des stages en participant au projet Diversité en jeu. Ce programme vise à promouvoir l'inclusion et la diversité en offrant des stages rémunérés à des étudiants issus de différents groupes ciblés (p.ex. personnes de couleur, racisées, autochtones, de genre féminin, LGBTQ+, en situation de handicap, neuroatypiques ou issues de n'importe quel milieu socioéconomique défavorisé). Cette initiative a permis d'offrir trois stages en entreprises à des étudiants du programme de baccalauréat en animation 3D et design numérique.

Finalement, l'École NAD-UQAC a également procédé à l'embauche d'une travailleuse sociale afin d'offrir différents services de soutien et d'accompagnement aux étudiantes et étudiants.

Projets des unités dans le domaine de la réussite étudiante

La subvention annuelle pour le soutien à la réussite des étudiants est répartie entre les unités académiques soit, huit départements et l'École des arts numériques, de l'animation et du design NAD-UQAC, en vue de leur permettre de sélectionner et de soutenir des projets visant l'intégration, la réussite et la rétention des étudiants. Chaque unité est autonome dans le choix des projets et des processus associés quant à l'utilisation de cette enveloppe.

Plusieurs des unités optent pour des initiatives misant sur l'encadrement par les pairs. Il est en effet bien connu qu'une telle pratique a un effet positif à la fois sur l'étudiant qui reçoit l'aide que sur celui qui la dispense. Par conséquent, cette enveloppe sert souvent à défrayer du salaire étudiant.

Les étudiantes et étudiants embauchés ont été déployés pour de l'aide individuelle ou de l'intervention auprès de groupes. Ce soutien a consisté le plus souvent à une mise à niveau de certaines connaissances de base, une préparation à un stage ou une intervention, ou encore un encadrement supplémentaire dans le cadre par exemple de travaux pratiques (en classe, en laboratoire ou en milieu naturel). Certains programmes ont opté pour soutenir directement des étudiants à une étape de leur cheminement (p.ex. des encadrements personnalisés, un programme de pair-aidant, la progression aux cycles supérieurs), ou par des initiatives qui touchent un ensemble d'étudiants et leur vie disciplinaire comme des colloques, des ateliers, des séances de laboratoire et des outils d'apprentissage pratique. Des projets étudiants à valeur formatrice ont également reçu du soutien grâce à ces enveloppes. Citons à titre d'exemple, la participation de nos étudiantes et étudiants à des concours locaux, nationaux ou internationaux, ou encore la présentation de projets de fin d'études ou de stages, toutes de belles opportunités de rayonnement pour l'expertise de nos étudiantes et étudiants ainsi que pour le milieu de formation offert à l'Université.

Suivi de l'attribution et de l'utilisation par les unités académiques des enveloppes de développement départemental et de soutien à la réussite des étudiants (100 000 \$) 2022-2023

UNITÉ ACADÉMIQUE	BUDGET	DÉPENSES	EXCÉDENT
Département des sciences économiques et administratives	15 115 \$	11 152 \$	3 963 \$
Département des sciences de l'éducation	8 591 \$	5 865 \$	2 726 \$
Département des sciences humaines et sociales	10 006 \$	8 391 \$	1 615 \$
Département des sciences de la santé	17 878 \$	13 447 \$	4 431 \$
Département des sciences fondamentales	8 101 \$	8 101 \$	- \$
Département des sciences appliquées	18 968 \$	18 265 \$	703 \$
Département des arts, lettres et du langage	5 555 \$	5 369 \$	186 \$
Département d'informatique et de mathématique	11 286 \$	10 679 \$	607 \$
École des arts numériques, de l'animation et du design NAD-UQAC	4 500 \$	2 900 \$	1 600 \$
TOTAL	100 000 \$	84 169 \$	15 831 \$

Les Services aux étudiants (SAÉ)

Service psychosocial et de psychologie

La santé mentale des étudiantes et des étudiants a toujours été une priorité pour les Services aux étudiants (SAÉ). Dans la continuité du soutien offert par le Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur (PASMÉ) nous avons poursuivi dans cette voie. En réponse aux besoins croissants, nous avons déployé davantage de ressources en travail social. En plus de notre ressource permanente, nous avons deux personnes contractuelles pendant toute l'année, et de ces deux contrats, nous en avons transformé un en poste permanent de travailleuse sociale afin de pérenniser le service. Cela nous a permis d'offrir des services psychosociaux à plus de 430 étudiants de manière individuelle. C'est une augmentation (62 personnes) par rapport à l'année précédente pour ces services. Nous avons également pu développer davantage l'offre de service collective (1 000 personnes rejointes) et de groupe (132 participants). De surcroît, nos deux ressources contractuelles en psychologie pour l'équivalent d'un poste et demi en heures, ont de leur côté poursuivi leur travail en rencontrant 69 personnes tant en individuel qu'en groupe. Notons également la création d'un poste en soutien psychosocial à mi-temps à l'École des arts numériques, de l'animation et du design NAD-UQAC à Montréal, partagé avec le secteur de la vie étudiante.

Soutien financier

Les étudiantes et étudiants aux prises avec des difficultés financières ont pu compter sur le fonds de dépannage, le fonds humanitaire ainsi que les bons d'épicerie. De plus, du matériel informatique a été mis à la disposition de tous les étudiants qui en ont eu besoin (programme de l'OPEQ).

Voici le tableau des données statistiques quant aux bourses et à l'aide financière :

TYPE DE SOUTIEN	TOTAL
Bourses d'admission et autres concours de recrutement	199 313,57 \$
Bourses Perspective Québec (demandes admissibles)	2 770
Nombre de prêts vs fonds de dépannage	6
Nombre de dons / Soutien fonds humanitaires (bons, cartes de crédit, épicerie, etc.)	85
AFE (le plus récent rapport 2021-2022)	1 295
Demande de dérogation	9
Don d'ordinateur	2
Commandes OPEQ	75

En somme, ce sont donc 1 295 étudiantes et étudiants qui ont bénéficié de l'aide financière aux études et qui se sont vus décerner près de 200 000 \$ en bourses d'études diverses.

Soutien à l'apprentissage

En cours d'année, nous avons transformé un autre contrat en poste permanent d'orthopédagogue, supporté par des éducatrices spécialisées embauchées contractuellement. Ainsi, cette année, près de 504 rencontres ont eu lieu pour aider 76 étudiantes et étudiants en orthopédagogie. De plus, nous avons rejoint 55 étudiantes et étudiants avec l'aide de l'éducatrice spécialisée contractuelle pour un total de 336 rencontres. Les motifs de consultation avec l'éducatrice spécialisée étaient majoritairement reliés à la planification et l'organisation du temps, la motivation et les stratégies d'études. Des séances d'études en groupe ont été réalisées pour 39 étudiants. L'équipe s'est également déplacé dans les classes afin d'offrir de nombreux « ateliers réussite ».

Orientation scolaire et professionnelle

Ce sont 559 étudiants qui ont été rencontrés par deux ressources, dont une personne contractuelle qui a été pérennisée dans le plan d'effectif à raison de deux jours et demi par semaine.

Soutien aux étudiants internationaux

Une fois de plus, nous avons connu une augmentation du nombre d'étudiants internationaux en 2022-2023. Relativement au soutien, près de 1 300 étudiants internationaux ont été rencontrés individuellement par la conseillère aux étudiants internationaux pour répondre à des questions liées à des difficultés académiques, à des changements de programme, à leur accueil, à leur installation via « Info-logement », à leur intégration, pour les assurances et la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ainsi que pour des références vers des organismes externes.

Près de 400 étudiants ont reçu des conseils en immigration individuellement sur rendez-vous par la conseillère réglementée en immigration pour les étudiants étrangers (CRIÉÉ). Quinze (15) séances d'informations portant sur les documents d'immigration (prorogation des documents, autorisations de travail, etc.) ont été offertes et environ 250 étudiants y ont assisté.

D'autre part, près de 70 rencontres d'informations sur trois trimestres ont été réalisées afin de faciliter l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux notamment les ateliers suivants :

- rencontres de bienvenue - 396 étudiants;
- mes repères et bon plan - 381 étudiants;
- ma santé et mes assurances - 797 étudiants;
- mon premier emploi au Saguenay - 40 étudiants;
- mes impôts - 480 étudiants;
- les codes socioculturels - 80 étudiants;
- mon numéro d'assurance sociale - 60 étudiants;
- mes études au Canada - 70 étudiants;
- mon premier hiver québécois - 150 étudiants;
- etc.

De plus, 24 périodes de foire aux questions ont permis de répondre à 120 étudiantes et étudiants. Un programme de mentorat entre les nouveaux et anciens étudiants a jumelé 60 nouveaux étudiants dans les mêmes champs d'études.

Des activités visant à briser l'isolement tels que « Les mercredis festifs » ont rassemblé 240 étudiants et environ 110 étudiants internationaux ont participé à « Marche ton UQAC ».

Le secteur de la Vie étudiante

Nous avons réalisé les activités de base sur le campus de Chicoutimi afin de soutenir les étudiantes et les étudiants dans leur projet. Et la création d'un poste à mi-temps partagé par le soutien psychosocial permet également d'animer la vie étudiante sur le campus de Montréal à l'École des arts numérique, de l'animation et du design NAD-UQAC. Également, un soutien a été apporté à l'équipe du campus de Sept-Îles quant à l'organisation de plusieurs activités.

Le Bureau de l'international (BDI)

En plus de collaborer à divers projets ou orientations impliquant une dimension internationale, le Bureau de l'international (BDI) se voit confier la responsabilité de deux grands secteurs, soit la délocalisation des programmes d'enseignement à l'international et la mobilité étudiante (entrante et sortante). En ce qui concerne ce dernier secteur, le BDI voit au recrutement des étudiants étrangers désirant venir à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et offre aux futurs candidats un accompagnement de proximité au moyen de différents services orchestrés tout au cours du continuum du recrutement (préaccueil, accueil et intégration). Pour ce faire, le BDI dispose d'une équipe dédiée au recrutement d'étudiantes et d'étudiants internationaux, composée de deux agents de recrutement, dont l'une détient le titre de Conseillère réglementée en immigration pour étudiant étranger (CRIÉÉ), une agente d'information – volet recrutement, spécialement affectée aux communications, une conseillère aux étudiants internationaux également CRIÉÉ, une agente d'admission et d'inscription, une chargée de gestion aux partenariats internationaux, une chargée de gestion en développement international, une technicienne aux plateformes et une secrétaire.

L'UQAC a connu une augmentation constante de son effectif d'étudiants internationaux au cours des dernières années, atteignant un nouveau sommet à l'automne 2022 avec 32 % de l'effectif étudiant de l'UQAC totalisant 2 060 étudiants internationaux inscrits. Ces chiffres impressionnants s'expliquent d'une part par la mobilité entrante en provenance des quelque 280 partenaires de l'UQAC, ainsi que la croissance soutenue du nombre d'étudiants internationaux réguliers (ne provenant pas d'établissements partenaires). À ce sujet, l'année 2022-2023 aura été sous le signe du retour à la normale, avec un bilan de 18 semaines de présence en recrutement chez les établissements partenaires, en plus d'une quarantaine de présentations virtuelles, permettant de rencontrer plus de 4 200 candidats. Le BDI a également amélioré ses initiatives pour attirer des candidats internationaux réguliers, en avançant dans la réalisation de sa planification stratégique. Bien que ses actions d'attractivité ne représentent qu'une petite partie des énergies déployées, le BDI a consacré six (6) semaines en France, en Belgique et en Afrique de l'Ouest, en plus d'activités en virtuel, pour rencontrer près de 1 300 candidats. Mentionnons au surplus que grâce au financement octroyé via la Règle budgétaire 2.1.6, l'UQAC a eu le privilège de réaliser une mission en France avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) afin de promouvoir spécifiquement les programmes en sciences de l'éducation. Le même levier de financement a également facilité la réalisation d'une mission de conversion des candidats admis pour cinq (5) établissements québécois, permettant au BDI d'aller à la rencontre d'une centaine de candidats sénégalais et ivoiriens afin de les accompagner dans la préparation de leur projet d'études et leurs démarches d'immigration. En 2022-2023, l'UQAC peut se targuer d'avoir innové dans ses pratiques en misant sur la conversion des candidats admis en étudiants inscrits.

Bien que la pandémie soit derrière nous, le virtuel a su garder ses lettres de noblesse dans le domaine des actions d'accompagnement visant les candidats admis à l'UQAC. Celles-ci ont occupé une part importante des efforts de l'équipe du recrutement. Ce sont plus d'une quinzaine de webinaires et ateliers et tout autant de séances de foires aux questions qui ont été offerts aux candidats admis de janvier à juillet, en plus de la transmission de l'information pertinente par bulletin électronique. Les candidats ont également trouvé réponse à leurs questions sur différentes plateformes, telles que des boîtes courriel dédiées, Messenger et WhatsApp. Toutes ces démarches bonifiées en accompagnement ont été facilitées par la refonte complète du site Web du BDI.

Il faut également souligner le soutien accru en immigration depuis 2021, accentué en 2023 par l'arrivée dans l'équipe d'une nouvelle ressource entièrement consacrée à l'accompagnement et le conseil en immigration des candidats internationaux réguliers. Dans le contexte du haut taux de refus des permis d'études par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et des longs délais, cet ajout permet au BDI de poursuivre son accompagnement personnalisé.

Il convient également de souligner les efforts consentis en mobilité sortante depuis l'arrivée de la ressource dédiée à cet enjeu en 2020. En plus d'accompagner encore cette année un groupe d'étudiantes dans le domaine de l'enseignement en Belgique, l'année 2022-2023 aura été le théâtre d'une augmentation significative du nombre de mobilité, à raison de 19 séjours d'études et 47 séjours pour prendre part à des événements à caractère académique.

Les Centres de formation

Centre d'études universitaires de l'est de la Côte-Nord

Depuis 2021, le Centre d'études universitaires de l'est de la Côte-Nord (CEU) a recruté deux ressources professionnelles soit une conseillère en orientation et une auxiliaire d'enseignement afin de favoriser la réussite scolaire. Le soutien en français, le soutien à la réussite, le soutien pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap et les services d'orientation sont les principaux services mis de l'avant.

En 2022, trois ressources professorales permanentes ont été embauchées dans le cadre du « Projet Alliance ». Ces ressources interviennent dans des domaines très demandés, soit le travail social, l'éducation préscolaire et l'enseignement au primaire ainsi que l'administration.

Les études de cycle supérieur sont aussi une priorité pour l'UQAC en région. Une maîtrise en gestion des organisations, le DESS en administration scolaire et l'accès aux maîtrises en éducation, en sciences infirmières et en études régionales ont été offerts dans les dernières années. La demande d'un programme de maîtrise en administration des affaires (MBA) a permis ce démarrage en mai dernier.

Un projet a aussi été déposé par la Formation continue de Sept-Îles et a obtenu une subvention de l'organisme SPHERE Québec pour permettre un plan de formation, afin de pallier à la pénurie de main-d'œuvre, des capsules de formation autoportantes pour sensibiliser et informer les entreprises nord-côtières sur les bénéfices de l'embauche d'employées et d'employés ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) et les différents services et aide financière offerts dans leur secteur. Cette formation sera disponible à compter du printemps 2024.

Deux nouvelles ressources ont également rejoint l'équipe dans le cadre du Pôle Côte-Nord. En collaboration avec nos partenaires de l'Université du Québec à Rimouski, des cégeps de Sept-Îles et de Baie-Comeau, plusieurs actions ont été menées, plus spécifiquement liées à trois domaines d'études, soit l'éducation, la santé et le secteur du génie. Un projet visant l'arrimage entre les institutions en matière de pratiques destinées aux étudiantes et étudiants issus des communautés autochtones a vu le jour de même que la tenue de plusieurs activités de valorisation de la culture autochtone.

Formation continue

Afin de favoriser la réussite des étudiantes et étudiants qui sont sur le marché du travail et qui doivent, pour la plupart, concilier travail-famille-études, la Formation continue (FC) de l'UQAC offre différents programmes (microprogramme, programme court, certificat, baccalauréat) en formules adaptées. L'équipe de la FC travaille à mettre en place plusieurs stratégies, tant au niveau pédagogique que logistique afin de rendre accessible la formation universitaire dans un but de rehaussement des compétences et de requalification de la main-d'œuvre en emploi.

En lien avec les enjeux actuels au Québec (transition numérique, changement démographique, santé, éducation, etc.), la FC travaille, en collaboration avec les directions de programmes de l'UQAC et les acteurs du milieu socioéconomique des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, à mettre en place des solutions pour permettre de déployer des programmes dans des formules novatrices qui sauront répondre aux besoins de différents secteurs.

En 2022-2023, la FC a notamment travaillé avec le Département d'informatique et de mathématique (DIM) afin de trouver des formules de courte durée et facilitantes pour permettre à une étudiante ou un étudiant qui travaille à temps complet de commencer un parcours de formation dans un microprogramme, pour ensuite poursuivre dans un programme court, certificat et possiblement compléter un baccalauréat à temps partiel. Les résultats de ce travail de collaboration ont permis à la Formation continue d'offrir rapidement deux nouveaux microprogrammes, soit en cybersécurité défensive de neuf (9) crédits ainsi qu'un deuxième en programmation informatique de neuf (9) crédits également.

Dans le domaine de l'éducation, les besoins de formation sont grands, et ce, à tous les niveaux. Pour répondre à ces enjeux, l'Unité d'enseignement en adaptation scolaire et sociale (UEASS) et la FC ont collaboré afin d'offrir un programme court en adaptation scolaire aux enseignants en exercice. Des stratégies ont été réfléchies conjointement afin d'adapter la formule et de développer le réseau afin de rejoindre la cible.

Enfin, le certificat d'intervention en contexte éducatif auprès des personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) ou une déficience intellectuelle (DI) que nous offrons depuis près de 10 ans en collaboration avec l'UEASS est en révision et une nouvelle formule sera également déployée.

Pour permettre le développement de certains des projets de formations créditée et non créditée, la FC a déposé des demandes de subvention auprès de différents organismes. De ces subventions obtenues, l'UQAC et l'UQAR se sont associées pour développer un programme court de premier cycle en gestion de projet appliquée en entreprise afin de répondre à un besoin exprimé sur la Côte-Nord. Ce programme est offert 100 % en ligne, et ce, exclusivement aux gestionnaires ainsi qu'aux professionnelles et professionnels de la Côte-Nord en formule formation continue.

Une subvention obtenue du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) a permis à la Formation continue de l'UQAC et au Département d'informatique et de mathématique (DIM) de développer de la formation non créditée portant sur l'intelligence artificielle pour une application plus concrète dans les PME du domaine de l'aluminium du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord.

En lien avec les nouvelles réalités reliées au monde du travail comme la conciliation travail-famille (CTF) et l'équité, la diversité et l'inclusion, nous avons obtenu deux subventions. Une première subvention du ministère de la Famille pour réaliser un projet de recherche afin de déterminer les bonnes pratiques à adopter en matière de conciliation travail-famille (CTF) dans quatre secteurs d'activité aux prises avec des enjeux de main-d'œuvre. Les résultats de cette recherche vont nous permettre de développer de la formation sur les bonnes pratiques et ainsi former les gestionnaires d'entreprises et d'organisations.

Nous avons également déposé une demande de subvention au Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT) pour réaliser un projet sur le recrutement inclusif. Le projet vise à faire un portrait des bonnes pratiques de recrutement et des pratiques à éviter afin d'avoir un processus d'embauche inclusif et équitable. Une collecte de données est prévue auprès d'individus provenant de sept groupes désignés évoluant dans des organisations du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les résultats de la recherche seront présentés sous forme de rapport qui sera accessible gratuitement et servira de référence pour les organisations de la région qui désirent se tourner vers un recrutement inclusif et innovant. Le projet prévoit ensuite la production de sept capsules vidéo de sensibilisation qui sont en cours de production.

Enfin, l'équipe poursuit sa lancée en matière d'offres de formations non créditées à distance (synchrone et asynchrones) et en présence. Le bilan 2022-2023 s'élève donc à plus de 50 formations publiques, 122 formations sur mesure en entreprise, 112 personnes inscrites à nos formations 50 +, ce qui représente un total de plus de 1 600 personnes formées par la Formation continue de l'UQAC.

École de langue française et de culture québécoise

À l'été 2023, l'École de langue française et de culture québécoise de l'UQAC (ELFCQ) a fait vivre aux participantes et participants des activités davantage axées sur la majestueuse région du Saguenay–Lac-Saint-Jean qui a tant à offrir. Elle a également ajouté à son offre estivale un programme « travail-études » qui a connu un franc succès. Cette année, plus de 350 étudiants boursiers du programme Explore (programme d'immersion intensif pour l'apprentissage d'une langue seconde) ont choisi l'UQAC pour venir vivre une immersion totale.

Afin de favoriser l'encadrement et la réussite de nos étudiantes et étudiants, notre personnel enseignant a pu participer à un atelier portant sur la diversité et l'inclusion afin d'harmoniser leur enseignement aux valeurs sociétales sans cesse en évolution et a également pris part à une formation sur la gestion de classe, élément essentiel pour l'atteinte des objectifs d'apprentissage. De plus, quelques changements pédagogiques ont été apportés tel le retour aux dictionnaires « papier » et davantage de temps en classe pour les activités écrites afin d'éviter l'emploi abusif des logiciels capables de générer du contenu écrit.

Centre des Premières Nations Nikanite / campus de Chicoutimi et de Sept-Îles

Le Centre des Premières Nations Nikanite (CPNN) offre des services de soutien pédagogique à l'ensemble des étudiants autochtones de l'UQAC. L'objectif de ces services a toujours été de favoriser la diplomation des étudiants par un encadrement personnalisé et des modes d'intervention soucieux des cultures, des visions du monde et des aspirations des étudiants. Notre prestation de services est flexible : les rencontres peuvent avoir lieu en ligne, en présentiel et même en dehors de nos heures d'ouverture. En 2022-2023, le CPNN a offert du soutien pédagogique sous la forme de trois services principaux : le service d'aide en français, le service de soutien à la réussite et le service d'orientation.

Au trimestre d'automne 2022, les principaux motifs de consultation pour le service d'aide en français étaient l'aide dans la rédaction de travaux, l'aide à la réussite du Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE), l'aide à la réussite des cours de français d'appoint, l'aide à la révision de travaux et l'amélioration générale des compétences en français. Au trimestre d'hiver 2023, un des motifs de consultation des étudiants était la préparation au TECFÉE. Pour ce qui est du soutien à la réussite, les motifs de consultation étaient la planification de l'horaire, la gestion du stress et le développement de stratégies d'étude. De plus, la ressource en place a agi à titre de partenaire d'engagement, ce qui a favorisé la mise en action et la motivation tout au long du trimestre. Les étudiants qui composaient avec une situation de handicap ont bénéficié d'accommodements tels que du temps supplémentaire, un local réservé pour les examens, des preneurs de notes et des outils technologiques (Antidote, synthèse vocale, etc.).

En 2023, la conseillère d'orientation et la technicienne en éducation spécialisée ont été le filet de sécurité des étudiants du CPNN. En effet, les conseillers d'orientation étant des professionnels de la relation d'aide, ils sont habilités à faire certaines interventions psychosociales. La dimension la plus importante de leur travail demeure en amont des problématiques. La conseillère en orientation offre aux étudiantes et aux étudiants un suivi personnalisé en prévention des effets néfastes de l'anxiété et du stress, elle aide à consolider leur persévérance et à améliorer leur estime de soi. Aux trimestres d'automne 2022 et d'hiver 2023, les demandes au niveau du soutien psychosocial étaient surtout en lien avec la motivation, la persévérance scolaire et la connaissance de soi. Par connaissance de soi, nous entendons le soutien des étudiants dans l'autoévaluation de leurs forces, de leurs limites et un bilan subséquent. Du soutien a aussi été offert pour la transition vers les études universitaires par l'accompagnement dans la démarche d'admission, le référencement vers les différents services aux étudiants et l'explication du fonctionnement des dossiers étudiants.

De plus, au début du trimestre d'automne 2022, un atelier préparatoire a été offert à nos nouveaux étudiants. Cette rencontre a permis de présenter les services du CPNN et d'expliquer aux étudiantes et aux étudiants certains éléments essentiels à leur transition vers les études universitaires. Une quarantaine d'ateliers préparatoires spécifiques au TECFÉE ont aussi été donnés aux étudiants en enseignement. Par ailleurs, dans le cadre des cours offerts dans les programmes de partenariats postsecondaires avec la communauté atikamekw de Wemotaci, une auxiliaire d'enseignement temporaire a été embauchée afin de répondre aux besoins spécifiques relatifs au contenu de ce programme en sciences de l'administration.

En 2022, nos étudiants se sont exprimés sur l'importance significative de leur culture lors de différents panels organisés soit par le CPNN, soit par l'UQAC. De plus, notre équipe a enregistré des capsules avec trois personnalités autochtones : Elisapie Isaac (inuk), Laura Niquay (atikamekw) et Eva Ottawa (atikamekw). Ces courtes capsules dédiées faisaient la promotion de la persévérance scolaire et de la culture respective de ces trois femmes. En février 2023, nous avons répété l'expérience en donnant la voix à trois de nos diplômés à l'occasion de conférences. Enfin, sur les deux campus, nous avons organisé des cérémonies de purification à la sauge blanche en début et en fin de trimestre, une pratique toujours très importante et vivante pour plusieurs de nos étudiantes et de nos étudiants.

Programmes d'activités de recherche

Plan stratégique de la recherche et de la création 2019-2023

PLAN STRATÉGIQUE DE LA RECHERCHE ET DE LA CRÉATION

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

IN
NO
VER

LE POSITIONNEMENT
DE L'UQAC
en **recherche**
et en **CRÉATION**

PLANIFICATION
STRATÉGIQUE

20**19**
20**23**

UQAC

Table des matières

Mot du Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création	3
Présentation	4
Positionnement relatif de la recherche et de la création à la Planification stratégique institutionnelle (PSI) 2019-2023	6
Présentation de la démarche	7
Synthèse des consultations	8
Considérations générales	8
Importance du partenariat et du milieu régional.....	8
Interdisciplinarité, multidisciplinarité et intersectorialité	8
Rayonnement de la recherche création	9
Enjeux et défis	10
Orientations générales	11
Axes de recherche	12
Écosystèmes numériques.....	14
Orientations.....	16
Humanités, cultures, communautés et organisations en transition	17
Orientations.....	19
Santé durable	21
Orientations.....	23
Ressources naturelles et matériaux innovants	24
Orientations.....	27
Environnement et changements climatiques	28
Orientations.....	30

Mot du Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création

Depuis maintenant 50 ans, la recherche et la création ont toujours été des enjeux importants pour notre institution. Même si lors de la création de l'UQAC, l'accent a été mis sur le démarrage de différents programmes d'enseignement, rapidement la recherche et la création se sont naturellement greffées sous l'impulsion des forces vives que constituaient le dynamisme de ses professeurs et les enjeux d'une communauté régionale avide de l'avancement de la science et des connaissances.

Ancré aujourd'hui dans sa région d'attache, notre établissement joue sans frontières, un rôle de premier plan non seulement pour la formation de personnes dans toutes les sphères de la société, mais est devenu un acteur de premier plan pour des projets de recherche et de création touchant la réalité des communautés et des organisations en constante mutation, les innovations technologiques et sociales, la culture, l'éducation, la santé et l'environnement. Son approche basée sur la proximité, l'interdisciplinarité et le partenariat donne à l'institution sa couleur distinctive.

Il me fait plaisir de vous présenter ici les résultats du processus ayant permis la rédaction du plan stratégique de la recherche qui s'inscrit dans la planification stratégique 2019-2023 de l'UQAC. Il s'agit d'une œuvre collective intégrant la vision de nos chercheurs et créateurs et représente donc une carte routière permettant de tracer la voie de notre développement en recherche et création. J'en profite pour remercier tous les professeurs qui ont participé à l'exercice ainsi que le personnel du Décanat de la recherche et de la création (DRC) et du Bureau du développement et de la planification stratégiques.

Réal Daigneault, vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création

Présentation

La recherche et la création font partie de l'ADN de l'UQAC. Depuis la création de l'université, les chercheurs et les créateurs œuvrent à l'avancement de la science et des connaissances. Ce plan stratégique de la recherche et de la création se veut le reflet de cet engagement profond de la communauté universitaire de l'UQAC en la matière. Les circonstances veulent qu'il ait été élaboré au cours de la cinquantième année d'existence de l'université. C'est donc sur une trame de fond festive qu'il vous est livré. Par ailleurs, il est tributaire du Plan stratégique institutionnel 2019-2023, en venant préciser les orientations que doivent prendre la recherche et la création à l'UQAC pour les cinq prochaines années.

Le plan comporte cinq axes transversaux qui, en plus d'être le reflet des activités qui ont lieu à l'université, s'inscrivent dans la réalité du monde contemporain et englobent plusieurs questions de recherche actuelles. Ces axes sont suffisamment inclusifs pour favoriser autant la recherche et la création organisée qu'individuelle, dans les créneaux actuels et futurs. Il servira de base pour aiguiller les actions visant à soutenir le développement de la recherche et de la création à l'UQAC. En outre, il orientera les décisions, tant en ce qui a trait à l'organisation, qu'au financement de la recherche et de la création, et ce, pour les prochaines années.

Bien que la présentation des axes n'en fasse pas mention, le futur de la recherche et de la création passe aussi à l'UQAC par les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI). En effet, notre établissement souscrit pleinement à ces principes visant à s'assurer la représentativité des personnes provenant des quatre groupes désignés (femme, une minorité visible, handicapée et autochtone) dans les institutions universitaires. Pour répondre à ces exigences, le DRC et le Vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création (VRERC) ont produit un plan d'action en matière d'ÉDI qui est accessible sur le site Web de l'université. Ce plan d'action est un complément au présent plan stratégique.

La réalisation du plan n'aurait pas été possible sans la contribution de plusieurs personnes qui ont œuvré dans le cadre de comités consultatifs et de consultations à l'échelle de l'institution. Ces personnes sont identifiées dans la section sur la présentation de la démarche. De plus, le

personnel du DRC ainsi que celui du Bureau planification et du développement stratégique ont apporté un soutien appréciable à l'élaboration du plan. Toutes ces personnes méritent des remerciements bien sentis.

Positionnement relatif de la recherche et de la création à la Planification stratégique institutionnelle (PSI) 2019-2023

La recherche et la création s'inscrivent directement dans le cadre de l'enjeu 2 de la PSI 2019-2023 : Le positionnement de l'UQAC en recherche et en création. Une orientation est liée à cet enjeu : **Soutenir l'excellence pour la production, la diffusion et le transfert de la recherche et de la création.** À cette orientation sont liés trois objectifs :

- Augmenter le financement de recherche provenant des conseils et fonds subventionnaires publics.
- Améliorer le positionnement en production/diffusion scientifique.
- Consolider et hausser, selon les secteurs, le nombre d'activités de recherche et de création interdisciplinaire et le nombre d'activités de recherche en partenariat avec le milieu.

À chacun des objectifs sont associées des cibles telles qu'augmenter le taux de financement et de publication. Deux autres enjeux ont aussi un impact sur la recherche et la création, il s'agit de l'enjeu 3 relatif au rayonnement de la recherche et de la création auprès des communautés et des partenaires et de l'enjeu 4 portant sur le développement organisationnel basé sur les meilleures pratiques de gestion. Dans ce dernier cas, l'une des orientations concerne les infrastructures de recherche dans le but d'améliorer la structure de gestion de nos installations de recherche. Bref, il est naturel que ces deux enjeux transparaissent dans ce plan, compte tenu du fait qu'ils représentent des éléments constitutifs de la recherche et de la création.

Présentation de la démarche

Le Plan stratégique de la recherche et de la création (PSRC) 2019-2023 a été réalisé au terme d'un processus consultatif où chaque membre de la communauté universitaire a eu l'occasion de faire valoir son point de vue. Le travail a été entamé en mars 2019 par la mise en place du Comité de la planification stratégique de la recherche et de la création (CPSRC), regroupant des responsables d'unités de recherche représentant tous les départements de l'Université. Le travail du comité s'est traduit par la tenue de trois ateliers de réflexion visant à faire un état des lieux et à se projeter comme institution. Après avoir pris connaissance de l'état de la situation, le comité s'est penché sur une analyse des enjeux et des défis relatifs à la recherche et à la création à l'UQAC. Plusieurs propositions ont été formulées afin d'atteindre les cibles identifiées dans le PSI.

Parallèlement au travail du CPSRC, les responsables d'unités de recherche accréditées ont été invités par le DRC à une activité se déroulant sous la forme d'un World Café où il a été question d'identifier les opportunités, les menaces, nos forces et nos faiblesses en matière de recherche et de création. L'activité a aussi été l'occasion de se pencher sur les enjeux et les défis inhérents à cette dimension de la mission universitaire. Les domaines de recherche ont été analysés lors de cette rencontre.

Enfin, un sondage a été proposé à l'ensemble de la communauté universitaire. Nous avons recueilli les commentaires d'étudiants, d'employés, de chargés de cours et de professeurs relativement aux moyens à privilégier pour augmenter le financement de la recherche, le taux de publication, les domaines de recherche et de création à maintenir et à développer et intensifier la recherche en partenariat avec le milieu.

La section suivante brosse un portrait plus détaillé du résultat des consultations.

Synthèse des consultations

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Si on ne devait retenir qu'une seule chose des nombreuses consultations qui ont été effectuées dans le cadre de l'exercice d'élaboration de ce plan stratégique, ce serait l'attachement sincère de tous les participants à l'Université et à sa mission fondamentale en recherche et création. Lors des diverses rencontres, plusieurs questions de fond ont été soulevées, en plus de la mise en relief d'enjeux et défis auxquels l'institution fait face. Il va sans dire que les forces de l'UQAC ont aussi été soulignées. La taille de l'Université et des équipes professorales sont, sans conteste, des atouts relevés lors des consultations. L'accessibilité des personnes et des services représente un avantage non négligeable. Cependant, la taille de l'UQAC correspond aussi au défi que vivent les petites universités face aux plus grandes : les membres de la communauté signalent en effet l'importance pour l'Université de conserver sa place dans un environnement compétitif.

IMPORTANCE DU PARTENARIAT ET DU MILIEU RÉGIONAL

L'UQAC est reconnue pour le volume et la qualité de la recherche en partenariat. L'importance de soutenir ce volet de la mission de l'Université a été soulevée à pratiquement toutes les étapes de l'exercice de consultation. Consolider et développer les collaborations et les partenariats avec les organisations publiques et privées permettent à l'UQAC de se développer et de se démarquer. Les chercheurs ont clairement indiqué l'importance de la recherche et création faite en lien avec le milieu. De plus, les collaborations avec les autres organisations représentent en soi une autre marque de la vitalité de la recherche qu'il faut soutenir. Dans cette optique, on peut affirmer que l'UQAC est un pilier régional voué à la transmission et l'avancement des savoirs qui se doit d'être en lien avec les parties prenantes régionales. Sans être limitatif, l'ancrage en région fait partie des gènes de l'institution comme l'ont remarqué à plusieurs reprises les personnes consultées. Il est cependant clair que l'université a aussi le regard tourné vers le monde.

INTERDISCIPLINARITÉ, MULTIDISCIPLINARITÉ ET INTERSECTORIALITÉ

À la lumière des résultats obtenus, la recherche interdisciplinaire/multidisciplinaire est un vecteur porteur à maintenir et renforcer pour l'avenir. L'intersectorialité fait aussi partie des approches à privilégier à l'UQAC. Le cloisonnement de la recherche a été identifié comme un frein à son développement. Notons que les projets de recherche intersectoriels en cours n'auraient probablement pas vu le jour aussi facilement sans la condition de proximité entre les chercheurs qui est le propre de l'institution. Il n'en reste pas moins qu'un des défis qui a été noté lors des consultations est d'augmenter la synergie menant à ce type de projets, où des chercheurs de plusieurs secteurs et départements réunissent efficacement leurs efforts. Plusieurs domaines de recherche peuvent profiter de cette approche, tels que la recherche en contexte autochtone ou encore sur les changements climatiques, pour ne citer que ces deux exemples qui ont été mis de l'avant par plusieurs personnes lors des consultations.

RAYONNEMENT DE LA RECHERCHE CRÉATION

Le rayonnement de la recherche création est au cœur des préoccupations de la grande majorité des membres de la communauté qui ont participé aux consultations. Plusieurs idées porteuses ont été amenées au CPSRC et guideront les actions à entreprendre dans le cadre de la planification stratégique institutionnelle. On retient ici :

- L'actualisation de notre présence sur le Web.
- L'accentuation de la présence des chercheurs et créateurs de l'UQAC dans les médias régionaux et nationaux.
- La valorisation de l'expertise dans l'ensemble des secteurs de l'Université autant à l'interne qu'à l'externe.
- Le rapprochement entre la population et l'UQAC.

À la question de savoir comment améliorer le positionnement de l'UQAC, autant en ce qui a trait au financement des fonds subventionnaires publics qu'en matière de productivité scientifique, les intervenants ont émis plusieurs idées constructives, parmi lesquelles :

- La mise en place d'un service de mentorat.
- Le partage de ressources professionnelles entre les unités de recherche.
- Le soutien direct aux chercheurs et créateurs (professeurs et étudiants).
- La sensibilisation auprès des départements relativement à l'adoption de stratégies d'embauche favorisant l'essor de la recherche.
- La reconnaissance et la valorisation comme facteurs de motivation pour les chercheurs et créateurs.
- La mise en place d'un soutien relatif aux stratégies de publication.

Le soutien direct aux chercheurs et créateurs a été identifié comme un facteur déterminant de la performance. La mise en œuvre du PSRC devra inévitablement tenir compte de cette question.

ENJEUX ET DÉFIS

Enracinée dans un monde en perpétuelle transition, l'UQAC fait face à de nombreux enjeux et défis. Certains de ces défis sont inhérents au fait que l'université est ancrée en région. Dans ce contexte, la question de l'attractivité a été signalée à plusieurs reprises lors de l'exercice de la consultation. Ce facteur a un impact direct sur le recrutement professoral et étudiant. La rétention des talents fait aussi partie des éléments à considérer dans l'optique d'améliorer la performance en recherche de l'institution. Sur un autre plan, plusieurs participants ont relevé que la consolidation de domaines de recherche pour lesquels nous excellons ainsi que le maintien d'une recherche compétitive font partie des défis que nous avons à relever. Plus spécifiquement, le développement de la recherche dans son ensemble a été identifié comme faisant partie des défis pour les prochaines années.

Les points de vue et les idées recueillis dans le cadre de l'exercice de consultation ont mis en lumière des pistes à exploiter pour que le VRERC et le DRC soient en mesure d'orienter leurs actions afin d'atteindre les cibles fixées par le PSI. En outre, les consultations effectuées dans le

cadre de l'élaboration du PSRC nous ont permis de recueillir une panoplie d'idées qui nous mènera à l'élaboration de plans d'action dans le cadre de cette planification. Il reste bien entendu que l'accomplissement de la recherche et de la création passe avant tout par les personnes qui la portent. C'est donc grâce aux efforts soutenus de toutes les parties prenantes de la recherche et de la création que nous atteindrons collectivement les objectifs que nous nous sommes fixés.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

L'exercice de consultation a permis de mettre en relief plusieurs thèmes qui importent à l'ensemble des parties prenantes de l'UQAC et qui se rattachent directement à la PSI. Puisqu'ils touchent l'ensemble des axes thématiques, nous en faisons des orientations générales pour la recherche et la création. Ces dernières visent l'atteinte des cibles identifiées dans la PSI. Elles se traduiront par la mise en place d'actions structurantes dans le cadre des plans d'action qui découleront du présent plan stratégique.

- Améliorer le soutien et l'accompagnement des chercheurs et créateurs.
- Soutenir la recherche intersectorielle et interdisciplinaire.
- Mettre en place des outils visant la valorisation, le rayonnement et la visibilité de la recherche et de la création.
- Assurer le recrutement, la relève et la rétention des chercheurs et créateurs.
- Consolider les créneaux en place et appuyer l'émergence de nouveaux secteurs.

Axes de recherche

Le travail du CPSRC a mis en évidence l'importance que doivent prendre la recherche et la création interdisciplinaires et intersectorielles. D'ailleurs, la PSI 2019-2023 fait de l'augmentation du nombre d'activités de recherche de nature interdisciplinaire un objectif. Dans le même ordre d'idées, les conseils et fonds subventionnaires offrent plusieurs programmes de financement soutenant ce type de recherche encourageant le milieu de la recherche à déployer des efforts pour faire progresser la recherche interdisciplinaire en santé, en sciences humaines et sociales et en sciences naturelles et génie.

Une telle approche intégrée de la recherche favorise la créativité et est appropriée pour résoudre des problèmes complexes relevant de plusieurs domaines de connaissance. À l'UQAC, une partie importante de la recherche s'organise effectivement autour de certains projets porteurs faisant intervenir des disciplines variées. Il va sans dire que les recherches plus fondamentales et monodisciplinaires occupent une grande importance dans la programmation scientifique de l'Université. Bref, la recherche et la création se déploient selon des modalités variées tout en respectant la liberté académique du corps professoral.

C'est dans cette optique que le PSRC prend ses assises sur des axes transversaux qui se veulent représentatifs de la recherche en cours offrant des perspectives de développement propices pour répondre aux enjeux et aux défis que la société de demain nous réserve. Présenter les stratégies sous l'angle d'axes transversaux se veut une posture inclusive donnant la chance à tout type de recherche d'émerger et de se déployer. Ces axes constituent la base permettant d'orienter les actions à mettre en œuvre pour le développement de la recherche à l'UQAC pour les cinq prochaines années. Dans notre présentation, sauf exception, le choix a été fait d'inscrire les unités de recherche dans l'axe qui correspondait à la majeure partie de leur programme scientifique.

Bien que la recherche structurée sous la forme d'unités de recherche accréditées prenne une place importante à l'UQAC, il ne faut pas oublier que la recherche effectuée sur une base individuelle est elle aussi très vivante. Nous croyons que les axes de recherche que nous avons identifiés sont suffisamment inclusifs pour englober les projets de recherche de cette nature.

Les pages qui suivent présentent cinq axes qui ont été identifiés au terme d'exercices de consultation, ainsi que les orientations relatives à chacun des axes. Toutes les orientations présentées font écho à la Planification stratégique institutionnelle. Elles se concrétiseront en actions visant à atteindre les cibles fixées par cette planification, tant en ce qui concerne l'augmentation du financement de la recherche provenant des conseils et fonds subventionnaires publics, qu'en matière d'amélioration de la productivité scientifique et de la consolidation voire de la hausse du nombre d'activités de recherche interdisciplinaire et en partenariat avec le milieu selon les secteurs. Les cinq axes identifiés sont les suivants :

IN NO VER

LE POSITIONNEMENT
DE L'UQAC
EN RECHERCHE
ET EN CRÉATION

- Écosystèmes numériques
- Humanités, cultures, communautés et organisations en transition
- Santé durable
- Ressources naturelles et matériaux innovants
- Environnement et changements climatiques

AXE 1

ÉCOSYSTÈMES NUMÉRIQUES

Le virage numérique a un effet profond sur le monde dans son ensemble. Les répercussions de ce nouveau paradigme se font sentir de manière tangible à plusieurs niveaux dans la société. Par exemple, l'industrie vit une mutation majeure dont on ne mesure pas encore complètement les impacts sur le marché du travail. Les conséquences de cette transformation sur le tissu social nous obligent à repenser nos pratiques. Le numérique s'introduit aussi sous diverses formes dans le domaine de la culture et des arts. Le cas des jeux vidéo représente un bon exemple où l'art numérique trouve une application directe. Le domaine des arts numériques en lui-même constitue une des facettes de cette réalité.

Les applications des technologies du numérique sont nombreuses et touchent pratiquement toutes les sphères de la société. Par le biais de l'intelligence artificielle ou encore par l'internet des objets, nous sommes face à de nouvelles réalités qui représentent un terrain fertile pour la recherche et la création. Les chercheurs font face à plusieurs défis, qui vont de questions concernant les applications sociales de l'intelligence artificielle au développement de méthodes efficaces d'analyse des masses de données, en passant par l'analyse des impacts sociaux de l'industrie 4.0. L'UQAC a la volonté de poursuivre plus à fond dans ce mouvement par le développement de la recherche active en lien avec cet axe.

Compte tenu de l'importance que prend le numérique dans différents secteurs de l'UQAC, un grand nombre d'unités de recherche de notre établissement œuvrent de près ou de loin dans cet axe :

- Le **Laboratoire de recherche sur l'intelligence ambiante pour la reconnaissance d'activité (LIARA)**, dont les thèmes de recherche portent essentiellement sur les habitats intelligents.
- Le **Laboratoire d'informatique formelle (LIF)**, qui propose des activités en recherche sur le développement et l'application de méthodes formelles pour les systèmes informatiques.

- Le **Groupe de recherche en informatique (GRI)**, dont les activités sont liées à l'optimisation et à l'informatique industrielle.
- La **Chaire de recherche du Canada de niveau 2 en spécification, test et vérifications de systèmes informatiques**, dont les travaux se concentrent sur la vérification automatique. Les projets actuels de cette Chaire couvrent le « runtime monitoring » dans les jeux vidéo, la détection d'erreurs de configuration dans les équipements réseau et l'application de séquences de navigation au Web. Le titulaire s'intéresse également aux bases de données et à la sécurité informatique.
- La recherche effectuée en informatique concerne aussi l'interaction 3D et la réalité virtuelle.
- Le **Studio de création des arts numériques (SCAN)** propose des installations permettant d'expérimenter l'extraordinaire transversalité du numérique dans le contexte des pratiques en arts actuels.
- La **Chaire de recherche du Canada de niveau 2 en création pour une dramaturgie sonore au théâtre**, dont le programme de recherche s'articule autour de la mise en relation de l'écriture sonore et l'écriture scénique pour tendre vers la création d'une nouvelle dramaturgie sonore au théâtre grâce aux arts numériques, à des installations novatrices et à la poésie sonore. Notons également les projets de recherche dans le secteur des sciences du langage.
- Le **Laboratoire de formation et de recherche sur la littératie numérique (LiNumLab)** propose une programmation scientifique sur les savoirs et les compétences permettant d'exploiter les outils numériques de manière efficace et critique.
- **L'École des arts numériques, de l'animation et du design (NAD)**, dont les activités s'inscrivent dans le domaine de l'imagerie de synthèse et des sciences des jeux vidéo compte un laboratoire, le **LAB PRAXIS**, où la recherche porte sur les problématiques des pratiques d'art et de design dans le développement de jeu vidéo.

- Le **Laboratoire d'automatique et de robotique interactive (LAR.i)** oriente ses activités vers la cinquième révolution industrielle. Ce laboratoire est centré sur l'Internet des objets, l'infonuagique, les capteurs intelligents, le diagnostic des procédés et l'explicabilité de l'intelligence artificielle.

Orientations

- Accentuer la recherche portant sur l'étude de l'impact du numérique sur les organisations et la société.
- Intensifier la recherche dans le domaine des jeux vidéo, dont le jeu sérieux.
- Soutenir les projets de recherche portant sur les données massives (Big Data) et l'analyse de données.
- Soutenir la recherche reliée à l'industrie 4.0.
- Développer des applications sociales et en santé impliquant la recherche en l'intelligence artificielle.

AXE 2

HUMANITÉS, CULTURES, COMMUNAUTÉS ET ORGANISATIONS EN TRANSITION

La complexité du monde dans lequel nous vivons amène une multitude de questionnements sur plusieurs plans. Les recherches en sciences sociales et humaines, en arts et lettres et en sciences de la gestion répondent à des problèmes sociétaux dans le but d'améliorer continuellement les conditions de vie des individus, des communautés et des organisations. Par exemple, l'utilisation des nouvelles technologies soulève de nombreux débats dans nos sociétés pour lesquels les chercheurs de l'UQAC peuvent apporter un éclairage avisé. En somme, l'avancement des connaissances pour mieux comprendre les différents acteurs de la société, leurs interactions mutuelles et avec leur environnement nous outillent pour faire face aux défis et enjeux auxquels nous sommes confrontés.

La recherche autour de cet axe s'articule au sein de plusieurs départements avec un grand nombre d'unités de recherche.

- En arts et lettres, la recherche et création en art prend racine dans des pratiques créatives interdisciplinaires : la sculpture, le dessin, le modelage, la peinture, la photographie, les arts d'impression, le cinéma et le théâtre.
- La **Chaire de recherche du Canada de niveau 2 en création pour une dramaturgie sonore au théâtre**. Le programme de recherche de cette chaire est à la croisée du théâtre performatif et environnemental et des études sonores au théâtre.
- La **Galerie « L'Œuvre de l'Autre »** présente des projets de recherche artistique de l'UQAC et de chercheurs créateurs de renom depuis 1987. Ce secteur offre une grande diversité en termes d'activités de recherche et création.
- La **Chaire UNESCO sur la transmission culturelle chez les Premiers peuples comme dynamique de mieux-être et d'empowerment** illustre bien ce fait. Les arts numériques sont aussi objet de recherche comme nous l'avons mentionné.
- Au sein du secteur des lettres, plusieurs professeurs-chercheurs s'intéressent au roman québécois et français sous divers aspects : l'organisation, les situations narratives, les modalités, les fonctions du personnage, etc. Il s'avère complémentaire à celui sur la

littérature et les enjeux identitaires, un domaine de recherche porté depuis longtemps à l'UQAC.

- La **Chaire d'enseignement et de recherche interethniques et interculturels** s'intéresse aux processus d'intégration et de cohabitation interethniques et interculturels au Québec.
- La recherche sur l'écriture des femmes, avec un accent particulier sur les écrivaines françaises du XXI^e siècle et l'héritage et la filiation dans la littérature autobiographique réunissent également des professeurs-chercheurs.
- Une antenne UQAC du regroupement interuniversitaire **FIGURA** rassemble des professeurs-chercheurs dont les travaux s'articulent entre autres autour des perspectives sur l'imaginaire contemporain.
- Le **Consortium régional de recherche en éducation (CRRE)** regroupe des professeurs-chercheurs qui mènent des projets de recherche portant sur les fondements de l'éducation et les approches éducatives, l'adaptation des pratiques éducatives et finalement le développement professionnel et les pratiques de formation. Ces projets de recherche sont réalisés en concertation avec les divers ordres d'enseignement.
- Des professeurs-chercheurs en éducation sont également membres du Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIPFE) qui se consacre exclusivement à l'étude de l'enseignement et de la profession enseignante.
- Le **Laboratoire d'études multidisciplinaires en gestion de projet (LEMGP)** s'occupe de la gestion des parties prenantes, du leadership, de l'étude des compétences, ainsi que de la gestion des ressources humaines.
- Le **Laboratoire de recherche et d'intervention en gouvernance des organisations (LARIGO)** touche les questions de la responsabilité sociale des organisations.
- Le **Laboratoire d'expertise et de recherche carrefour d'analyse des innovations et de soutien aux entreprises (CAISEN)**, quant à lui, centre ses activités de recherche sur le management et comportement humain.
- Le **Laboratoire de recherche et d'interventions sur les incidents critiques en milieu de travail (ICMT)** s'intéresse principalement à la santé mentale des travailleurs. La gouvernance fait aussi l'objet d'étude au sein du **Laboratoire de recherche et d'intervention en gouvernance des organisations (LARIGO)**.

- L'étude de l'évolution de la consommation et les modèles d'affaires fait partie des activités de recherche du **Laboratoire de recherche sur les nouvelles formes de consommation (LaboNFC)**.
- Le **Centre de recherche en développement territorial (CRDT)**, un centre de recherche interuniversitaire voué au développement des régions intègre les activités de plusieurs professeurs.
- Le **Centre d'entrepreneuriat et d'essaimage de l'UQAC (CEE-UQAC)** est concerné par la recherche relative au développement de l'entrepreneuriat. À ces unités de recherche s'ajoute la revue Organisations et Territoires. Il s'agit d'une revue de réflexion sur l'action dont les axes privilégiés sont la gestion, l'innovation et le développement.
- Le **Groupe de recherche et d'interventions régionales (GRIR)** s'intéresse aux problèmes de développement des collectivités locales et régionales d'un point de vue multidisciplinaire.
- Au **Laboratoire d'études et de recherches appliquées sur l'Afrique (LÉRAA)** la recherche permet de développer des outils d'aide à la décision pour l'élaboration de méthodes mieux adaptées aux réalités de chaque territoire africain.
- Le **Laboratoire d'expertise et de recherche en géographie appliquée (LERGA)** regroupe des chercheurs qui travaillent sur les aspects sociogéographiques de l'aménagement et du développement territorial.
- Le **Laboratoire d'expertise et de recherche en anthropologie rituelle et symbolique (LERARS)** mène des activités de recherche sur les processus de deuil, de guérison et sur les enjeux liés à la naissance d'un enfant.
- Des questions relatives à l'éthique au sein des organisations sont traitées par le **Laboratoire de recherche et d'intervention en éthique professionnelle (LARIEP)**, finalement, à la frontière de sciences humaines et de la santé durable.
- Les chercheurs du **Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air (LERPA)** mènent des activités visant le développement de connaissances par la conduite de projets d'études dans le domaine du plein air.

Orientations

- Encourager la recherche interdisciplinaire.

- Développer la recherche et la création dans le domaine des arts et lettres.
- Intensifier la recherche avec les Premiers peuples.
- Poursuivre le partenariat avec les institutions de tous les ordres d'enseignement dans le cadre du Consortium de recherche en éducation.
- Soutenir le développement d'activités de recherche en sciences économiques et administratives.
- Accentuer la recherche en sciences humaines et sociales.
- Favoriser la recherche visant à contribuer à l'essor des entreprises et l'industrie de demain.

AXE 3

SANTÉ DURABLE

Les enjeux de la santé et des services sociaux sont nombreux dans nos sociétés occidentales et en particulier au Québec. En fait, les études montrent que l'accès aux services de santé est l'une des principales préoccupations des Québécois, si ce n'est pas la première. Que ce soit le vieillissement de la population, les problèmes de santé liés aux iniquités sociales, ou encore l'émergence de nouvelles maladies, les problématiques sont nombreuses et variées. Le domaine de la santé couvre un large spectre de secteurs, qui vont du travail social à la nutrition en passant par la génétique. La recherche en lien avec la technologie fait aussi partie, de près ou de loin, de la programmation de plusieurs projets en santé. Ce secteur n'échappe pas à l'omniprésence des dispositifs liés au numérique.

Pour se convaincre de la complexité des enjeux liés à la santé, il suffit de consulter le site du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) où l'on retrouve un nombre important de plans d'action sur une panoplie de thèmes. Parmi les défis que nous aurons à relever et auxquels la recherche doit s'attaquer, le vieillissement de la population tient une place importante. Il suffit de remarquer qu'au Québec, le nombre de personnes ayant 65 ans qui était de 5,8 % de la population en 1961 a atteint 17 % en 2015 et devrait passer à 25 % en 2030. Les actions en recherche à ce niveau peuvent prendre plusieurs formes, comme c'est le cas à l'UQAC où les chercheurs travaillent sur l'introduction des technologies d'assistance aux personnes en perte d'autonomie. Le domaine de la réadaptation est lui aussi interpellé par cette question. On pourrait également mentionner la question de la santé des jeunes, où la recherche vise à comprendre les ressorts des mécaniques sociales visant à améliorer le bien-être physique et psychologique de cette tranche de la population. En réalité, les enjeux de santé sont nombreux et touchent toutes les strates de la population. Ils concernent aussi la recherche fondamentale, tel que le travail portant sur les maladies génétiques.

La recherche associée à cet axe s'articule autour d'un centre de recherche, de plusieurs chaires et laboratoires de recherche parmi lesquels :

- Le **Centre intersectoriel en santé durable (CISD)** regroupe des chercheurs dont l'expertise va de la génétique à la psychologie, ou encore des sciences sociales à l'informatique. Les deux thématiques de recherche caractérisant le CISD sont les déterminants génétiques de la santé et la santé de proximité. L'amalgame de ces forces variées décuple les opportunités de créer des projets innovants et ainsi de tendre vers l'objectif de la santé durable. On vise ici une compréhension globale de la santé en vue d'apporter de nouvelles connaissances sur les enjeux de santé des populations.
- La **Chaire recherche du Canada de niveau 1 en environnement et génétique des troubles respiratoires et de l'allergie** contribue à définir et comprendre l'implication de la génétique et de l'environnement pour pouvoir mieux intervenir.
- La **Chaire de recherche sur les événements traumatiques, la santé mentale et la résilience** a pour but principal d'outiller, de soutenir et d'accompagner les parties prenantes dans le soutien aux personnes vulnérables confrontées à divers types d'événements traumatisants.
- Le **laboratoire de recherche biomécanique et neurophysiologique en réadaptation neuro-musculo-squelettique (Lab BioNR)** oriente ses activités de recherche sur le thème de la réadaptation physique et fonctionnelle chez des personnes avec troubles neuro-musculo-squelettiques.
- La **Chaire de recherche institutionnelle sur les agents anticancéreux d'origine naturelle**, quant à elle, permet de fournir un cadre aux divers projets de recherche portant sur les agents anticancéreux pouvant être produits à partir de la biomasse de la forêt boréale.
- La **Chaire sur les conditions de vie, la santé, l'adaptation et les aspirations des jeunes (VISAJ)** est la première chaire de recherche au Québec qui soit conjointe avec un cégep, soit celui de Jonquière. Les activités de la chaire portent sur le développement et la mobilisation des connaissances sur les jeunes.
- L'UQAC a également développé un important domaine de recherche en études des populations. On y retrouve une unité de recherche : le **Projet BALSAC**. Le fichier de population BALSAC est construit à partir des actes de l'état civil du Québec (principalement des mariages). Ces actes ont été informatisés et reliés entre eux grâce à une méthodologie de jumelage des données nominatives permettant la reconstitution automatique des liens généalogiques et de la structure de la parenté de la population du Québec sur plus de quatre siècles.

Mentionnons enfin que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CIUSSS-SLSJ) est un partenaire de premier plan relativement à la recherche en santé à l'UQAC qui inclut plusieurs professeurs de l'Université de Sherbrooke. Plusieurs chercheurs de l'UQAC travaillent en étroite collaboration avec ces organisations faisant de la région SLSJ un pôle d'expertise unique autour de la génétique des populations et de la santé durable. De plus, les chercheurs de l'UQAC appartiennent à plusieurs regroupements stratégiques en lien avec d'autres universités à l'échelle de la province.

Orientations

- Maintenir le développement de la recherche en génétique des populations.
- Appuyer les efforts de collaboration en recherche avec le CIUSSS-SLSJ.
- Soutenir la recherche intersectorielle et multidisciplinaire en santé.
- Accentuer la recherche en santé de proximité.
- Assurer la pérennité du fichier BALSAC.

AXE 4

RESSOURCES NATURELLES ET MATÉRIAUX INNOVANTS

La question des ressources naturelles couvre un vaste éventail de secteurs d'activités scientifiques. Une grande partie de l'économie mondiale repose sur l'exploitation, la transformation et sur la gestion durable de ces ressources. Les matières telles que l'eau, les minéraux et les métaux, le matériau bois et la forêt boréale sont des ressources naturelles essentielles à un grand nombre d'activités humaines. Cependant, le spectre des ressources naturelles est beaucoup plus large compte tenu de l'ensemble des composés que l'on retrouve dans la nature. La complexité des procédés et l'énergie nécessaire pour extraire ces composés peuvent être variables selon leurs types. L'extraction de l'aluminium à partir de la bauxite est l'objet d'une industrie complexe où la recherche est florissante. Fait à noter, l'aluminium est un métal dont le recyclage demande 95 % moins d'énergie que l'extraction, ce qui en fait une matière de premier choix dans un contexte de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

On retrouve aussi du côté des produits d'origine végétale une grande étendue de possibilités relatives à l'extraction de substances. Celles-ci peuvent être utilisées dans plusieurs domaines tels que l'industrie pharmaceutique ou encore la cosmétologie. En ce qui concerne le monde animal, l'étude des ressources halieutiques a un impact social indéniable si on considère les besoins en alimentation.

La science des matériaux tire en partie sa matière première des ressources naturelles. Cependant, les matériaux sont aussi obtenus par synthèse, comme c'est le cas pour les polymères. Plusieurs enjeux sont liés à la recherche de matériaux innovants ayant des propriétés physico-chimiques particulières. On pourrait donner l'exemple de la recherche de matériaux servant à concevoir des revêtements glaciophobes qui s'effectue à l'UQAC, dont les applications aux réseaux de production hydroélectrique sont cruciales dans un climat nordique ou encore l'introduction de méthodes de production de bioproduits innovant à partir du bois.

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean se pose historiquement en acteur clé relativement à deux types de ressources que sont : la forêt boréale (ressource renouvelable) et l'aluminium (ressour-

ce recyclable). Il est donc naturel de retrouver des unités de recherche dont les thèmes de recherche gravitent autour des secteurs économiques liés à ces ressources.

L'axe Ressources naturelles et matériaux innovants est structuré autour de quatre centres de recherche reconnus à l'UQAC soit :

- Le **Centre de recherche sur la boréale** (CREB), dont les activités portent principalement sur les ressources renouvelables de la forêt boréale.
- Le **Centre de recherche sur l'aluminium** (CURAL), dont les recherches vont de l'étude de méthodes de traitement des matières premières, aux procédés de transformation, en passant par la production de l'aluminium.
- Le **Centre de recherche sur le givrage atmosphérique** (CENGIVRE) avec des activités de recherche portant sur des problématiques liées au givrage dans le secteur de la haute tension et sur le développement de nouveaux matériaux possédant diverses propriétés physiques, dont la glaciophobie et l'hydrophobie.
- Le **Centre d'études sur les ressources minérales (CERM)**, dont la recherche se concentre autour de deux axes principaux soit : 1) l'exploration minérale et le développement des ressources minérales et 2) les eaux souterraines, l'hydrogéomécanique et le risque géologique.

On y reconnaît plusieurs chaires de recherche, dont :

- La **Chaire industrielle CRSNG sur la variabilité des paysages en zone boréale et la croissance de l'épinette noire**.
- La **Chaire de recherche du Canada de niveau 2 en écologie aquatique boréale et polaire**, qui vise une nouvelle compréhension de la structure et du fonctionnement des lacs boréaux.
- La **Chaire de recherche institutionnelle sur les espèces aquatiques exploitées** vise à parfaire les connaissances en matière de gestion des ressources halieutiques.
- La **Chaire institutionnelle sur les agents anticancéreux d'origine naturelle**, dont la recherche porte sur les agents anticancéreux pouvant être produits à partir de la biomasse de la forêt boréale.

- La **Chaire de recherche institutionnelle sur les nouvelles avenues en métallurgie de la transformation de l'aluminium** a pour principal objectif de faire avancer les connaissances sur la métallurgie et l'ingénierie des matériaux des alliages d'aluminium.
- La **Chaire de recherche institutionnelle sur les matériaux industriels**, dont la recherche porte essentiellement sur des problématiques relatives aux anodes utilisées par l'industrie.
- La **Chaire institutionnelle de recherche sur le vieillissement de l'appareillage installé sur les lignes à haute tension** s'ajoute aux unités de recherche dans ce secteur. Son rôle est essentiellement de mieux comprendre les processus qui mènent à la dégradation/vieillessement de l'isolation contenue dans l'appareillage et d'offrir de nouveaux matériaux destinés à améliorer la performance des installations électriques.
- La **Chaire de recherche du Canada de niveau 2 en géochimie appliquée aux gisements métalliques d'origine magmatique** qui s'inscrit en géochimie et participe au développement de nouveaux outils d'exploration minière.
- La **Chaire institutionnelle UQAC sur les processus métallogéniques archéens** effectue l'étude et l'analyse des processus de formation des gisements de la période archéenne.

Finalement, plusieurs laboratoires, groupes et autres unités font partie de l'axe, parmi lesquels :

- Le **Groupe de recherche en ingénierie des procédés et systèmes (GRIPS)** englobe les procédés thermiques industriels, principalement dans les secteurs de l'aluminium et l'énergétique.
- Le **Laboratoire MODELE** oriente ses activités sur l'analyse et le développement de nouvelles méthodes pour le diagnostic de l'état de dégradation des équipements présents sur les réseaux électriques.
- Le **LIMA**, un laboratoire dont l'expertise est unique, où la recherche porte sur les fluides antigivrage pour l'aviation et autres applications.
- Le **LabMaTer** dont les travaux portent sur l'analyse des éléments du groupe du platine et les autres éléments chalcophiles.
- Le **LAMEQ**, le laboratoire de métallogénie expérimentale et quantitative fait la modélisation des gisements métalliques d'origine hydrothermale.

- Le **CONSOREM**, un consortium industrie-universités, dont la mission consiste à contribuer au succès de l'exploration minérale par des projets de recherche à fortes incidences économiques.

Orientations

- Miser sur la recherche de nouveaux matériaux compatibles avec le développement durable.
- Assurer la pérennité des infrastructures des centres de recherche concernés.
- Assurer la relève scientifique dans cet axe de recherche.
- Accentuer la recherche portant sur le matériau bois.

AXE 5

ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Vaste champ de recherche, cet axe est au cœur des préoccupations de notre société. Les connaissances qui y sont générées relèvent autant des sciences naturelles et du génie, des sciences sociales et humaines que de la santé. La possibilité de mener des travaux de recherche intersectoriels vient concrétiser la transversalité de cet axe de recherche avec ceux présentés précédemment. Pour cette raison, les programmations scientifiques de plusieurs centres et unités de recherche se retrouvent dans plus d'un axe et nous les avons identifiées à nouveau.

Cet axe de recherche revêt un caractère intrinsèquement transversal. L'impact des changements climatiques sur l'ensemble des activités humaines est majeur. Ils entraînent des questions qui couvrent un large éventail de disciplines, dont plusieurs sont présentes à l'UQAC. Plusieurs unités de recherche interpellées par les problèmes liés à l'environnement et aux changements climatiques se retrouvent dans les autres axes.

Cependant, les unités suivantes sont plus directement touchées par la question :

- La **Chaire en éco-conseil** œuvre à développer des méthodes efficaces pour la gestion des gaz à effet de serre, la mitigation des changements climatiques, la gestion des matières résiduelles et le développement d'outils d'analyse du développement durable. La programmation de recherche de la chaire porte essentiellement sur la pratique en éco-conseil et le développement durable.
- La Chaire en Éco-Conseil dirige **Carbone boréal**, qui est à la fois une infrastructure de recherche de l'UQAC et un programme de compensation de gaz à effet de serre par plantation d'arbres.
- La **Chaire de recherche sur les événements traumatiques, la santé mentale et la résilience** se penche depuis 1996 sur les conséquences de catastrophes et des événements traumatiques sur la santé des victimes et des intervenants. De la crise du verglas, en passant par l'étude des inondations et des glissements de terrain majeurs jusqu'au drame de Lac-Mégantic, la Chaire souhaite mieux documenter les stratégies

d'adaptation et de résilience individuelle afin de développer des outils d'intervention qui répondent aux besoins des victimes directes et indirectes.

- Même si l'environnement et les changements climatiques ne sont pas à proprement parler l'objet de la recherche du **CENGIVRE**, les activités du centre contribuent à atténuer les effets des changements climatiques sur les installations électriques. Le cas de la tempête de verglas qu'a vécu le sud du Québec en 1998 est un exemple probant de l'utilité de la recherche sur le givrage réalisée à l'UQAC.
- La **Chaire industrielle CRSNG sur la variabilité des paysages en zone boréale et la croissance de l'épinette noire**, mentionnée précédemment, propose de déterminer à moyen terme (derniers 1 000 ans) et à long terme (derniers 10 000 ans – Holocène) l'impact des épidémies passées de la tordeuse du bourgeon d'épinette sur la variabilité structurale de la forêt boréale et de déterminer les variables qui influencent la croissance de l'épinette noire dans un contexte de changements climatiques.
- La programmation scientifique de la **Chaire de recherche du Canada de niveau 2 en écologie aquatique boréale et polaire**, également mentionnée plus haut, comporte un volet portant sur l'étude de l'influence de l'exploitation forestière et des changements climatiques sur les réseaux alimentaires aquatiques. L'ensemble des nouvelles connaissances sur les écosystèmes boréaux permettra d'améliorer les évaluations environnementales des pratiques de gestion forestière et contribuera grandement à une meilleure administration des lacs boréaux.
- Le **Groupe de recherche Risque Ressource Eau (R²Eau)** a comme programmation scientifique de développer la recherche et la formation de personnel hautement qualifié dans les domaines de l'hydrogéologie, de l'hydrologie, de la géomécanique et de l'analyse des risques naturels, dont ceux liés aux changements climatiques.
- Notons que comme c'est le cas pour le **CENGIVRE**, les travaux du **CERM** sont en lien avec la recherche relative aux changements climatiques. De plus, le CERM réalise des travaux sur la séquestration minérale du carbone.
- Le programme scientifique du **Laboratoire d'expertise et de recherche en géographie appliquée (LERGA)** s'inscrit également dans cet axe. Les membres comptent stimuler le développement de l'expertise et des recherches dans le champ de la science géographique appliquée, notamment en intégrant davantage le volet environnemental de la discipline et par ricochet, favoriser le rayonnement de la géographie comme source

d'informations environnementales et territoriales appuyant la prise de décision dans le contexte des changements climatiques.

Orientations

- Maintenir la recherche de haut calibre dans les secteurs concernés.
- Favoriser la recherche intersectorielle en sciences de l'environnement.
- Appuyer la recherche portant sur les impacts des changements climatiques.
- Soutenir la recherche portant sur la captation du carbone.

PLAN STRATÉGIQUE DE LA RECHERCHE ET DE LA CRÉATION UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

INNOVER

LE POSITIONNEMENT
DE L'UQAC
EN **recherche**
et en **CRÉATION**

Écosystèmes numériques



ORIENTATIONS

- Accentuer la recherche portant sur l'étude de l'impact du numérique sur les organisations et la société
- Intensifier la recherche dans le domaine des jeux vidéo, dont le jeu sérieux
- Soutenir les projets de recherche portant sur les données massives (Big Data) et l'analyse de données
- Soutenir la recherche reliée à l'industrie 4.0
- Développer des applications sociales et en santé impliquant la recherche en l'intelligence artificielle

Environnement et changements climatiques



ORIENTATIONS

- Maintenir la recherche de haut calibre dans les secteurs concernés
- Favoriser la recherche intersectorielle en sciences de l'environnement
- Appuyer la recherche portant sur les impacts des changements climatiques
- Soutenir la recherche portant sur la captation du carbone

Humanités, cultures, communautés et organisations en transition



ORIENTATIONS

- Encourager la recherche interdisciplinaire
- Développer la recherche et la création dans le domaine des arts et lettres
- Intensifier la recherche avec les Premiers Peuples
- Poursuivre le partenariat avec les institutions de tous les ordres d'enseignement dans le cadre du Consortium de recherche en éducation
- Soutenir le développement d'activités de recherche en sciences économiques et administratives
- Accentuer la recherche en sciences humaines et sociales
- Favoriser la recherche visant à contribuer à l'essor des entreprises et l'industrie de demain

Santé durable



ORIENTATIONS

- Maintenir le développement de la recherche en génétique des populations
- Appuyer les efforts de collaboration en recherche avec le CIUSSS-SLSJ
- Soutenir la recherche intersectorielle et multidisciplinaire en santé
- Accentuer la recherche en santé de proximité
- Assurer la pérennité du fichier BALSAC

5 axes

Ressources naturelles et matériaux innovants



ORIENTATIONS

- Miser sur la recherche de nouveaux matériaux compatibles avec le développement durable
- Assurer la pérennité des infrastructures des centres de recherche concernés
- Assurer la relève scientifique dans cet axe de recherche
- Accentuer la recherche portant sur le matériau bois

1
La pertinence et l'actualisation de l'offre de formation

2
Le positionnement de l'UQAC en recherche et en création

PLANIFICATION STRATÉGIQUE
2019
2023

3
Le rayonnement de l'UQAC auprès de ses communautés et partenaires

4
Un développement organisationnel basé sur les meilleures pratiques de gestion

UQAC

Réalisations marquantes sur le plan de la recherche

1. **Accréditation de la Bleuetière d'enseignement et de recherche (BER) comme infrastructure de recherche de l'UQAC**

L'Université du Québec à Chicoutimi est associée à divers projets d'envergure et vecteurs d'innovation dans des domaines pertinents avec le développement durable des collectivités qu'elle dessert, l'expression de leur culture ou la compréhension de la société dans laquelle elles vivent. C'est par l'action de son corps professoral et ses étudiantes et étudiants qu'elle intervient dans de tels projets selon une approche de partenariat avec le milieu. L'exemple de la culture du bleuets est éloquent à ce chapitre puisque la région s'est mobilisée pour se doter d'une infrastructure de recherche et d'enseignement unique, à savoir, une bleuetière d'enseignement et de recherche (BER).

En accueillant des projets de recherche de moyenne ou longue durée, menés par des équipes de partout, la BER contribue à l'avancement du savoir scientifique dans des domaines en lien avec les priorités énoncées dans l'industrie. En plus d'apporter des réponses aux préoccupations terrain des producteurs de bleuets sauvages, la BER, sous la responsabilité du professeur Maxime Paré du Département des sciences fondamentales, contribue à développer et maintenir une expertise de pointe dans le secteur, et à assurer ainsi une large diffusion des nouvelles connaissances et des meilleures pratiques. La BER mise donc sur la proximité entre les acteurs afin de permettre à la principale région productrice de bleuets sauvages d'être également un leader de l'innovation dans un domaine qui colore son identité et son économie.

2. **Obtention de trois chaires de recherche du Canada**

Lors du cycle d'avril 2022, l'UQAC s'est vue accorder trois nouvelles chaires de recherche du Canada dans chacun des domaines des organismes fédéraux : CRSNG, CRSH et IRSC témoignant ainsi de l'excellence de son corps professoral et de son positionnement au niveau mondial. Ces chaires contribuent à l'avancement des connaissances dans des domaines pointus et permettent de recruter et retenir des étudiantes et étudiants de cycles supérieurs et de former du personnel hautement qualifié.

Chaire de recherche du Canada (CRC) en Vieillissement de l'Appareillage rempli d'huile installé sur les lignes à Haute Tension

Titulaire : Issouf Fofana, Département des sciences appliquées

Chaire de recherche du Canada de niveau 1 – CRSNG

Financement obtenu : 1 400 000 \$ (200 000 \$ par année pendant sept (7) ans)

Cette chaire s'inscrit dans l'axe 4 du plan stratégique de la recherche et de la création 2019-2023 de l'UQAC soit les « Ressources naturelles et les matériaux innovants ». Le programme de recherche se concentre sur le vieillissement de l'appareillage électrique installé sur les réseaux d'énergies. Il vise les objectifs suivants :

- obtenir systématiquement de nouvelles connaissances sur la dégradation des isolants (facteur le plus important dans la vie d'un équipement) et leur intégrité dans les réseaux enrichis par la pénétration croissante des sources d'énergies renouvelables et des véhicules électriques;
- développer/améliorer des techniques de diagnostic plus fiables;

- contribuer à la synthèse de matériaux plus respectueux de l'environnement et mieux adaptés aux réseaux actuels et futurs;
- former du personnel hautement qualifié dans ce domaine d'importance stratégique pour le Canada.

Chaire de recherche du Canada en Technologie, durabilité et société

Titulaire : Myriam Ertz, Département des sciences économiques et administratives
Chaire de recherche du Canada de niveau 2 – CRSH
Financement obtenu : 600 000 \$ (120 000 \$ par année pendant cinq (5) ans)

En lien avec l'axe 2 du plan stratégique de la recherche et de la création 2019-2023 – Humanités, cultures, communautés et organisations en transition, les travaux de CRC en Technologie, durabilité, et société étudient comment les nouvelles technologies contribuent au développement durable afin de répondre de manière optimale aux besoins humains.

Les objectifs spécifiques du programme de recherche visent à : 1) mettre en relation les technologies de pointe et la durabilité pour la satisfaction optimale des besoins humains; 2) évaluer la durabilité des infrastructures technologiques de pointe afin d'en identifier les plus durables; et 3) fournir des pistes de solutions sur la manière d'utiliser les nouvelles technologies pour motiver consommateurs, voire producteurs, à évoluer vers des pratiques plus durables.

Chaire de recherche du Canada en génétique et généalogie

Titulaire : Simon Girard, Département des sciences fondamentales
Chaire de recherche du Canada de niveau 2 – IRSC
Financement obtenu : 600 000 \$ (120 000 \$ par année pendant cinq (5) ans)

L'axe 3 du plan stratégique de la recherche et de la création 2019-2023 – Santé durable englobe le programme de recherche de cette chaire qui a pour objectif global de combiner des données génétiques (séquençage et génotypage) et familiales (généalogiques) afin d'analyser la structure des populations dans toute sa complexité et d'intégrer cette structure dans les études d'association génétiques. Le premier volet repose sur l'utilisation de ces deux types de données provenant de cohortes médicales familiales afin de trouver de nouvelles associations pour plusieurs troubles neurodéveloppementaux, notamment la schizophrénie, l'épilepsie et le trouble bipolaire. Le deuxième volet porte sur l'étude de la généalogie pour mieux comprendre la structure génétique actuelle et l'évolution du patrimoine génétique de la population québécoise en mettant l'emphase sur la caractérisation des effets fondateurs régionaux. Les connaissances générées pour ce second volet serviront à la fois à alimenter le premier volet et à approfondir les études sur la structure de la population fondatrice québécoise et sur l'apport des populations fondatrices aux études génétiques sur les maladies.

3. Création d'observatoires

Au cours de la période visée, trois observatoires ont vu le jour : l'Observatoire de la liberté d'expression, l'Observatoire du développement moteur et psychomoteur des 0-18 ans et l'Observatoire régional de recherche sur la forêt boréale.

Observatoire de la liberté d'expression

La création de l'Observatoire a fait partie du projet global d'une Chaire de recherche France-Québec sur les enjeux contemporains de la liberté d'expression, dans le cadre d'une collaboration entre l'UQAC, les FRQ, le CNRS et certains ministères. Il a été créé en décembre 2022 sous la responsabilité de la professeure Geneviève Nootens du Département des sciences humaines et sociales. La liberté d'expression constitue l'une des libertés fondamentales des sociétés démocratiques libérales. Elle est en effet étroitement liée à la liberté de pensée et à la libre circulation de l'information; et elle permet à tous de faire entendre leurs opinions. Elle constitue ainsi une condition fondamentale du débat public, de la participation politique et de l'épanouissement personnel. La défense de la liberté d'expression et les réflexions sur sa justification ont historiquement été liées à différentes controverses interpellant sa nature et ses limites. Une série de nouveaux phénomènes liés au contexte social actuel requièrent que l'on se penche sur la manière dont ils interpellent la liberté d'expression et ses justifications. Pensons par exemple à l'incivilité et aux discours violents sur les médias sociaux; à la désinformation; à la manière dont les sociétés démocratiques pensent le rapport aux croyances; à différents enjeux liés aux identités (par exemple, comment reconnaître la légitimité des luttes sociales visant à faire entendre la parole des exclus tout en assurant un espace de discussion ouvert); à la montée de régimes libéraux. C'est dans ce contexte que les FRQ, le CNRS et l'UQAC ont travaillé à mettre sur pied un environnement de recherche et de dialogue consacré aux enjeux contemporains de la liberté d'expression. L'Observatoire sera essentiellement consacré à la recherche collaborative, au transfert des connaissances et au dialogue science/société.

Observatoire du développement moteur et psychomoteur des 0-18 ans

L'Observatoire du développement moteur et psychomoteur des 0-18 ans (ODMP), sous la responsabilité du professeur Tommy Chevrette du Département des sciences de la santé, est un réseau de partenaires contribuant à la progression et au partage de connaissances et de pratiques liées au développement moteur et psychomoteur. Le développement moteur se définit comme étant un processus par lequel l'enfant développe ses capacités physiques et ses habiletés motrices (locomotion, préhension et posture) sous l'effet conjugué de la maturation et de la pratique. Par développement psychomoteur, on fait référence au processus par lequel l'enfant intègre les fonctions motrices pour se déplacer; agir; se situer dans l'espace et dans le temps; percevoir le réel; apprendre à entrer en relation avec l'autre et communiquer; s'intégrer dans la vie sociale; garantir son équilibre psychique et son bien-être; et être responsable et autonome.

L'Observatoire est un lieu de collaboration interdisciplinaire et de partage d'informations scientifiques et vulgarisées entre les chercheuses et chercheurs, les intervenantes et intervenants ainsi que le grand public. Il est une ressource incontournable pour toute personne intéressée au développement moteur et psychomoteur des jeunes de 0 à 18 ans.

Observatoire régional de la recherche en forêt boréale

Créé en mai 2022, l'Observatoire est piloté par le Centre de recherche sur la Boréalie de l'UQAC (CREB) sous la responsabilité des professeurs André Pichette et Yan Boucher du Département des sciences fondamentales (DSF). Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'aménagement des forêts est au cœur des préoccupations du milieu régional. Le CREB est un centre de recherche qui œuvre depuis 2016 à répondre aux enjeux de recherche qui sont propres à la forêt régionale.

Dans une volonté de dynamiser la recherche, le CREB a initié la mise en place d'une concertation entre les acteurs du milieu forestier, notamment les chercheurs universitaires, les représentants gouvernementaux, municipaux, industriels, de la forêt privée ainsi que des communautés autochtones concernées, afin d'identifier les grands enjeux qui touchent la forêt. La consultation des parties prenantes permettra d'identifier des enjeux (réels ou appréhendés) qui sont déterminants pour un aménagement durable des forêts dans un contexte de changements climatiques et d'importance socioéconomique du secteur forestier dans la région.

Les activités de l'Observatoire s'articulent autour de trois (3) thèmes :

- Concertation et identification des enjeux pour un aménagement durable des forêts.
- Développement de la recherche en adéquation avec les enjeux identifiés par les partenaires.
- Établir un mécanisme de diffusion afin de relayer les connaissances scientifiques sur l'aménagement durable des forêts.

SECTION 4

Rapport sur les perspectives de développement

- Priorités de développement
- Orientations en lien avec la politique de financement du MES
- Planification stratégique 2019-2023 de l'UQAC
- Priorités institutionnelles 2022-2023



Priorités de développement pour la prochaine année

Rapport sur les perspectives de développement

En 2019, l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) a défini le projet qu'elle porterait pour les prochaines années. La Planification stratégique (2019-2023) constitue pour l'UQAC son plan de navigation. Elle balise les voies navigables que notre université emprunte depuis quatre années afin de mieux répondre aux enjeux et exigences de l'enseignement universitaire, de la recherche et de la création ainsi que du développement des communautés.

L'UQAC souhaite OFFRIR UNE EXPÉRIENCE UNIQUE de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la création, par un accès aux savoirs qui mise sur la proximité. Elle veut contribuer au développement des communautés et exercer sa mission sans frontières. Elle constitue un choix évident pour ceux qui souhaitent y développer leur autonomie intellectuelle et professionnelle par la pertinence des programmes offerts, de la diversité des recherches et son investissement dans le développement durable.

L'ensemble de l'Université est appelé à travailler en collégialité pour réaliser pleinement ses objectifs par la voie de l'innovation, de l'audace et du courage. Les valeurs directrices ont été clairement identifiées : Exceller, Innover, Inspirer et Mobiliser. Par ailleurs, l'Institution souhaite aussi se doter d'un milieu de vie riche d'expériences diverses et d'un campus accessible à toute la population. L'élaboration de principes directeurs d'aménagement constitue une occasion unique de participer à la mise en valeur de l'UQAC ainsi qu'à son rayonnement.

PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Développement durable et milieu de vie

Politique de développement durable

Le 13 juin dernier, les membres du conseil d'administration adoptaient la nouvelle politique institutionnelle de Développement durable donnant son aval à la constitution du comité de mise en œuvre. L'UQAC reconnaît ainsi son rôle dans la mise en œuvre du développement durable à travers sa mission d'enseignement, de recherche et création, de service aux collectivités et de sa vision. Par la présente politique, l'UQAC souhaite aussi contribuer à la mise en place d'un milieu de vie qui respecte les six dimensions (culturelle, économique, sociale, écologique, gouvernance et éthique) du développement durable. Conséquemment la Rentrée 2023-2024 s'est tenue sous le thème du développement durable.

La Rentrée verte

La Rentrée verte, une nouveauté de cette année, c'est l'occasion de mettre en valeur les initiatives responsables mises en place par l'UQAC qui contribuent à améliorer notre milieu d'études, de travail et de vie. On retrouve sur le campus de l'UQAC une forêt nourricière comportant 1 260 végétaux comestibles qui couvrent 900 m² de plates-bandes. Pour éviter le gaspillage alimentaire et favoriser le partage, un frigo solidaire a été mis de façon permanente à la disposition de la communauté universitaire. L'UQAC plante 200 arbres annuellement sur son campus de Saguenay. Elle compense annuellement ses émissions de gaz à effet de serre produits par la climatisation et le chauffage de ses bâtiments. Lors de la rénovation du Pavillon principal, 90 % des matériaux de construction a été revalorisé. Il s'agit d'une première au Québec.

L'Assemblée des gouverneurs a décerné le Prix d'excellence en gestion de l'Université du Québec, volet Innovation 2023, à l'UQAC pour souligner cette réussite. Cela pave la voie pour de nouvelles initiatives aussi porteuses dans les prochaines années.

Sport universitaire

Les retombées du sport universitaire sont importantes, tant pour les étudiantes et étudiants-athlètes que pour l'Institution. L'UQAC souhaitait offrir des ouvertures pour les étudiantes et les étudiants-athlètes afin d'assurer un continuum d'expériences à tous les niveaux scolaires. Elle s'est ainsi dotée d'une politique concernant l'encadrement du sport d'excellence afin d'offrir aux étudiantes et étudiants-athlètes les moyens nécessaires pour favoriser leur réussite scolaire et sportive. Des équipes sportives sont maintenant présentes en athlétisme, cross-country, volleyball féminin et hockey masculin, d'autres sports sont au stade de projet. Le statut d'étudiante et d'étudiant-athlète se caractérise notamment par la participation à des compétitions d'envergure, à des camps d'entraînement et/ou à des compétitions universitaires qui demandent un haut niveau d'engagement. L'encadrement offert assure ainsi une expérience positive et enrichissante au cours de leur parcours, de bénéficier de services personnalisés et de stimuler la relève. Des efforts sont déployés en ce sens afin de maintenir les conditions nécessaires à la formation d'entraîneurs, de permettre à des entraîneurs du niveau scolaire de devenir des entraîneurs au secteur collégial et ceux du collégial d'accéder à des postes d'entraîneurs universitaires. Enfin, la Fondation de l'UQAC a tenu le 10 novembre 2022 la première édition de son événement de prestige « Gin et Jazz » au profit du sport universitaire. Pour l'année 2022-2023, c'est 70 000 \$ qui ont été amassés en soutien au sport universitaire par la création de bourses de recrutement d'étudiantes et d'étudiants-athlètes de talent. Le 9 novembre 2023 se tiendra la deuxième édition de l'événement. Le sport universitaire contribue à renforcer le sentiment d'appartenance de l'ensemble de la communauté et permet à l'Institution de rayonner à l'échelle de la province.

Développement des infrastructures

Sur le plan des infrastructures, l'UQAC s'appuie sur une vision de développement pour les quinze (15) prochaines années dont l'objectif premier consiste à améliorer le milieu de vie et à bonifier les infrastructures sportives, d'enseignement et de recherche. Cette vision passe notamment par la révision complète de notre plan d'urbanisme dans le but de mettre les stationnements en périphérie, de verdier le campus et de le rendre cyclo-piétonnier, mais aussi plusieurs initiatives plus ciblées comme la Maison de l'aluminium, la construction d'un milieu de vie autochtone, la réfection du terrain synthétique et par la construction de passerelles reliant le Cégep de Chicoutimi et l'UQAC pour favoriser les synergies.

Obtention d'une désignation gouvernementale : Zone d'innovation sur l'aluminium du futur (ZIAL)

Depuis plus deux ans, l'UQAC s'implique, en collaboration avec le Réseau Trans-Al, Rio Tinto, Promotion Saguenay et la Ville de Saguenay, sur l'obtention d'une désignation gouvernementale pour une zone d'innovation portant sur l'aluminium du futur à Saguenay. Un plan d'affaires a été officiellement déposé à la direction des zones d'innovation au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) en avril 2022. Depuis, le processus d'analyse suit son cours sur le plan administratif et nous avons bon espoir d'être désignés zone d'innovation d'ici la fin de l'année 2023.

La recherche sur l'aluminium est un créneau d'excellence à l'UQAC depuis plus de 25 ans au sein du Centre de recherche universitaire sur l'aluminium (CURAL) partenaire privilégié du Regroupement stratégique de recherche sur l'aluminium (REGAL). Dans ce contexte, l'UQAC porte un nouveau projet d'infrastructure sur son campus : La Maison de l'aluminium, un centre de recherche de classe mondiale ouvert aux entreprises, aux acteurs du milieu et au grand public assurant, grâce à des espaces collaboratifs, d'une part, la fédération des forces vives en recherche au Québec, et d'autre part, la synergie chercheurs-étudiants-entreprises.

Développement des services universitaires sur les campus externes

Centre d'études universitaires de l'est de la Côte-Nord, campus de Sept-Îles

L'UQAC poursuivra le déploiement de l'Alliance UQAR-UQAC. Dans le cadre de la mesure 1.2.1 « Missions particulières » inscrite aux règles budgétaires 23-24 du MES, l'UQAC bénéficie d'un montant de 1 543 000 \$ (793 k\$ de base en plus d'une bonification de 750 k\$) pour son Centre d'études universitaires (CEU) de l'est de la Côte-Nord basé à Sept-Îles (Pavillon Alouette), afin de régionaliser la formation universitaire et d'offrir plus de choix en la matière pour les finissantes et les finissants des cégeps ou pour la formation continue de la population en emploi. Cette mesure s'inscrit dans une perspective d'accessibilité à l'offre de formation universitaire, d'attraction et de rétention des jeunes sur le territoire nord-côtier, d'accompagnement à la réussite (incluant des services spécifiques aux étudiantes et étudiants des Premières Nations) et d'accroissement de la diplomation universitaire. Il est notamment prévu de combler le poste de professeure ou professeur en sciences infirmières, actuellement manquant, d'ajouter des ressources professionnelles en soutien à l'enseignement ainsi que de recruter une direction académique du Centre qui sera présente sur place à temps complet. Un nouveau modèle de gouvernance sera également déployé afin d'assurer une meilleure adéquation avec les besoins du milieu nord-côtier ainsi qu'un arrimage entre les ressources du Centre, les équipes dans les programmes et les services du campus principal de Chicoutimi.

Par ailleurs, l'année 2023-2024 marquera le début des activités du Dispensaire urbain pour l'enseignement clinique (DUEC) en collaboration avec le Cégep de Sept-Îles et le CISSS de la Côte-Nord. À cet effet, l'UQAC embauchera une infirmière ou un infirmier clinicien et auxiliaire d'enseignement qui sera présent sur place.

École des arts numériques et du design (NAD-UQAC) aux campus de Montréal et de Sherbrooke

L'année 23-24 marquera la révision du modèle de gouvernance de l'École NAD-UQAC afin d'assurer un meilleur arrimage entre la gestion des activités académiques et la gestion des activités administratives et permettre, de cette façon, l'émergence et le développement de nouveaux projets tant sur le plan des programmes d'études que de la recherche, la création et l'innovation, ainsi que de la formation continue.

Par ailleurs, l'École NAD-UQAC en partenariat avec le milieu et avec le soutien du MES, ouvrira un nouveau site d'études à Sherbrooke lui permettant d'offrir des services d'enseignement et de formation universitaires dans le secteur des arts numériques, de l'animation 3D et du design. Les programmes offerts cibleront notamment un nouveau profil, soit celui d'Artiste technique pour le jeu vidéo. Depuis septembre 2023, l'École NAD-UQAC offre ainsi le certificat en arts techniques pour le jeu vidéo (<https://www.uqac.ca/programme/4676-certificat-en-arts-techniques-pour-le-jeu-video/>) à Sherbrooke et à Saguenay. À partir de septembre 2024, les étudiantes et les étudiants inscrits au certificat pourront également continuer leur parcours au programme de baccalauréat en création 3D pour le jeu vidéo dans la concentration artistes techniques. Les premières personnes diplômées du baccalauréat devraient arriver sur le marché du travail en mai 2026.

ORIENTATIONS EN LIEN AVEC LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DU MES

1. L'accessibilités et la réussite

L'UQAC œuvre à élargir l'accès à l'ensemble de ses programmes d'études au plus grand nombre de personnes sur ses différents campus et auprès des partenaires internationaux. La rareté de main-d'œuvre, limitant le développement économique de certaines régions qui peinent à pourvoir des emplois nécessitant des compétences particulières, renforce l'importance de son rôle au sein des communautés qu'elle dessert. C'est le cas du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, deux territoires couverts par les services de l'UQAC. Les indicateurs économiques du Québec témoignent d'un taux de chômage particulièrement bas ainsi que des besoins importants et multiples de travailleuses et de travailleurs qualifiés diplômés universitaires dans des secteurs clés de la société.

L'Université souhaite jouer pleinement le rôle de développement qui lui revient dans ses communautés d'appartenance, incluant les Premières Nations, tant du point de vue de la formation, que de celui de la recherche et des services à la collectivité. Plus précisément, elle propose de le faire en valorisant l'offre de formation actuelle offerte aux Premières Nations dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du travail social et de l'administration en proposant, entre autres, la délocalisation de certains programmes existants au sein des communautés et en adaptant ses services aux étudiantes et aux étudiants des Premières Nations.

Depuis la création même de l'UQAC, les Premières Nations ont toujours eu une place de choix au sein de l'Institution. D'importants liens collaboratifs et de confiance se sont créés. Ayant toujours comme objectif d'être à l'écoute et de bien répondre aux besoins, l'UQAC a déployé des mesures d'aide en adéquation avec les défis rencontrés par ses étudiantes et ses étudiants des Premières Nations afin de les soutenir dans leur rôle d'apprenant, de leur proposer des méthodes de travail efficaces et de favoriser le développement de stratégies d'apprentissage. Ces mesures sont déployées dans l'environnement du Centre des Premières Nations Nikanite (CPNN) installé dans le Pavillon de la culture des peuples autochtones Rio Tinto sur le campus de Chicoutimi.

L'accroissement de la réussite éducative et de la diplomation demeurent plus que jamais des priorités telles qu'énoncées dans le rapport sur l'Université québécoise du futur¹ et pour lesquels différents défis identifiés correspondent aux préoccupations de l'UQAC sur ses différents campus. À ce titre, l'UQAC entend bonifier les mesures liées à la persévérance, à la réussite et à la diplomation des étudiantes et des étudiants des Premières Nations en offrant un accompagnement flexible et adapté selon la diversité de parcours et le déploiement de l'offre de cours dans les communautés. Ces points feront partie du plan de réussite de l'UQAC.

De plus, l'UQAC a mis en place des pratiques et des mesures destinées aux étudiantes et aux étudiants qui présentent certaines particularités (étudiants-parents, étudiants de première génération, étudiants autochtones, étudiants en situation de handicap) pour favoriser leur accès aux études universitaires, leur persévérance et leur diplomation. L'objectif est de minimiser les obstacles systémiques à la réussite et de promouvoir un environnement où toutes les conditions sont favorables au succès. L'approche qu'elle préconise pour ses étudiantes et étudiants aux besoins spécifiques est de déployer autour d'eux une équipe capable de leur apporter le soutien dans différents domaines, à savoir, psychosocial, intégration et réussite.

¹ Fonds de recherche du Québec (FRQ), L'Université québécoise du futur, Québec, Gouvernement du Québec, 15 septembre 2020, p. 96-99.

Dans le but de poursuivre sur cette lancée et d'améliorer ses performances en matière de diplomation au 1^{er} cycle et aux cycles supérieurs, la création d'un poste pérenne de personne conseillère à la réussite s'est avéré une priorité. Le mandat principal de la personne conseillère consiste à effectuer une veille stratégique des cheminements académiques et à superviser les moyens déployés pour optimiser la réussite des étudiantes et des étudiants. Ces moyens sont consignés dans un plan d'action rigoureux qui permettra d'établir le portrait complet de la situation, de prioriser les interventions, de fixer des cibles et d'en mesurer le niveau d'atteinte ainsi que d'identifier les différentes parties prenantes. Suivant l'établissement d'un plan détaillé, l'UQAC sera en mesure de quantifier les gains en diplomation anticipés, d'estimer l'impact et les coûts des moyens à déployer et d'apprécier l'écart avec l'enveloppe spécifique prévue à cet effet aux règles budgétaires. Parmi les moyens envisagés, soulignons l'importance de la mise en place d'outils pour le suivi des cohortes et l'accroissement des possibilités de mentorat dans l'accompagnement des étudiantes et des étudiants. Des mesures spécifiques pour l'intégration des personnes en situation de handicap en stage et en emploi seront adaptées ou ajoutées de façon à satisfaire une demande croissante pour ce type de services.

Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur (PARES)

En plus de soutenir le maintien et l'augmentation de l'offre de services direct à la population étudiante, la dernière année a permis de mettre en place une structure réflexive et concertée autour de la réussite et la persévérance des étudiantes et des étudiants. Un comité institutionnel en persévérance et réussite a été mis sur pied et poursuivra ses démarches dans la prochaine année afin de proposer des pistes d'actions concertées aux enjeux de réussite rencontrés, le tout en adéquation avec les objectifs du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur.

Plan d'action pour la santé mentale étudiante (PASME)

L'UQAC a adopté sa *Politique institutionnelle en matière de santé mentale de la communauté universitaire* en juin 2023, et son déploiement aura lieu au courant de la prochaine année. Un Comité institutionnel a été mis sur pied et son mandat consiste à :

- prévoir des actions visant à favoriser la santé mentale des membres de la communauté universitaire, incluant la promotion d'une santé mentale positive, et de contribuer à leur mise en œuvre;
- émettre des recommandations à la haute direction en vue d'améliorer le soutien offert à la communauté universitaire;
- proposer des activités de promotion, de prévention, de sensibilisation et de formation en santé mentale;
- faire le bilan annuel des actions effectuées par le comité et d'en faire la présentation au Conseil d'administration;
- évaluer la mise en œuvre de la politique institutionnelle.

Le Comité institutionnel dans le mandat de ses fonctions s'assurera, par la mise en œuvre d'initiatives et d'offre de services, de répondre aux différents axes du Plan d'action pour la santé mentale étudiante.

2. Les besoins de la société et l'ouverture sur le monde

Dispensaire urbain pour l'enseignement clinique (DUEC)

Le Dispensaire urbain pour l'enseignement clinique (DUEC) est issu d'un partenariat entre le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord, l'UQAC et le Cégep de Sept-Îles pour l'offre de soins courants dans le cadre d'un service continu des soins de santé à proximité des communautés autochtones. Pour les partenaires, il s'agit d'une opportunité innovante et efficace en matière d'accessibilité et de renforcement de l'offre en enseignement supérieur, de formation d'une main-d'œuvre qualifiée et d'accessibilité et de bonification de l'offre de services en santé de proximité pour les collectivités locales et les communautés autochtones. Le DUEC crée un milieu de stage intéressant hors hôpital, un levier supplémentaire pour le soutien clinique du CISSS et un milieu de développement des futures infirmières cliniciennes et praticiennes spécialisées désirant œuvrer dans les installations situées en régions éloignées. Par l'entremise du DUEC, l'UQAC dispose d'un levier visant à desservir l'est de la Côte-Nord au niveau de l'enseignement universitaire, de l'étude des modèles de soins innovants basés sur des données probantes ainsi qu'au niveau de la recherche chez les populations autochtones et celles ayant des besoins particuliers. Aménagé dans les locaux du Pavillon Alouette sur le campus d'enseignement supérieur de Sept-Îles, le DUEC est un point d'ancrage pour tous les dispensaires déployés sur l'entièreté du territoire de la Côte-Nord. Dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre, il vise aussi à attirer et à retenir du personnel dans la région. Enfin, il est prévu d'y tenir des activités de perfectionnement et de recherche.

Stage de coopération internationale au Sénégal : s'ouvrir sur le monde pour développer des habiletés professionnelles et des compétences interculturelles

Les stages en coopération internationale permettent aux étudiantes et aux étudiants de l'UQAC de mettre en pratique les connaissances acquises au cours du cheminement universitaire et de développer des habiletés d'intervention à l'étranger tout en s'adaptant à des cultures différentes. C'est l'occasion pour les stagiaires de démontrer leur ingéniosité, leur créativité et leur esprit d'initiative, spécialement dans un contexte de manque ou même d'absence de moyens en milieux défavorisés comme c'est le cas dans les villages insulaires du Sénégal. Les stages sont innovants dans la mesure où les personnes y participant collaborent ensemble dans toutes les phases du projet : de la sélection à la réalisation des mandats en passant par la campagne de financement et les formations prédépart. Enfin, les stages en coopération internationale offrent des opportunités d'initiation à la recherche aux étudiantes et aux étudiants qui identifient une problématique spécifique dans les communautés.

Étudier à l'étranger - Projet de mobilité

Le Bureau de l'international (BDI) de l'UQAC, dans le cadre de sa planification stratégique 2019-2023, a tout d'abord identifié parmi ses quatre enjeux stratégiques inscrits à son plan d'action, celui de la mobilité étudiante sortante. De cela découla l'embauche d'une ressource dédiée exclusivement à la mobilité étudiante et dont l'objectif est notamment d'augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants pouvant vivre des expériences à l'international par l'identification et la réduction des divers obstacles. Depuis son arrivée en 2021, les critères d'admissibilités au programme de mobilité sortante ont été assouplis permettant à plus d'étudiantes et d'étudiants de l'UQAC d'être éligibles à des bourses. Par ailleurs, un nouveau programme de mobilité a été mis sur pied afin de permettre aux étudiantes et aux étudiants en éducation préscolaire et enseignement primaire de participer à un séjour de deux semaines en Belgique, permettant notamment aux étudiantes ou étudiants ne pouvant s'absenter de longue durée, de pouvoir bénéficier d'une expérience internationale. Ce programme est offert chaque année et en sera à sa troisième édition dès le printemps 2024.

Par une collaboration accrue avec les unités pédagogiques, une valorisation des opportunités à l'étranger et le développement d'une expertise dans le domaine, certains programmes d'études commencent à développer ou à évaluer les possibilités d'études à l'étranger alors que ce n'était pas possible auparavant. On peut penser notamment au module des sciences infirmières qui développe présentement des opportunités de trimestre à l'étranger avec la Belgique, l'objectif étant d'envoyer une première étudiante ou un premier étudiant en 2024. La promotion de la mobilité s'effectue également au campus de Montréal à l'École des arts numérique, de l'animation et du design (NAD-UQAC) par un déplacement de la ressource dédiée. Cette mesure est actuellement en cours d'évaluation pour un déplacement au campus de Sept-Îles au courant du trimestre d'automne 2023.

Formation continue

Dans un contexte de travail de plus en plus complexe, mouvant et incertain, maintenir un niveau d'expertise et développer de nouvelles capacités professionnelles devient indispensable tout au long d'une carrière. C'est pourquoi la Formation continue de l'Université du Québec à Chicoutimi travaille à mettre en place plusieurs stratégies, tant au niveau pédagogique que logistique afin de rendre accessible, tant à distance et qu'en présence, de la formation universitaire dans un but de rehaussement des compétences et de requalification de la main-d'œuvre en emploi. Ainsi, en collaboration avec le milieu socioéconomique et en fonction des besoins et enjeux actuels, une étudiante ou un étudiant qui travaille à temps complet et qui désire commencer graduellement un parcours de formation universitaire aura accès à une offre variée et évolutive de programmes crédités et non crédités de courte durée pouvant permettre d'accéder, en temps opportun, à différents diplômes et grades universitaires. En ce sens, différents projets sont en développement pour la prochaine année.

Pôle sur les transitions en enseignement supérieur

C'est un réseau composé d'équipes de recherche, de professionnels, d'enseignant, de professeurs et de gestionnaires qui collaborent dans le but de partager des préoccupations communes touchant, entre autres, l'accessibilité des étudiantes et étudiants de première génération, le recrutement international, la réussite des étudiantes et étudiants en situation de handicap ou l'abandon scolaire.

Chantier lié à la transition de l'insertion socioprofessionnelle des étudiants internationaux

L'UQAC collabore au chantier des défis liés à la transition de l'insertion socioprofessionnelle des étudiants internationaux au Saguenay–Lac-Saint-Jean, dans une approche d'établissement durable.

<https://poletransitionseducation.ca/transition-insertion-socioprofessionnelle/>

Le chantier sur la transition de l'insertion socioprofessionnelle opère sous le modèle de laboratoire vivant afin de cocréer et d'expérimenter de nouveaux services offerts pour favoriser le processus d'insertion socioprofessionnelle des étudiantes et étudiants internationaux. Les objectifs du chantier sont les suivants :

- favoriser l'établissement durable des étudiantes et étudiants internationaux;
- développer la collaboration et la concertation entre les acteurs clés, les municipalités et les établissements d'enseignement supérieur de la région;
- améliorer les services offerts aux étudiantes et étudiants internationaux en processus d'insertion socioprofessionnelle;
- l'accueil, l'intégration et l'accompagnement des étudiantes et des étudiants dans leurs milieux de vie académiques et socioprofessionnels durant tout leur parcours collégial ou universitaire.

3. La recherche et la création

Les activités de recherche et de création menées par l'UQAC appuient souvent le développement des collectivités qu'elle dessert, en plus de lui permettre de rayonner dans la communauté scientifique internationale. C'est ainsi que l'Université a mis en place des expertises de recherche originales soutenues par la compétence du corps professoral et de la communauté étudiante ayant à cœur de contribuer au progrès de la collectivité dans laquelle ils vivent.

La recherche et la création menées à l'UQAC s'inscrivent directement dans le cadre de l'enjeu 2 de la Planification stratégique institutionnelle (PSR) 2019-2023 : Le positionnement de l'UQAC en recherche et en création. Une orientation est liée à cet enjeu : Soutenir l'excellence pour la production, la diffusion et le transfert de la recherche et de la création. À cette orientation sont liés trois objectifs : 1) Augmenter le financement de recherche provenant des conseils et fonds subventionnaires publics ; 2) Améliorer le positionnement en production/diffusion scientifique; et 3) Consolider et hausser, selon les secteurs, le nombre d'activités de recherche et de création interdisciplinaire et le nombre d'activités de recherche en partenariat avec le milieu.

À chacun des objectifs sont associées des cibles telles qu'augmenter le taux de financement et de publication. Deux autres enjeux issus de la Planification stratégique institutionnelle ont aussi un impact sur la recherche et la création, il s'agit de l'enjeu 3 relatif au rayonnement de la recherche et de la création auprès des communautés et des partenaires et de l'enjeu 4 portant sur le développement organisationnel basé sur les meilleures pratiques de gestion. Dans ce dernier cas, l'une des orientations concerne les infrastructures de recherche dans le but d'améliorer la structure de gestion de nos installations de recherche. Bref, il est naturel que ces deux enjeux transparaissent dans ce plan, compte tenu du fait qu'ils représentent des éléments constitutifs de la recherche et de la création.

Le Plan stratégique de la recherche et de la création 2019-2023 a été élaboré en lien avec les objectifs indiqués plus haut. Il comporte cinq axes de développement : 1) écosystèmes numériques; 2) humanités, cultures, communautés et organisations en transition; 3) santé durable; 4) ressources naturelles et matériaux innovants ; et 5) environnement et changements climatiques.

Parmi les perspectives de développement, mentionnons la nouvelle Chaire multidisciplinaire de formation et de recherche dans un contexte de valorisation des perspectives autochtones dans l'enseignement créée en partenariat avec la nation des Pekuakamiulnuasht de Mashteuiatsh, la nation innue de Takuaikan Uashat mak Mani-utenam, Rio Tinto et la Fondation de l'UQAC (FUQAC). Le mandat de cette Chaire « par et pour » les communautés autochtones consiste à rapprocher la formation et la recherche universitaires des besoins et réalités autochtones afin de contribuer à la formation d'une relève scientifique et professionnelle autochtone, et ce, dans le respect des perspectives, des voix et des connaissances autochtones. La Chaire se veut ainsi un véritable partenariat d'égal à égal avec les Premières Nations participantes et vise à les soutenir dans l'atteinte de leurs objectifs par le déploiement d'activités de formation et de recherche. Cette Chaire repose sur le partenariat de longue date entre les Premières Nations du Québec et l'UQAC.

Au chapitre du développement de projets interétablissements, l'UQAC se joint à quatre autres établissements du Réseau de l'Université du Québec (UQAT, UQO, UQAR et UQTR) pour la mise sur pied du Réseau national d'observatoires de l'aménagement et du développement durables des territoires. L'UQAC est impliquée dans la création de l'Observatoire qui couvre le territoire des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord. Ce réseau reçoit une importante contribution du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et impliquera de nombreux acteurs du territoire.

Des équipes de professeures et professeurs du Département d'informatique et de mathématique ont été récemment interpellées par des entreprises pour la création, entre autres d'un laboratoire d'enseignement et de recherche et d'une chaire institutionnelle qui permettront de tisser des liens soutenus en matière de formation, d'innovation technologique et de recherche scientifique dans le secteur de la science des données, de l'intelligence artificielle et en cybersécurité et protection des données personnelles.

Enfin, mentionnons que trois professeurs se sont vu attribuer une Chaire de recherche du Canada (CRC) confirmant ainsi leur renommée de calibre mondial dans leur domaine respectif. Nous en présentons l'essentiel ci-dessous :

CRC de niveau 1 en vieillissement de l'appareillage rempli d'huile installé sur les lignes à haute tension, titulaire : Issouf Fofana. Le programme de recherche s'attaquera à un problème fondamental pour le Canada : le vieillissement de l'appareillage électrique installé sur les réseaux d'énergies. Il vise les objectifs suivants : 1) obtenir systématiquement de nouvelles connaissances sur la dégradation des isolants (facteur le plus important dans la vie d'un équipement) et leur intégrité dans les réseaux enrichis par la pénétration croissante des sources d'énergies renouvelables et des véhicules électriques; 2) développer/améliorer des techniques de diagnostic plus fiables; 3) contribuer à la synthèse de matériaux plus respectueux de l'environnement et mieux adaptés aux réseaux actuels et futurs; et 4) former du personnel hautement qualifié dans ce domaine d'importance stratégique pour le Canada.

CRC de niveau 2 en technologie, durabilité et société, titulaire : Myriam Ertz. Le programme consiste à étudier comment les nouvelles technologies contribuent au développement durable afin de répondre de manière optimale aux besoins humains. Les objectifs spécifiques du programme de recherche visent à : 1) mettre en relation les technologies de pointe et la durabilité pour la satisfaction optimale des besoins humains; 2) évaluer la durabilité des infrastructures technologiques de pointe afin d'en identifier les plus durables; et 3) fournir des pistes de solutions sur la manière d'utiliser les nouvelles technologies pour motiver consommateurs, voire producteurs, à évoluer vers des pratiques plus durables.

CRC de niveau 2 en génétique et généalogie, titulaire : Simon Girard. Les travaux de cette Chaire visent à élucider l'impact de la structure des populations sur les analyses génétiques portant sur des traits complexes et maladies rares. Ils reposent sur l'utilisation conjointe des généalogies, qui intègrent à la fois la structure de la population et les informations familiales, et des données génétiques pour accroître la puissance de détecter des associations génétiques. En effet, malgré le grand nombre d'études génétiques réalisées dans les dernières années, une portion significative des causes génétiques des maladies complexes demeure inconnue. On l'appelle l'héritabilité manquante (missing heritability). Ce problème est particulièrement marqué dans le domaine des troubles neurodéveloppementaux.

4. La performance des universités et l'efficience du système

Afin de veiller au maintien de la qualité et de la pertinence des programmes de grade qu'elle offre, l'UQAC a récemment mis en place un processus d'évaluation en continu de ses programmes de formation. La démarche d'évaluation en continu permet l'amélioration continue des programmes. Elle est facilitée par l'élaboration de la planification stratégique et du plan d'action de l'unité pédagogique concernée. Elle repose sur des activités d'évaluation et sur une collecte de données qui mesure les aspects suivants :

- pertinence : adaptation du programme par rapport aux besoins institutionnels, interinstitutionnels et sociétaux;
- efficacité : capacité du programme à recruter, à sélectionner et à faire progresser les étudiants vers la réussite et la diplomation;
- cohérence : qualité de la structuration du programme, progression des cours pour permettre l'atteinte des objectifs ou des compétences;
- adéquation des stratégies d'enseignement et d'évaluation en fonction des objectifs ou des compétences à atteindre;
- adéquation des ressources : disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires au bon fonctionnement du programme;
- opérationnalité de la gestion : mécanismes de gestion favorisant l'exercice des rôles et responsabilités.

Pôle régional sur les transitions en enseignement supérieur

La mise en place du Pôle régional sur les transitions en enseignement supérieur (<https://poletransitionseducation.ca/>) constitue également un développement récent au chapitre de la collaboration établie de longue date entre l'UQAC et les collèges de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. À titre d'établissements qui partagent des préoccupations communes touchant l'accessibilité des étudiantes et étudiants de première génération, le recrutement international, la réussite des étudiantes et étudiants en situation de handicap ou l'abandon scolaire, ils ont déployé le Pôle sous le signe de la réussite éducative avec une attention particulière aux défis associés aux étapes de transition reliées aux différents cheminements offerts dans la région. Pour l'UQAC, ce projet peut notamment contribuer à consolider son recrutement d'étudiants et d'étudiantes dans la région.

Également, dans le but de diversifier les cheminements menant aux études universitaires, l'UQAC et les collèges de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord ont convenu d'ententes permettant à des étudiantes et des étudiants de certains programmes techniques de s'inscrire dans un continuum de formation DEC-BAC et ainsi obtenir en cinq (5) années d'études une double diplomation.

Pôle régional en enseignement supérieur de la Côte-Nord

Le Pôle régional en enseignement supérieur de la Côte-Nord a été reconnu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en janvier 2020. Il s'agit d'une alliance entre l'UQAC et l'UQAR démontrant notre volonté d'améliorer et d'optimiser les services universitaires pour l'ensemble de la population nord-côtière. Cela se traduit, notamment, par l'augmentation du nombre de cours offerts actuellement au Cégep de Baie-Comeau et au Cégep de Sept-Îles ainsi que par l'offre de formations adaptées aux demandes du milieu quant à la qualification professionnelle de la main-d'œuvre. Pensons notamment aux besoins dans les domaines des sciences infirmières ou encore, du travail social.

Le Pôle s'articule autour de cinq (5) objectifs spécifiques, à savoir :

- favoriser le déploiement de la formation supérieure sur l'ensemble du territoire de la Côte-Nord;
- établir les modalités de collaboration interinstitutionnelle;
- favoriser les continuums d'offres de formation;
- accroître la visibilité de l'offre de formation, tant sur la Côte-Nord qu'ailleurs, incluant l'international;
- identifier les enjeux logistiques et financiers liés aux déploiements de formation.

Projet Alliance UQAC-UQAR : Consolidation et intensification de l'offre de services universitaires dans la région de la Côte-Nord

L'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) sont bien implantées dans la région de la Côte-Nord depuis plusieurs décennies. Au fil des ans, elles ont établi de solides partenariats avec la communauté et les Premières Nations. Cependant, le modèle actuel de présence universitaire partagée à Sept-Îles et à Baie-Comeau comporte des limites pour offrir un service en mesure de répondre aux besoins des milieux en matière de formation universitaire, de requalification de la main-d'œuvre et de recherche. C'est pourquoi, les deux universités allient leurs efforts, dans le cadre du projet « Alliance UQAC-UQAR », afin de déployer une offre de formation unifiée et continue sur la Côte-Nord dans une perspective d'accessibilité à l'enseignement supérieur, de réussite éducative et de diplomation.

Grâce à un financement du ministère de l'Enseignement supérieur, l'UQAC a mis en place une permanence de ressources en enseignement et en soutien administratif à Sept-Îles. Ces ressources portent une attention particulière à l'encadrement de la population étudiante aux profils variés. Elles maintiennent des liens dynamiques avec le milieu et contribuent à l'animation de la vie intellectuelle et communautaire locale. Ce modèle de présence universitaire génère également des opportunités en formation continue dans une perspective de requalification professionnelle, de rehaussement des compétences de la main-d'œuvre et de perfectionnement tout au long de la vie grâce au développement de formations de courte durée non créditée. Au cours des prochaines années, l'augmentation du nombre de diplômées et de diplômés, jumelée à l'accès à un bassin d'expertises scientifiques sur place, créera un environnement propice au développement de la recherche appliquée et de la recherche-action dans des créneaux distinctifs en adéquation avec les réalités des communautés nord-côtières.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2019-2023 DE L'UQAC

Université du Québec à Chicoutimi



Mission

L'Université du Québec à Chicoutimi propose une expérience unique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la création, par un accès aux savoirs qui mise sur la proximité. Elle contribue au développement des communautés et exerce sa mission sans frontières.

Vision

Reconnue pour son appartenance régionale ainsi que pour son rayonnement national et international, l'Université du Québec à Chicoutimi est l'institution que l'on choisit afin d'y développer son autonomie intellectuelle et professionnelle en raison de la pertinence des programmes, de la diversité de la recherche et de la création, ainsi que pour son investissement dans le développement durable. Université inclusive, elle reconnaît la contribution de tous les membres de sa communauté et de ses partenaires. L'UQAC est l'université de quiconque aspire à l'excellence.

Valeurs

RESPECT
Des personnes, des idées et des points de vue pour un dialogue sain et constructif à l'Université.

ENGAGEMENT
Afin d'offrir une expérience unique à la population étudiante et aux partenaires de l'Université.

RECONNAISSANCE
Pour que les contributions de tous nourrissent l'appartenance à l'Université.

INTÉGRITÉ
Professionnelle et institutionnelle, au cœur de toutes les activités de l'Université.

PRIORITÉS INSTITUTIONNELS 2022-2023

4 enjeux				7 orientations			
Objectif stratégique	Cible	Priorités institutionnelles	Indicateurs	CIBLE (situation initiale)	Resp	août-23	Avancement
1.1.1 Évaluer et modifier en continu l'offre de formation	70 % des programmes intègrent un processus d'évaluation continue 42 baccalauréats 32 maîtrises 12 doctorats À retirer de la liste les programmes en extension et conjoints puisque le processus d'évaluation n'est pas amorcé par l'UQAC mais par le partenaire. Inclus les programmes sous agrément (total UQAC)	100 % des programmes qui ont un agrément ont intégré un processus d'évaluation continue	Taux de programmes avec agrément présentant un rapport d'évaluation continue en 2020-2021.	100 % (32 %) 19 pgs (6)	VREFR	<p>Le processus d'évaluation en continu est intégré aux programmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Baccalauréat en enseignement des arts - Baccalauréat en psychologie - Doctorat en psychologie - Baccalauréat en sciences réadaptation - Maîtrise ès sciences appliquées (physiothérapie) - Baccalauréat en génie géologique <p>6/19 programmes ont intégré l'évaluation en continu.</p> <p>Le processus d'évaluation en continu n'est pas amorcé pour les programmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale - Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire - Baccalauréat en enseignement des langues secondes - Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé - Baccalauréat en enseignement secondaire - Baccalauréat en enseignement professionnel <p>Le processus d'évaluation en continu n'est pas débuté officiellement mais l'agrément a été obtenu en 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> - Baccalauréat en génie géologique - Baccalauréat en génie civil - Baccalauréat en génie électrique - Baccalauréat en génie informatique - Baccalauréat en génie mécanique <p>Le processus d'évaluation en continu n'est pas débuté officiellement mais l'agrément a été obtenu en 2022. Les programmes sont évalués dans le même processus.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Baccalauréat en travail social - Maîtrise en travail social - recherche - Maîtrise en travail social - profil avec stage <p>L'évaluation institutionnelle n'est pas débutée mais elle se fera possiblement réseau vu que le programme est conjoint</p> <ul style="list-style-type: none"> - DESS en sciences comptables (1809) - Conjoint UQ saut UQO & UQAC 	32%
		50 % des programmes de grade du DSS et du DALL qui ne requièrent pas d'agrément ont intégré un processus d'évaluation continue	Taux de programmes présentant un rapport d'évaluation continue en 2020-2021.	100 % (14%) 7 pgs (1)	VREFR	<p>Nouvelle cible : 13 programmes</p> <p>Le processus d'évaluation en continu n'est pas amorcé pour les programmes suivants (programmes sans agrément) :</p> <p>DALL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Baccalauréat en communication interculturelle et médiatique - Baccalauréat en études littéraires françaises - Baccalauréat en sciences du langage - Maîtrise en art - Maîtrise en linguistique <p>DSS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Baccalauréat en kinésiologie - Baccalauréat en sciences infirmières (cheminement formation initiale) - Baccalauréat en sciences infirmières (cheminement infirmière en exercice - volet intégré) - Maîtrise en santé durable - Maîtrise en sciences infirmières (profil clinique) <p>L'évaluation institutionnelle n'est pas débutée mais elle se fera possiblement réseau vu que le programme est conjoint</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise en lettres - Doctorat en lettres - DESS en sciences infirmières (PSPL) - OIQ - Maîtrise en sciences infirmières (PSPL) - OIQ 	0%
		100 % des nouveaux programmes de grade désignés ont intégré le processus d'évaluation continue	Taux des nouveaux programmes désignés présentant un rapport d'évaluation continue en 2020-2021.	100 % (25%) 8 pgs (0)	VREFR	<p>Les nouveaux programmes désignés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise en ingénierie - Doctorat en ingénierie - Baccalauréat en géologie - Maîtrise en géologie - Maîtrise en art - Baccalauréat en informatique - Maîtrise en informatique - Baccalauréat en administration <p>Le processus d'évaluation en continu est amorcé pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Baccalauréat en géologie 	13%
		100 % des programmes désignés ci-dessus ont un plan d'action arimé au plan stratégique	Taux des nouveaux programmes désignés ayant déposé un plan d'action arimé au plan stratégique	100 % (25%) 8 pgs (2)	VREFR	<p>7 des 8 nouveaux programmes désignés ci-dessus ont déposé un plan d'action arimé au plan stratégique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise en ingénierie - Doctorat en ingénierie - Baccalauréat en géologie - Maîtrise en géologie - Maîtrise en art - Baccalauréat en informatique - Maîtrise en informatique <p>Plan d'action non-réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Baccalauréat en administration 	88%
1	1	4					

4 enjeux				7 orientations				
Objectif stratégique	Cible	Priorités institutionnelles	Indicateurs	CIBLE (situation initiale)	Resp	août-23	Avancement	
1.1.2 Offrir des programmes distinctifs pour répondre aux aspirations des étudiantes et des étudiants	100 % des programmes évalués ont identifié et amélioré leurs caractères distinctifs	100 % des programmes de l'objectif 1.1.1 ont identifié et amélioré leurs caractères distinctifs	Taux de programmes ayant identifié et amélioré leurs caractères distinctifs	100 % (25%) 8 pgs (2)	VREFR	7 des 9 nouveaux programmes désignés à l'objectif stratégique 1.1.1 ont identifié et amélioré leur caractère distinctif. Cette donnée se retrouve au plan d'action déposé par ces programmes : - Maîtrise en ingénierie - Doctorat en ingénierie - Baccalauréat en géologie - Maîtrise en géologie - Maîtrise en art - Baccalauréat en informatique - Maîtrise en informatique Plan d'action non-réalisé : - Baccalauréat en administration	88%	
		De concert avec le décanat des études, le Carrefour de l'enseignement et de l'apprentissage, ainsi que les Services aux étudiants, favoriser l'intégration de la compétence numérique à travers le parcours académique des étudiants			VRAAR (Bibii)	Un sous-comité consacré aux compétences transversales a été mis en place au Carrefour. Un atelier sur les compétences rédactionnelles est en préparation avec les Services aux étudiants. La série d'ateliers "Apprenez votre ordinateur" est offerte en début de chaque session. Un travail d'analyse des outils d'intelligence artificielle disponible pour l'enseignement supérieur est en cours (collaboration Carrefour et bibliothèque).	25%	
		Coordonner des projets et initiatives permettant d'accroître le taux de conversion			VRAAR (Registraire)	Une revue des processus, systèmes et outils a été réalisée au cours de la dernière année permettant d'identifier les opportunités d'améliorations. Un plan d'action a été documenté. Certains outils et processus ont été améliorés, un tableau de bord a été développé, implanté et partagé avec le Bureau de l'International. Les comités inter-services ont été réactivés et une cellule de gestion réunissant les principales parties prenantes a été mise en place. Les mécanismes de suivi mis en place avec les équipes programmes permettent de réduire le temps de réponse aux futurs étudiants.	25%	
1	1	3						
1.2.1 Déployer des stratégies éducatives (pédagogie et accompagnement) en adéquation avec les besoins des étudiantes et des étudiants	Une évaluation interne de la satisfaction au regard des stratégies éducatives est réalisée et une amélioration est démontrée	100 % des programmes de l'objectif 1.1.1 a intégré des outils d'évaluation des stratégies éducatives	Taux de programmes ayant intégré des outils d'évaluation des stratégies éducatives	100 % (0 %) 20 pgs (0)	VREFR	Nouvelle cible : 40 programmes (correspondant au nombre total de programmes identifiés sous l'objectif stratégique 1.1.1.) Cette information se retrouve dans le portrait annuel des programmes (PAP), tel que prévu dans la Politique sur l'évaluation institutionnelle. Les programmes suivants ont transmis un PAP : - Baccalauréat en psychologie - Doctorat en psychologie - Maîtrise en sciences infirmières (profil clinique) - Maîtrise en sciences infirmières (PSPSL) - Baccalauréat en kinésiologie - Baccalauréat en sciences rédactionnelles - Maîtrise en sciences appliquées (physiothérapie) - Baccalauréat en enseignement des arts	20%	
		100 % des nouveaux programmes désignés a intégré des outils d'évaluation de leurs stratégies éducatives	Taux de programmes ayant intégré des outils d'évaluation des stratégies éducatives	100 % (25%) 8 pgs (2)	VREFR	Les outils d'évaluation des stratégies éducatives sont intégrés au processus d'évaluation en continu. 1 des 9 nouveaux programmes identifiés à l'objectif stratégique 1.1.1 a amorcé le processus d'évaluation en continu, soit : - Baccalauréat en géologie	13%	
		Officialiser une politique sur la qualité de l'enseignement.	Résolution du Conseil d'administration	1 (0)	VREFR (DÉ. DAD, Carrefour, Bibii, SG)	Un projet de politique sur la valorisation de la qualité des enseignements est rédigé. Une consultation a été effectuée auprès du Carrefour de l'enseignement et de l'apprentissage, de la Régie du Rectorat, du SPPUQAC, du SCCUQAC et du MAGE-UQAC. La politique ne peut être adoptée avant que les modalités d'enseignement soient convenues entre les parties.	80%	
		Déployer le Carrefour de l'enseignement et de l'apprentissage	Résolution du Conseil d'administration		VREFR (DÉ. DAD, CPV)	Création du Carrefour de l'enseignement et de l'apprentissage le 23 février 2021. Résolution du Conseil d'administration (CAD-12397).	100%	
		Le taux de diplomation augmente de 3 points (63,9 à 66,9 %)					7 des 9 nouveaux programmes désignés à l'objectif stratégique 1.1.1 ont identifié des moyens spécifiques pour augmenter le taux de diplomation et diminuer le taux d'abandon : - Maîtrise en ingénierie - Doctorat en ingénierie - Baccalauréat en géologie - Maîtrise en géologie - Maîtrise en art - Baccalauréat en informatique - Maîtrise en informatique	88%
		Le taux d'abandon diminue de 3 points (25,4 à 22,4 %)	100 % des nouveaux programmes désignés a des moyens spécifiques dans leur plan d'action afin d'augmenter le taux de diplomation ainsi que diminuer le taux d'abandon	Taux de programmes présentant un plan d'action contenant des moyens spécifiques afin d'augmenter le taux de diplomation ainsi que diminuer le taux d'abandon	100 % (25%) 8 pgs (2)	VREFR	Plan d'action non-réalisé : - Baccalauréat en administration	65%
1	3	6						
1.2.2 Accélérer le déploiement de la formation à distance	La proportion de formations asynchrones augmente de 40 %	Élaborer un plan d'action pour le BST	Un plan d'action est déposé au comité de gouvernance	1 (0)	VREFR	Un plan d'action initial a été produit.	100%	
		Signer les ententes appropriées avec les syndicats des professeurs et des chargés de cours pour permettre l'utilisation de la FAD dans les stratégies des ordoarrames	Des ententes sont signées	2 (1)	RECTORAT (VREFR, DAD)	Une vision institutionnelle de la FAD sera soumise aux syndicats à l'AZ3.	25%	
		Développer une culture d'utilisation de la FAD	Les conditions favorisant le développement et l'intégration de la FAD au sein des programmes sont déposées et entérinées au comité de gouvernance de l'UQAC		NA	VREFR	La gestion du changement porte sur l'acceptabilité de la FAD	100%
		100 % des programmes de l'objectif 1.1.1 a identifié des cours à déployer en FAD asynchrone	Taux de programmes ayant identifié des cours à déployer en FAD asynchrone	100 % (0 %) 20 pgs	VREFR	Les mesures d'adaptation à la situation générée par la COVID-19 ont accéléré l'implantation de modalités d'enseignement à distance, que ce soit en mode synchrone, asynchrone ou hybride, ce qui a changé la donne en ce qui a trait aux objectifs portant sur la FAD et les cibles à attendre.	100%	
		Augmenter et mettre en valeur l'offre de service en soutien à la formation à distance et en médiatisation			VRAAR (Bibii)	En attente d'approbation de la politique. Plusieurs projets de FAD en cours. Formations et interventions personnalisées pour les professeurs qui donnent des cours en ligne.	60%	
		8 programmes complètement en ligne (asynchrones) sont déployés	5 % des cours des 8 programmes identifiés sont en développement	Taux de cours en développement	5 % (12 %)	VREFR	Les mesures d'adaptation à la situation générée par la COVID-19 ont accéléré l'implantation de modalités d'enseignement à distance, que ce soit en mode synchrone, asynchrone ou hybride, ce qui a changé la donne en ce qui a trait aux objectifs portant sur la FAD et les cibles à attendre.	100%
1	2	4						
2.1.1 Augmenter le financement de recherche provenant des conseils et fonds subventionnaires publics	Le volume de financement de recherche par professeur provenant des conseils et fonds subventionnaires publics augmente de 5 % (25,3 k\$ à 26,5 k\$)	Réviser les politiques relatives à la recherche et à la création	Les politiques sont révisées et adoptées par la CERC et le CA	1 (0)	VRRICIP	La politique d'organisation de la recherche a été révisée et adoptée par les instances	100%	
		Réviser le plan de soutien au développement de la recherche et création (PSDrc)	Un PSDrc révisé est adopté à la CERC de mars 2020	1 (0)	VRRICIP	Le PSDrc a été révisé et adopté par la CERC et le CAD en avril 2021	100%	
		Réaliser un exercice d'évaluation et de planification stratégique des centres de recherche accrédités et de certaines unités disposant d'un statut particulier de l'institution.	Les planifications des unités de recherche sont déposées à la Régie du Rectorat.	6 (0)	VRRICIP	La planification stratégique du CURAL est en voie d'être déposée.	80%	
		Évaluer avec la FUQAC comment peut être maximisé l'impact de ses contributions			Rectorat (VRRICIP, VREFR, VRAAR)	Concours du fonds d'innovation lancé en juin 2023. Mise en place du laboratoire de synthèse et de caractérisation des matériaux et revêtements innovants grâce à la contribution de la FUQAC au programme PSOV4. Rencontre de réflexion sur la collaboration UQAC-FUQAC en lien avec projets de recherche. Tableaux d'analyse produit pour le cheminement des fonds destinés à la recherche et à la création et partagé à la FUQAC et l'équipe du VRRICIP.	100%	
		Augmenter l'offre de services spécialisés pour les chercheurs dans les domaines de la bibliométrie et de la gestion des données de la recherche			VRAAR (Bibii)	Plateforme Boréalis maintenant disponible pour le dépôt de jeux de données par les chercheurs. Déploiement de SciVal complété et formation des professionnels et des usagers. Soutien bibliométrique au DRG pour la préparation de dossiers de chercheurs dans les processus d'obtention de subventions, prix etc	65%	
1	3	6						
1	Le nombre de publications scientifiques par professeur augmente de 10 % (0,66 à 0,73)	Le nombre de participants (étudiants-chercheurs) admissibles aux concours de bourses des conseils et fonds subventionnaires publics augmente de 15 %	Augmenter le nombre de participants étudiants admissibles aux concours de bourses des 6 conseils et fonds subventionnaires publics	Taux d'augmentation des dossiers soumis	*+ 15 % (+9)	Mesure initiale : 62 dossiers. 227 dossiers soumis en 2020-2021.	100%	
		Le nombre de publications scientifiques par professeur augmente de 10 % (0,66 à 0,73)	Identifier et faire l'acquisition d'une plateforme (vitrine) des activités de diffusion scientifique	La plateforme est acquise et son implantation a débuté	1 (0)	VRRICIP	Cette vitrine est reliée à la plateforme VIVO pour laquelle nous sommes en attente.	40%

4 enjeux			7 orientations					
Objectif stratégique	Cible	Priorités institutionnelles	Indicateurs	CIBLE (situation initiale)	Resp	août-23	Avancement	
2.1.2 Améliorer le positionnement en production/diffusion scientifique	Le taux global de publications scientifiques avec un facteur d'impact relatif (FIR) de +1 (au-dessus de la moyenne mondiale) est maintenu à 40 %	Implanter un programme de soutien à la publication dans des médias recensés par les outils de mesure bibliométriques	La mesure est adoptée par la CERC.	1 (0)	VRRICIP	CERC 13 avril 2021 (CERC-8479) et CA 20 avril 2021 (CAD-12465)	100%	
		Augmenter le nombre de publications UQAC disponibles en libre accès			VRAAR (Bibi)	Migration du dépôt institutionnel Constellation vers l'UQTR complété pour harmonisation avec les développements effectués par les autres constituantes. Promotion du libre accès, notamment lors de la semaine thématique de l'automne. Dépôts réguliers des articles, mémoires-thèses. Dépendance forte du nombre de dépôts à la sollicitation directe et répétée du personnel de la bibliothèque envers les chercheurs. Défi d'intégrer les pratiques de libre accès au processus normal de la recherche.	70%	
	Une plateforme de type « Vivo » permettant de dresser un portrait de l'ensemble des activités de diffusion scientifique par professeur est implantée	Réaliser des démarches pour confirmer l'intérêt de l'UQ. Standardiser des ontologies utilisées pour la plateforme des expertises VIVO (à venir) Augmenter la conservation du patrimoine intellectuel de l'UQAC et régional, tant analogue que numérique, pour des individus et des regroupements				VRAAR (Bibi)	L'atteinte de cette cible est tributaire de l'engagement de l'UQ à soutenir la plateforme Vivo. Des démarches seront réalisées pour confirmer l'intérêt de l'UQ.	S/O
					VRAAR (Bibi)	En attente du démarrage de projet conjoint avec l'UQAM et l'UQAR	S/O	
					VRAAR (Bibi)	Acquisition de 5 fonds d'archives privées en cours. Abonnement au service d'archivage web d'Archive IT, dépôt de jeux de données dans Boréalix, etc.	35%	
1	3	6						
2.1.3 Consolider et hausser, selon les secteurs, le nombre d'activités de recherche interdisciplinaires et le nombre d'activités de recherche en partenariat avec le milieu	Un portrait des projets de recherche interdisciplinaire est réalisé et le nombre de projets augmente	Réviser les politiques relatives à la recherche et à la création	Les politiques sont révisées et adoptées par la CERC et le CA	1 (0)	VRRICIP		N/A	
		Réviser le plan de soutien au développement de la recherche et création (PSDrc)	Un PSDrc révisé est adopté à la CERC de mars 2020	1 (0)	VRRICIP		N/A	
		Implanter 2 projets-pilote de recherche interdisciplinaire	Les 2 dossiers sont identifiés.	2 (0)	VRRICIP	Un projet accepté dans le domaine de la recherche autochtone. Un projet accepté dans le domaine de la santé durable.	100%	
	Le volume de financement de recherche provenant du milieu (excluant les 5 conseils et fonds subventionnaires publics) est maintenu (9,5 M\$ par année)	Implanter un programme de soutien au développement de partenariats en recherche.	La mesure est adoptée par la CERC.	1 (0)	VRRICIP	L'implantation d'un programme de soutien aux partenariats de recherche n'est plus une priorité. La volonté du vice-rectorat est de soutenir et développer des partenariats de recherche en continuité avec ses modes opérationnels actuels.	S/O	
1	2	4						
3.1.1 Améliorer la notoriété de l'UQAC	Une évaluation de la portée médiatique et de la présence en ligne est réalisée et une amélioration est démontrée	Élaborer un plan de communication institutionnelle	Le plan de communication est présenté au comité de gouvernance et sa mise en œuvre est amorcée pour la période 2020-2023	1 (0)	Rectorat (SCRIP)	Mesure réalisée en 19-20. Nouvelle mesure en 22-23	100%	
		Élaborer un nouveau plan de communication institutionnelle	Le nouveau plan est déposé	1 (0)	Rectorat (SCRIP)	Plan de communication en rédaction. Dépôt prévu novembre 2023. Un plan de communication spécifique à Sept-Îles est également en cours de rédaction pour dépôt en novembre.	80%	
	Resserrer les liens avec nos diplômés-es	Nombre de diplômés-es qui adhèrent à nos activités		Augmenter le taux d'adhésion des diplômés-es envers leur alma mater	Rectorat (SCRIP)	L'ADUQAC est intégré aux SCRIP. La définition de liens plus clairs avec la FUQAC est en cours.	80%	
	Une stratégie institutionnelle concertée de recrutement est élaborée et les activités de recrutement sont efficaces	Implanter une structure de soutien au recrutement des effectifs étudiants.	Des mesures ont été développées pour les unités pédagogiques dont les planifications stratégiques ont été acceptées.		6 (0)	RECTORAT (unités pédagogiques concernées)	Nouvelle structure implantée.	100%
		Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action sur le recrutement	Un plan d'action sur le recrutement est élaboré et sa mise en œuvre a débuté		1 (0)	Rectorat (SCRIP)	Le plan a été approuvé à l'automne 2022.	100%
Une évaluation de la notoriété est réalisée et une amélioration est démontrée	Réaliser une première mesure de la notoriété	Un premier rapport de notoriété est présenté au comité de gouvernance		1 (0)	Rectorat (SCRIP)	Un contrat a été donné à Léger Marketing pour procéder à un sondage de notoriété auprès de la population du SagLac et de la Côte-Nord.	50%	
	Réaliser une nouvelle mesure en 2022-2023			1 (0)	Rectorat (SCRIP)	Déploiement d'une stratégie de visibilité concernant le sport universitaire	100%	
1	3	7						

4 enjeux			7 orientations				
Objectif stratégique	Cible	Priorités institutionnelles	Indicateurs	CIBLE (situation initiale)	Resp	août-23	Avancement
3.1.2 Consolider et développer les partenariats et les collaborations	100 % des partenariats existants jugés pertinents sont maintenus ou renouvelés	Développer des projets de partenariats stratégiques	Des projets d'envergure et structurants impliquant des partenaires sont déposés au comité de gouvernance	2 (0)	VRRCIP (VREFR VRAAR)	Plusieurs projets présentés : Chaire sur l'autochtonisation de l'enseignement supérieur, Observatoire sur la liberté d'expression, Observatoire sur la forêt boréale, renouvellement partenariat avec PFR, etc.	100%
		Assurer un partenariat efficace avec la FUQAC	Un document officiel assurant le fonctionnement harmonieux entre l'UQAC et la FUQAC, approuvé par le CA de la FUQAC est déposé au comité de gouvernance Le lancement d'une campagne majeure de financement est effectué	1 (0)	Rectorat (FUQAC)	Première mouture d'entente déposée. Les négociations sont en cours.	80%
		Déposer un plan stratégique 2019-2023 et un plan d'action 2019-2020 pour les centres de formation (CESAM-ELFCO, CPNN, CEU Sept-Îles), et le BDI	Les plans stratégiques et d'action sont déposés et présentés au comité de gouvernance. Ils permettent le développement de nouveaux partenariats	1 (0)	Rectorat (FUQAC)	La campagne est en cours de préparation en collaboration avec la FUQAC	30%
		Formaliser la nouvelle unité « Bureau des partenariats »	Intégration du Bureau des partenariats dans l'organigramme	2 (0)	VREFR	La planification stratégique et le plan d'action de chacun des secteurs des Centres de formation ont été réalisés.	100%
		Identifier et prioriser les partenariats en cours.	Présentations régulières à la Régie du Rectorat.	1 (0)	VRRCIP (VREFR)	Changement organisationnel à la suite du départ du vice-recteur aux partenariats, aux affaires internationales et autochtones. Le secteur des partenariats en recherche, en création et en innovation est désormais intégré au vice-rectorat à la recherche, à la création, à l'innovation et aux partenariats. Il n'y a pas lieu de formaliser une structure " Bureau de partenariats "	100%
		Élaborer, en collaboration avec la Fondation, un plan d'action stratégique 2020-2023	Plan d'action stratégique 20-23 élaboré et adopté aux CA respectifs	1 (0)	RECTORAT (VRRCIP)	Un comité sur les partenariats stratégiques en recherche et création est mis sur pied et des rencontres ont lieu toutes les deux semaines. Des points de suivi des projets sont placés à l'ordre du jour de la Régie du rectorat. Des outils de suivi des projets de partenariat sont produits.	100%
	Une stratégie institutionnelle concertée de développement est élaborée et le nombre de nouveaux partenariats augmente	Officialiser les derniers éléments de l'entente avec la FUQAC	Signatures des ententes concernant les bourses et la prochaine campagne de financement.	S/O	Rectorat VRRCIP (SG)	Les travaux sont finalisés. Un plan est présenté au CA de la Fondation en juin 2021.	100%
		Maintenir un rôle actif dans le Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec	Signature des ententes concernant les bourses et la prochaine campagne de financement.	S/O	VRAAR (Bibi)	Les ententes sont en cours de négociations avec la FUQAC.	80%
		Développer des collaborations avec les bibliothèques locales de l'enseignement post-secondaire (Saguenay-Lac-St-Jean, Côte-Nord, Charlevoix)	Signature des ententes concernant les bourses et la prochaine campagne de financement.	S/O	VRAAR (Bibi)	Présidence d'un groupe de travail du PBUQ sur le soutien à l'édition savante. Membership de groupes de travail (soutien aux revues savantes, Développement des collections, GDR, etc.). Accueil de la réunion des directeurs des BUQ à Chicoutimi en mai 2023.	75%
		Lancer les travaux de l'Alliance UQAC-UQAR	Calendrier de réalisation	S/O	VRCIP (VRE)	Rencontres avec les directions adjointes des études des Cégeps responsables des bibliothèques (Jonquière + Chicoutimi complété). Modèle d'entente en cours de rédaction.	20%
		Formaliser l'entente-cadre pour la gestion des stages avec le CIUSSS	L'entente-cadre est signée par toutes les parties.	S/O	VREFR	Entente-cadre concernant l'Alliance pour la consolidation et l'intensification de l'offre de services universitaires sur la Côte-Nord signée. Déploiement des mécanismes de communication, de collaboration et de coordination : Rencontres du Comité directeur et du Comité de mise en œuvre. Activation des sous-comités opérationnels.	100%
		Élaborer un plan de développement de partenariats du service de la Formation continue, de l'École de langue française et de culture québécoise, du CEU de l'Est de la Côte-Nord, du Bureau de l'International et du Centre des Premières Nations Nkanite	Le plan de développement est présenté à la Régie du Rectorat et sa mise en œuvre a débuté	1 (0)	VREFR	L'Entente pour la gestion des stages : Planification, programmation et réalisation de l'enseignement a été officialisée le 24 mars 2022.	100%
1	2	12					
Une évaluation interne de la satisfaction au regard de l'expérience étudiante UQAC est réalisée et une amélioration est démontrée	100 % des programmes de l'objectif 1.1.1 ont intégré un outil d'évaluation de l'expérience étudiante		Taux de programmes ayant intégré un outil d'évaluation de l'expérience étudiante	100 % (0 %) 20 pgs	VREFR	Nouvelle cible : 40 programmes (correspondant au nombre total de programmes identifiés sous l'objectif stratégique 1.1.1.) L'évaluation de l'expérience étudiante est comprise dans le cadre de l'évaluation institutionnelle de programme. Donc, les programmes ayant amorcé l'évaluation institutionnelle ont pris cette mesure : - Baccalauréat en enseignement des arts - Baccalauréat en psychologie - Doctorat en psychologie - Baccalauréat en sciences (réadaptation) - Maîtrise en sciences appliquées (physiothérapie) - Maîtrise en sciences infirmières (profil clinique) - Maîtrise en sciences infirmières (PSP/L) - Baccalauréat en génie géologique	20%
		Implanter des mesures permettant de limiter les effets des difficultés d'adaptation, du stress et de l'anxiété chez les étudiants	Les mesures identifiées ont été implantées.	1 % (66)	VREFR	Réalisé : Implantation du Carrefour de soutien à l'enseignement et à l'apprentissage; ajout de ressources aux SAE.	100%
	Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action sur la réussite éducative	Présenter un plan d'action sur la réussite éducative à la Régie du Rectorat.	S/O	VREFR (SAE-DE-SCRIP)	A) Le conseiller à la réussite a fait un exercice de concertation auprès des parties prenantes (dir. programmes, étudiants (tous cycles), etc.) b) Le Comité d'orientation sur la persévérance et la réussite a été mis en œuvre. Les mandats sont les suivants : - Identifier et recommander au VREFR les orientations et/ou actions prioritaires pour le plan d'action en réussite (PARES) - Assurer la cohérence et la complémentarité des actions proposées avec ce qui existe déjà. - Assurer le suivi des actions mises en place. - Être un lieu d'échange autour de la réussite et la persévérance. - Favoriser la collaboration avec le Carrefour de l'enseignement et de l'apprentissage en proposant des sujets d'échange et/ou en recevant des propositions de celui-ci.	75%	
	Répondre aux besoins identifiés dans le cadre de la démarche de plan d'action des programmes	Des plans d'action sont déployés dans tous les programmes	Un plan d'action recrutement par planification stratégique réalisée	Rectorat (SCRIP)	Plus de 50 programmes ont été soutenus en 2022-2023		
	Créer des lieux et des services dynamiques et inclusifs			VRAAR (Bibi)	Projet de rénovation accepté. Séances de consultation publiques et détermination des besoins complétés. Phase de conception des espaces renouvelés en cours.	20%	
	Améliorer le milieu de vie par des projets d'infrastructure			VRAAR (SIE)	Un plan de développement des infrastructures futures est en cours de réalisation par un architecte interne. La livraison de phases de rénovation du pavillon principal s'inscrit dans cette mouvance. La livraison du nouveau terrain synthétique et des couloirs de course s'inscrit dans ce mouvement. L'amélioration continue qui se fait sur les terrains et l'installation de mobilier urbain s'inscrivent dans cette perspective. Toutes nos décisions de rénovation tendent à améliorer le milieu de vie. Les nouveaux projets sont développés selon la même trajectoire. Le plan de développement est sur 10 ans.	30%	
	Susciter de l'intérêt pour les études de premier cycle	Nombre d'étudiant es québécois inscrits dans un programme de premier cycle	Augmenter le nombre d'étudiant es inscrits dans un programme de premier cycle	Rectorat (SCRIP)	Le nombre total d'inscrits canadiens dans un programme de premier cycle est passé de 3600 à l'automne 2022 à 3779 à l'automne 2023. Une première hausse depuis l'automne 2018.		
	Susciter de l'intérêt pour les études de cycles supérieurs	Nombre d'étudiant es québécois inscrits dans un programme de cycles supérieurs	Augmenter le nombre d'étudiant es inscrits dans un programme de cycles supérieurs	Rectorat (SCRIP)	Une ressource est désormais à temps plein. Une stratégie spécifique aux cycles supérieurs est en cours de déploiement. Le nombre total d'inscrits canadiens dans un programme de cycles supérieurs est passé de 779 à l'automne 2022 à 795 à l'automne 2023. Une première hausse depuis l'automne 2018.	60%	
	100 % des nouveaux programmes désignés ont intégré un outil d'évaluation de l'expérience étudiante	Taux de programmes ayant intégré un outil d'évaluation de l'expérience étudiante	100 % (25) 8 pgs (2)	VREFR	Les outils d'évaluation de l'expérience étudiante sont intégrés au processus d'évaluation en continu. 1 des 8 nouveaux programmes identifiés à l'objectif stratégique 1.1.1 a amorcé le processus d'évaluation en continu, soit : - Baccalauréat en géologie	13%	
	0	1	9				

4 enjeux				7 orientations				
Objectif stratégique	Cible	Priorités institutionnelles	Indicateurs	CIBLE (situation initiale)	Resp	août-23	Avancement	
4.1.1 Implanter des infrastructures numériques en fonction des besoins des usagers	100 % de la migration des fonctionnalités de SIGARE et GESACAD vers la plateforme choisie est complétée	Adopter la solution de développement	La solution est entérinée par le comité de gouvernance	1 (0)	VRAAR (STI)	La plateforme choisie est Atlas.	100%	
		Assurer le financement du projet de migration	Un financement externe est octroyé à l'UQAC	1 (0)	VRAAR (STI, SRF)	Le développement de cette plateforme a été autorisé par le MEES en 2013 – Depuis, l'UQAC cumule au PQI les sommes réservées au développement informatique. L'enveloppe est actuellement suffisante pour assurer la réalisation complète du projet.	100%	
		Implanter le module sociologique du dossier étudiant				VRAAR (Registraire)	L'implantation du module sociologique dans le système Atlas a été effectuée de concordance avec l'équipe du STI.	100%
		Mettre en place la gouvernance du projet ATLAS	Rencontres du comité directeur ont lieu chaque mois Les états d'avancement mensuels sont disponibles	1 (0)	VRAAR (STI)	La gouvernance du projet ATLAS est maintenant en place et la reddition de compte de ce projet effectuée auprès des diverses parties prenantes de façon mensuelle. Les décisions d'enlèvement fonctionnel sont maintenant prises en partenariat avec les lignes d'affaires de chaque secteur impacté par ce projet d'envergure. Vu les ajouts de fonctionnalités requis afin de répondre à la réalité et aux besoins de nos utilisateurs, le périmètre du projet est réajusté. Il ne s'agit plus simplement de migrer les fonctionnalités de SIGARE et GESACAD, systèmes désuets, dans ATLAS, mais d'ajuster le périmètre de développement afin que ce projet soit au coeur de la transformation numérique de l'UQAC. Ceci nécessite une révision des processus d'affaires et fait en sorte que globalement, le projet a changé d'envergure et son % de réalisation est maintenant de l'ordre de 40%.	100%	
		Intégrer les principes de l'ÉDI et de l'inclusivité dans les activités du bureau du registraire.				VRAAR (Registraire)	Priorités découlant d'une obligation des organismes publics. Les communications provenant du bureau du Registraire ont été dégenrées. Un champ DEVRA ÊTRE AJOUTÉ dans Atlas pour permettre l'identification de genre. Le formulaire de demande d'admission est à modifier également.	20%
		Compléter la numérisation des dossiers étudiants au Bureau du registraire				VRAAR (Registraire)	Tous les nouveaux dossiers d'étudiants sont numérisés. Seuls les dossiers des étudiants actifs avant la pandémie de la COVID et qui sont non archivés restent à numériser.	70%
		Établir les bases du futur entrepôt de données institutionnel				VRAAR (STI)	Une preuve de concept a été complétée afin de confirmer la faisabilité technique d'une telle initiative. Les besoins grandissants de l'UQAC en termes d'indicateurs de gestion font en sorte qu'une stratégie globale doit être définie autant pour les raisons énumérées dans le commentaire de juin 2022 que pour adresser la volonté d'intégrer l'intelligence d'affaires à nos processus de gestion (BI institutionnelle). Il faut donc prendre un pas de recul et armer les visions. La prochaine étape est la préparation d'un dossier d'affaires étéré qui définira le projet nécessaire à la réalisation de cet objectif.	10%
		Entreprendre et mener à terme la transformation numérique de l'UQAC				VRAAR (STI)	Le MES a livré son plan de transformation numérique pour l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur MCN en juin 2023. La nouvelle directive est que chaque institution d'enseignement doit livrer sa feuille de route de la transformation numérique d'ici septembre 2024. La transformation numérique comprend l'ensemble des processus, méthodes de travail et outils, qui permettront à l'UQAC d'être plus agile dans ses services numériques à sa communauté grâce à une meilleure utilisation des données et de la technologie qui les supporte. Cela signifie l'adoption par l'institution de méthodes de travail inédites et novatrices en s'appuyant sur les progrès technologiques. Cet objectif est une initiative institutionnelle. Bien que quelques initiatives en cours s'inscrivent dans un plan de transformation numérique, la gouvernance d'une telle initiative doit être finalisée afin de commencer le vrai chantier.	10%
		Augmenter la qualité de la gestion documentaire à l'UQAC				VRAAR (Biblio)	Nouveau calendrier de conservation + plan de classement approuvé par BAnQ. Affectation temporaire d'une ressource à la gouvernance informationnelle et à la transformation numérique. Début d'initiatives conjointes STI/Biblio/SG pour une meilleure gouvernance informationnelle.	10%
		Système de Mission ATLAS: Passage au mode de livraison AGILE	Les lignes d'affaires ont identifié leur Propriétaire de Produit La méthodologie Agile est utilisée selon les meilleures pratiques			VRAAR (STI)	Le passage à un mode de fonctionnement Agile a grandement avancé au cours de la dernière année.	25%
	80 nouvelles activités de FAD asynchrones sont soutenues	Soutenir le déploiement des activités FAD de l'objectif 1.2.2	Les nouvelles activités identifiées pour 2019-2020 sont soutenues	100 % (0) Nb d'activités (5)	VRAAR (Bibli)	Arrimage avec objectif 1.2.2. Une évaluation de la proportion d'activités asynchrones sera réalisée.	S/O	
1	2	11					11	
NOUVEL OBJECTIF STRATÉGIQUE Améliorer l'efficacité et l'efficience des services technologiques et informationnels		Définir la trajectoire (feuille de route/Roadmap) pour la cybersécurité			VRAAR (STI)	La trajectoire 2023-2024 a été définie en décembre 2022. L'initiative de financement du MCN visant à aider les institutions à réaliser leur plan annuel de sécurité de l'information (PRC: Plan de Rehaussement de la Cybersécurité), à laquelle l'UQAC a participé n'a toujours pas reçu de réponse quant à l'octroi de financement. Les projets qui avaient un démarrage prévu en avril 2023 sont donc en attente, faute de moyens. Toutefois, diverses initiatives déjà démanées continuent d'avancer à bon rythme. La reddition de compte est effectuée deux fois par an et disponible pour des suivis plus détaillés.	22%	
		Établir la stratégie de déploiement des requêtes technologiques en matière de cybersécurité et du modèle nécessaire à leur exploitation			VRAAR (STI)	Stratégie de déploiement: Le Plan de Rehaussement de la cybersécurité de l'UQAC est disponible et a été livré pour l'année 2023-2024. L'opérationnalisation et l'exploitation nécessaires suivant la mise en place de nouveaux outils et contrôles exigés par le MCN (voir commentaires Juin 2022) se font de façon transverse à l'intérieur même des équipes en place. L'absence de financement du gouvernement ne permet actuellement pas d'organiser le travail dans une équipe dédiée.	22%	
		Implanter la plateforme de transmission des documents des étudiants au bureau du registraire				VRAAR (Registraire)	Cet élément n'a pas progressé.	0%
		Modifier la structure du STI afin d'accroître la valeur aux clients				VRAAR (STI)	Grâce à un réaménagement du travail et à l'ajout d'effectifs, une équipe de 3 et bientôt 4 analystes d'affaires est maintenant en place. L'équipe a comme mission d'aller au-devant des lignes d'affaires, comprendre leur besoin et concevoir des solutions.	50%
1	0	4					4	

4 enjeux				7 orientations			
Objectif stratégique	Cible	Priorités institutionnelles	Indicateurs	CIBLE (situation initiale)	Resp	août-23	Avancement
NOUVEAU OBJECTIF STRATÉGIQUE Actualiser les outils de communication institutionnels	Poursuivre le déploiement des outils Web et numériques	Doter l'UQAC d'une stratégie des réseaux sociaux	La stratégie est adoptée par la régie du rectorat	S/O	Rectorat (SCRIP)	Compte tenu de la situation concernant META, la stratégie médias sociaux est à réévaluer complètement	75%
		Mettre en œuvre la stratégie médias sociaux	Une stratégie médias sociaux est présentée au comité de gouvernance et amorcée	1 (0)	Rectorat (SCRIP)	La stratégie est déployée.	100%
1	1	2					2
4.2.1 Améliorer l'agilité et l'efficacité de la structure de gestion	100 % de la nouvelle structure de gestion est implantée en fonction des orientations institutionnelles	Compléter la structure de gestion des niveaux tactique et opérationnel / Mettre en place un modèle de gestion optimal tenant compte des besoins et de la culture institutionnels	Taux d'implantation	100 % (40 %)	RECTORAT (VRAAR)	La structure de gestion et les mécanismes de coordination prévus au plan d'organisation ont été implantés. Suivant cela, d'autres changements ont été réalisés en fonction des besoins de l'institution.	100%
		Réviser tous les outils d'évaluation des gestionnaires à partir du profil des compétences	Taux d'outils d'évaluation révisés	100 % (50 %)	VRAAR (SRH)	L'ensemble des outils pour l'évaluation de la contribution des cadres ont été déployés.	100%
		Implanter la structure de gestion des cliniques universitaires	Nouvelle politique sur les cliniques universitaires adoptée par le CA + outils de gestion	100 % (0 %)	VREFR (SG)	La rédaction d'une politique et la révision de la procédure sont amorcées.	10%
		Implanter la structure de gestion des unités de recherche accréditées	Création de la TRUR	100 % (10 %)	VRRCIP (SG)	Table des responsables d'unités de recherche	100%
		Réviser les processus de gestion académique afin d'accorder davantage d'autonomie aux équipes-programme	Les processus de création, de modification et d'abolition de programme ont été révisés	100 % (33 %)	VREFR (VRAAR)	Processus budgétaire incluant les dir. de programme. Politique votée au CA (CAD-12252) le 16 juin 2020. Dossier des descriptions de fonction.	100%
		Mettre en place et opérationnaliser la nouvelle structure organisationnelle « centres de formation » sur les plans administratif et académique	Structure organisationnelle implantée et en opération	1 (0)	VREFR (VRAAR)	La structure Centres de formation est implantée et en opération. Le nouveau cadre d'intervention du CPNN auprès des étudiants autochtones est renouvelé pour 3 ans (soutien financier du MES à la hauteur de 1,017 M\$ pour la période 2020-2023).	100%
		Parfaire et opérationnaliser la structure organisationnelle du Centre d'études universitaires de la Côte-Nord (CEUCN) sur les plans administratif et académique	Structure organisationnelle révisée et en opération	1 (0)	VRRCIP (VRAAR, VREFR)	Modèle de gouvernance en cours de réflexion en collaboration avec la direction du Centre d'études.	80%
		Augmenter notre capacité à réaliser des projets de construction			VRAAR (SIE)	Le SIE a procédé à l'embauche d'une personne technique et d'une personne professionnelle. Le SIE met en place une équipe de projet pour structurer sa démarche, mettre en place des processus et des outils efficaces permettant d'augmenter la capacité de livraison des projets. Un calendrier maître a été instauré pour permettre d'avoir une vue d'ensemble des projets en cours et de ceux à réaliser.	75%
		Définir le champ de juridiction du Carrefour de l'enseignement et de l'apprentissage		0	VRAAR (VREFR)	La gouvernance du Carrefour de l'enseignement et de l'apprentissage est en place. Un comité de coordination est composé de membres de la direction, de professeurs, de chargés de cours et de personnel non-enseignant. L'offre de service du Carrefour est connue de la communauté universitaire.	100%
		Définir le champ de juridiction de la direction académique de l'École NAD	Un statut d'École NAD défini et reconnu	0	VRRCIP (VREFR, VRAAR)	Modèle de gouvernance défini. Présentation à venir début septembre à l'École NAD-UQAC.	80%
		Réviser l'offre de services du SRH et du DAD et l'organisation du travail des ressources	La nouvelle structure est implantée.	S/O	VRAAR (SRH)	Quelques processus plus techniques sont à finaliser	90%
		Mettre en place un modèle de gestion optimal tenant compte des besoins et de la culture institutionnels			VRAAR (SRH)	Chaque poste qui devient vacant est évalué afin de faire les ajustements requis, le cas échéant, pour répondre aux besoins.	85%
		Intégrer la fonction admission du BDI			VRAAR (Registraire)	Projet abandonné par le Bureau de l'Internationnal.	S/O
		Intégrer la structure de gestion du SAAS au SIE			VRAAR (SIE)	Le SAAS est complètement intégré au SIE.	100%
		Mettre en place les mécanismes et outils soutenant le développement durable au sein du SIE	Les mécanismes et outils ont été identifiés et sont opérationnels.	S/O	VRAAR (SIE)	Le SIE est à pérenniser ses réflexes de valorisation lors de chantier de construction. La contribution du valoriste doit être mise en valeur. Le SIE participe au nouveau comité de développement durable de l'institution.	80%
		Conclure la transaction immobilière de l'École NAD			VRAAR (SIE)	En attente de la décision du MES quant à la location ou l'acquisition des espaces.	75%
		Relancer le sport universitaire			VRAAR (SIE)	Mise en place d'une équipe de hockey. Changement de division au volleyball de D2 vers D1. Adhésion à Usport. Mise en place de bourses spécifiques pour le recrutement. Développement d'un logo pour les INUK. Événement Gin et jazz pour lever des fonds, gala des INUK annuel. Remplacement de l'équipe d'entraîneurs de volleyball.	100%
		Mettre en place les mécanismes et outils soutenant le développement d'une culture de prévention	Les mécanismes et outils ont été identifiés et sont opérationnels.	S/O	VRAAR (Prisme)	Une équipe de travail réunissant les principaux pôles de la prévention (EDI, BPI, SST) a été créée. Le prisme de prévention a été formé afin de consolider les stratégies et faire rayonner les initiatives institutionnelles en prévention. Les objectifs stratégiques du Prisme de prévention ont été développés ; mission, vision, valeurs et un premier plan d'action institutionnel en matière de prévention de l'UQAC a été rédigé qui identifie les actions et les mesures à déployer permettant de se conformer aux nouvelles exigences législatives. Certaines actions sont déjà amorcées dont le positionnement de la personne responsable de la santé, de la sécurité et des mesures d'urgence et le service de sécurité au VRAAR et l'embauche d'une technicienne en information. Les moyens de promotion pour assurer la visibilité (site web, activités offertes à la communauté universitaire, formations...) du PRISME ont été définis. On assure la présence du PRISME dans les actions et les comités qui touchent la prévention ce qui a permis la création de lien transversal entre le PRISME et certain(es) acteur(ices) clefs dont les conseillers en développement organisationnel (SRH) pour coordonner les stratégies en prévention et en intervention. La structure organisationnelle de la prévention ainsi que l'ajustement du manuel de gestion de l'UQAC sont en cours. Un comité institutionnel et des comités sectoriels de prévention seront mis en place afin de favoriser la participation de la communauté universitaire. L'identification et l'analyse des risques seront réalisées par ces comités afin de planifier et organiser les initiatives en prévention. Un programme de prévention institutionnel sera développé et mis en œuvre.	40%
		Définir un modèle de gestion ou de mutualisation des ressources professionnelles, techniques et de soutien favorisant la transversalité à travers l'institution	Le modèle est adopté par la régie du rectorat.	S/O	VRAAR (SRH, SRF)	La Nomination d'une personne doyenne aux études permettra de poursuivre les réflexions stratégiques en regard de ce dossier	10%
		Mettre en place des mécanismes de coordination et des outils permettant une gestion efficiente des ressources mutualisées			VRAAR (SRF)	Poursuivi avec l'application du modèle MIRE en isolant les trois ressources mutualisables faisant partie des projets de recherche. Le temps de ces ressources est maintenant reffectué aux projets. Système de gestion et de transfert du temps par projet à identifier et mettre en place.	75%

4 enjeux		7 orientations						
Objectif stratégique	Cible	Priorités institutionnelles	Indicateurs	CIBLE (situation initiale)	Resp	août-23	Avancement	
100 % des gestionnaires maîtrisent les compétences de gestion requises par l'organisation		Augmenter la maîtrise des compétences de gestion de tous les gestionnaires des secteurs académiques			VRAAR (SRH)	Plusieurs formations sont offertes en continu aux gestionnaires.	100%	
		Augmenter la maîtrise des compétences de gestion de tous les gestionnaires des secteurs administratifs			VRAAR (SRH)	Le processus d'appréciation de la contribution se fait en continu	100%	
		Augmenter la maîtrise des compétences de gestion des employés			VRAAR (SRH)	Tous les professionnels (non cadres) supervisant du personnel participent aux formations de gestion offertes au personnel-cadre. Les nouveaux outils d'évaluation de la contribution des employés seront déployés sous peu	60%	
		Augmenter le taux de participation aux activités de formation (Référence au prisme-culture de prévention)			VRAAR (SRH)	Mise en place sous peu de séance de co-développement et de coaching de groupe. Formations dispensées dans le cadre de journée obligatoire de tout le personnel d'encadrement.	50%	
		100 % des gestionnaires ont été évalués	Taux de gestionnaires évalués	100 % (50 %)	RECTORAT (VRAAR)	L'ensemble des outils pour l'évaluation de la contribution des cadres ont été déployés et les évaluations se font en continu.	100%	
1	2	25					25	
4.2.2 Optimiser en continu les processus de gestion académique et administrative	100 % des processus transversaux sont révisés et efficients (Processus de gestion des activités d'enseignement, du budget, dossier étudiant, ressources humaines, infrastructures)	Élaborer le nouveau mode d'attribution des activités d'enseignement	Nouveau mode présenté et discuté au comité de gouvernance	1 (0)	VREFR (RECTORAT)	Un nouveau mode d'attribution des activités d'enseignement a été présenté et accepté par le comité de gouvernance.	100%	
		Un processus révisé d'attribution des activités d'enseignement est implanté.	Les trois exercices d'attribution de l'année 2020-2021 ont été réalisés en fonction du processus révisé	100 % (33 %)	VREFR (DAD)	Le processus est implanté.	100%	
		100 % des départements ont élaboré un plan d'action contenant des moyens spécifiques relatifs à la gestion des activités d'enseignement	Taux de départements ayant déposé un plan d'action au DAD	100 % (0 %)	VREFR (VRAAR)	Les huit (8) départements et le NAD ont déposé un plan d'action au DAD. Parmi ceux-ci, les plans d'action du Département des sciences de la santé (DSS) et du Département des sciences de l'éducation (DSE) contiennent des actions spécifiques en lien avec la gestion des activités d'enseignement.	22%	
		100% des politiques et procédures relatives au dossier étudiant sont révisées			VREFR (BOR, DE)	Les procédures suivantes doivent être révisées : - Procédure relative à l'admission, à l'inscription et à la gestion des dossiers étudiants - Procédure relative à la confidentialité du dossier étudiant	0%	
		100 % des politiques et procédures de modification et de création de programmes sont adaptées au processus d'évaluation continue	Taux de politiques et procédures adaptées	100 % (7 %)	VREFR (DE)	Les politiques et procédures ont été révisées et adoptées.	100%	
		Améliorer l'interface services / unités de recherche	Rencontre du comité VRRCI-VRAA	S/O	VRCIP (VRAAR)	Rencontres planifiées dans le calendrier en continu.	100%	
		Créer une structure de gestion des infrastructures scientifiques dans le secteur haute tension et revêtements de surface			VRCIP (VRAAR)	Le plan stratégique a été déposé et la préparation du plan d'action est avancée.	80%	
		Assurer la gestion durable de Carbone Boréal	Implantation d'une nouvelle instance de gouvernance Renouvellement de l'entente avec la direction régionale du MFFP	S/O	VRCIP (VRAAR)	Le comité de gestion créé par les instances de l'UQAC en octobre 2021 (CAD-12625) s'est réuni à quelques reprises. Il est composé en majorité de représentants de l'UQAC qui ont pour mandat de s'assurer de la faisabilité des engagements pris par l'UQAC dans Carbone boréal (CB) et d'en effectuer le suivi. La dynamique définitive est en train de se réfléchir et de s'établir entre ce comité et la structure organisationnelle de CB. Le renouvellement de l'entente avec le MFFP sera adressé lors d'une prochaine Régie du Rectorat. La nouvelle entente a été rédigée par l'équipe de la Chaire en éco-conseil. Une rencontre est prévue au début de l'automne pour finaliser un projet et rencontrer la direction régionale du MFFP.	100%	
		Améliorer la gestion des infrastructures majeures de recherche	Adoption du plan stratégique sur la gestion des infrastructures majeures de recherche	S/O	Rectorat (VRCIP)	Le plan stratégique est approuvé par le VRCIP. Le plan d'action est complété et mis en œuvre.	100%	
		Définir un mécanisme de priorisation des projets		0	VRAAR (VREFR, VRCIP)	La politique de priorisation institutionnelle des projets est en rédaction et sera présentée au cours de l'automne au CA. La cartographie du processus établit les rôles et responsabilités de chacune des parties prenantes. Les outils soutenant le processus seront sélectionnés d'ici la fin 2023.	75%	
		Augmenter l'adéquation des collections de la bibliothèque avec les besoins des usagers			VRAAR (Biblio)	Adoption d'une nouvelle Politique de développement des collections en janvier 2023. Entente de conservation partagée des collections du PBUQ signée au printemps 2023. Inventaire des collections de périodiques en cours. Modification des mécanismes de développement de collection.	45%	
		Mettre en place les mécanismes et les outils soutenant la gestion par les indicateurs.			VRAAR	La forte augmentation des demandes d'admission provenant des étudiants internationaux a forcé la mise en production d'une preuve de concept "BI" avec les données du registre. La preuve de concept en Power BI s'est avérée utile et est présentement utilisée par la direction du Bureau du registre. Pour afficher le tableau de bord, il a fallu évaluer la possibilité de déposer les données sur Azure (Influonague) et de valider les coûts associés. Il reste à établir les rôles et responsabilités ainsi que le processus d'évaluation des besoins (STI vs VRAA). Une décision institutionnelle est attendue pour élever la preuve de concept au niveau d'un projet en bonne et due forme. Conjointement, le STI a élargi ses démarches pour améliorer certains processus dans les différents services en recourant au BI. Lien à faire avec la transformation numérique au STI.	10%	
		Opérationnaliser les changements de la convention collective des chargés de cours			VRAAR (SRH-DAD)	La négociation se poursuit et devrait être conclue à la fin de l'année 2023	0%	
		Armer le processus budgétaire aux travaux du Comité de priorisation des demandes			VRAAR (SRF)	La politique de priorisation institutionnelle des projets est en rédaction. La cartographie du processus établit les rôles et responsabilités de chacune des parties prenantes. Le service des finances et le comité sont armés quant à l'opérationnalisation du processus. Une révision est possible advenant une modification dans les orientations de la politique actuellement en réflexion.	90%	
		Augmenter la performance des espaces			VRAAR (SIE)	Amélioration notable du processus d'attribution des classes, rédaction d'une politique de gestion des espaces accompagnée de directives spécifiques en fonction de la nature des espaces.	50%	
		Créer une structure de gestion des infrastructures scientifiques dans le secteur haute tension et revêtements de surface	Une structure de gestion des infrastructures scientifiques dans le secteur concerné est approuvée par le comité de gouvernance Un rapport portant sur l'état d'avancement du projet-pilote LIMA – Pavillon de recherche sur le girage est déposé à la Régie du Rectorat.	1 (0) 1 (0)	VRCIP (VRAAR) VRCIP (VRAAR)	Projet-pilote démarré. Un poste de cadre est créé. Rédaction d'un plan stratégique déposé. Plan d'action en cours de préparation.	100%	
		100 % des gestionnaires ont été évalués			VRAAR (Rectorat, VRCIP, VREFR, SRH)	L'ensemble des outils pour l'évaluation de la contribution des cadres ont été déployés et les évaluations se font en continu.	25%	
		Revoir les exigences requises pour les différents emplois			VRAAR (SRH)	Tous les postes de cadres ont fait l'objet d'une révision de leur description de fonctions et de leur classification. Chaque poste qui devient vacant est réévalué.	50%	
		Harmoniser et optimiser les pratiques de gestion des ressources humaines pour l'ensemble de l'institution (pratiques de gestion)			VRAAR (SRH)	Embauche de nouvelles ressources au sein du service des ressources humaines de façon à redéfinir certains processus et offrir un accompagnement cohérent et en tenant compte des meilleures pratiques auprès de tous les gestionnaires.	60%	
		Assurer une gestion efficace des interventions pour raisons disciplinaires	Des politiques et procédures sont approuvées par le comité de gouvernance	1 (0)	VRAAR (SRH)	Révision de certaines politiques en regard de la prévention des VACS du harcèlement et de la civilité. Application des différentes règles juridiques en la matière.	50%	
1	1	20					20	
100 % des mesures d'amélioration du climat organisationnel identifiées sont implantées		Réaliser une évaluation du climat organisationnel	Un rapport d'évaluation du climat est déposé au comité de gouvernance	1 (0)	VRAAR	L'évaluation du climat organisationnel a été réalisée en 2019. Un nouveau sondage sera réalisé d'ici la fin 2023.	100%	
		Identifier les mesures d'amélioration du climat organisationnel	Un rapport est déposé à la Régie du Rectorat.	1 (0)	VRAAR	Le plan d'action a été présenté à la Vice-rectrice aux affaires administratives et aux ressources.	75%	
		Maintenir ou accroître la satisfaction des employés en regard du climat organisationnel	Les mesures du plan d'action sont implantées.	S/O	VRAAR (SRH)	Les pistes d'amélioration recensées sont intégrées aux interventions auprès des secteurs concernés (taux de réalisation moyen à titre indicatif seulement car variable en fonction des secteurs; stratégie d'amélioration continue et axée sur les besoins des milieux est privilégiée) Un sondage de mobilisation mené par l'INSPO est prévu à l'automne 2023.	50%	
		Améliorer le taux de présence au travail	Déployer des pratiques de gestion favorisant la santé psychologique des employés		VRAAR (SRH)		50%	
		Déployer des pratiques de gestion favorisant la santé psychologique des employés	Les pratiques de gestion sont déployées.	S/O	VRAAR (SRH)	Embauche d'une ressource spécialisée qui travaille selon les meilleures pratiques dans ce domaine. Des travaux sont toujours en cours afin d'obtenir des indicateurs en regard de la présence au travail.	20%	
		Augmenter le taux de fidélisation de la main-d'œuvre			VRAAR (SRH)	Embauche d'une ressource spécialisée qui travaille selon les meilleures pratiques dans ce domaine. Des travaux sont toujours en cours afin d'obtenir des indicateurs en regard de la présence au travail.	50%	

4 enjeux				7 orientations			
Objectif stratégique	Cible	Priorités institutionnelles	Indicateurs	CIBLE (situation initiale)	Resp	août-23	Avancement
4.3.1 Favoriser le maintien et le développement d'un climat organisationnel stimulant		Revoir les mécanismes d'attraction de la main-d'œuvre			VRAAR (SRH)	Embauche d'une personne spécialisée dans ce domaine au sein du SRH. Au cours des prochains mois, il y aura des améliorations au niveau du site internet et l'acquisition d'un logiciel de traitement des candidatures.	50%
		Encadrer le suivi des employés à statut particulier			VRAAR (SRH)	Le déploiement imminent des formulaires d'évaluation de la contribution permettra d'assurer des suivis plus réguliers.	40%
		Reconnaître l'enseignement et la pédagogie	Suivi à la règle du rectorat	S/O	VREFR (DE, DAD, SAE, Carrefour)	Dans le cadre du plan d'action (en cours de rédaction) du VREFR une orientation spécifique a été définie à l'enjeu 3 : Le développement et la consolidation de la carrière des enseignant.e.s. L'orientation est la suivante : Disposer d'une stratégie de reconnaissance, de valorisation et de rétention des enseignant.e.s.	En continu
	Un plan de développement des ressources humaines (PDRH) est élaboré et 100 % des actions sont réalisées	Elaboration du plan de développement des ressources humaines (PDRH)					Différentes initiatives ont été réalisées permettant d'identifier les besoins en compétences. Les compétences des gestionnaires (directions administratives et académiques) ont été ciblées et les priorités de développement déterminées par un comité représentatif des clientèles. Un programme de développement annuel a été instauré. Le personnel en situation de gestion (APAZ1) a été intégré au programme au cours de la deuxième année. Les compétences ciblées sont évaluées lors de la revue de la contribution annuelle. Le décanat des études et le décanat des affaires départementales ont instauré des programmes d'accueil et d'intégration pour les nouveaux professeurs. Des initiatives sont aussi faites par ces décanats pour soutenir le développement des compétences du personnel administratif et professionnel des départements et des unités pédagogiques. Le décanat de la recherche, de la création et de l'innovation a revu son offre de services et identifié les connaissances et compétences requises pour la soutenir. La réalisation d'un plan de développement est une priorité de leur plan stratégique. D'ailleurs, plusieurs des plans stratégiques des unités comportent des actions visant le développement des membres de leur équipe. Le niveau de conscience quant à l'importance de voir au développement des compétences s'est élevé. Une des prochaines étapes sera de concilier les initiatives de façon à soutenir les initiatives dans le temps.
1	2	10					10
15	30	135					134

